



# BURKINA FASO

Décembre 2019

## TROISIEME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT : COMMUNIQUE DE PRESSE ET RAPPORT DES SERVICES DU FMI

Dans le cadre de la troisième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, les documents suivants ont été publiés et figurent dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse**.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration selon la procédure de défaut d'opposition. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 6 novembre 2019 avec les autorités burkinabè sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 5 décembre 2019.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de l'Association internationale de développement.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités burkinabè au FMI\*  
Mémoire de politique économique et financière des autorités burkinabè\*  
Protocole d'accord technique\*

\*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services  
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090  
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201

Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Site web : <http://www.imf.org>  
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international**  
**Washington**



Communiqué de presse n° 19/481  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
le 20 décembre 2019

Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431 USA

**Le conseil d'administration du FMI achève la troisième revue de l'accord en faveur du Burkina Faso au titre de la facilité élargie de crédit et approuve un décaissement de 24,9 millions de dollars**

- Les performances dans la mise en œuvre du programme appuyé par la facilité élargie de crédit restent satisfaisantes.
- La croissance devrait se stabiliser à 6,0 % en 2019 et à moyen terme, mais les risques à la baisse sont élevés, étant donné le contexte sécuritaire du pays.
- Le déficit budgétaire devrait rester ancré sur le plafond de 3 % du PIB fixé par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), tant en 2019 qu'en 2020.

Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la troisième revue des performances du Burkina Faso dans le cadre du programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) selon la procédure de défaut d'opposition<sup>1</sup>. L'achèvement de la revue permet de décaisser 18,6 millions de DTS (environ 24,9 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 72,24 millions de DTS (environ 99,5 millions de dollars).

L'accord triennal au titre de la FEC en faveur du Burkina Faso a été approuvé le 14 mars 2018 (voir communiqué de presse n° 18/86) pour un montant équivalent à 108,36 millions de DTS (environ 149,3 millions de dollars, ou 90 % de la quote-part du pays au moment de l'approbation de l'accord). Le programme vise à créer un espace budgétaire pour les dépenses prioritaires en accroissant les recettes, en maîtrisant les dépenses courantes et en améliorant l'efficacité de l'investissement public.

La mise en œuvre de la politique économique et des réformes dans le cadre du programme appuyé par la FEC a été satisfaisante. Tous les critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs pour fin juin 2019 ont été observés, de même que tous les repères structurels, à l'exception d'un seul, jusqu'à fin novembre 2019.

En dépit des problèmes de sécurité, la croissance économique reste résiliente et devrait se stabiliser à 6 % en 2019 et à moyen terme. L'inflation devrait être négative en 2019, du fait de la déflation des prix des denrées alimentaires après les bonnes récoltes récentes, et

---

<sup>1</sup> Le Conseil d'administration prend des décisions suivant la procédure dite du défaut d'opposition lorsqu'il convient qu'une proposition peut être examinée sans une réunion formelle.

rebondir en 2020. Cependant, la crise sécuritaire représente un risque plus élevé pour les perspectives de croissance et sur l'agenda de réforme des autorités.

La politique budgétaire devrait être ancrée, en 2019 et en 2020, sur le critère de convergence de l'UEMOA, à savoir un plafond de 3 % du PIB pour le déficit budgétaire. En 2019, l'exécution du budget a été globalement conforme aux objectifs du programme, en partie grâce à des recettes non fiscales exceptionnelles. En 2020, la poursuite des efforts sur le plan des recettes et des dépenses contribuera à partiellement compenser la réduction attendue des recettes non fiscales exceptionnelles, afin de créer de l'espace budgétaire pour les investissements publics critiques et les dépenses sociales et de sécurité. Les autorités sont déterminées à redoubler d'efforts pour élargir l'assiette de l'impôt en continuant de simplifier et d'informatiser le système fiscal, de mettre en place un compte unique du Trésor pour améliorer la gestion de trésorerie, et de renforcer les capacités institutionnelles et la coordination des réformes des finances publiques.

Les réformes visant à freiner la croissance de la masse salariale progressent dans certains domaines, avec notamment la mise en œuvre de mesures transitoires de réduction du ratio de la masse salariale par rapport aux recettes fiscales. À cet égard, les autorités s'engagent à ne conclure aucun nouvel accord sur les salaires ou les indemnités en dehors du secteur de sécurité qui augmenterait la masse salariale. Entre-temps, les travaux techniques sur le niveau approprié de la rémunération dans le secteur public, ainsi que le dialogue avec les parties prenantes seront accélérés afin dégager un consensus autour d'une réforme globale à moyen terme.

Le mécanisme d'ajustement des prix des carburants sera mis en œuvre progressivement afin de réduire la charge budgétaire des subventions aux carburants. Afin d'améliorer la capacité de l'État à offrir une aide spécifique en temps voulu aux populations les plus vulnérables, les autorités redoubleront d'effort pour rationaliser les programmes existants du dispositif de sécurité sociale et améliorer le ciblage des bénéficiaires.

Il convient de mettre en œuvre des réformes structurelles plus larges afin d'accroître la productivité et la compétitivité et de favoriser une croissance inclusive. A cet égard, les autorités s'engagent à renforcer l'inclusion financière qui est importante pour réduire la pauvreté et favoriser une croissance tirée par le secteur privé.



# BURKINA FASO

## TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

5 décembre 2019

### RÉSUMÉ

**Contexte.** La situation sécuritaire reste extrêmement délicate. Les autorités consacrent davantage de ressources aux dépenses de sécurité et sollicitent une aide extérieure supplémentaire pour endiguer la crise.

**Perspectives et risques.** La croissance économique est restée solide au premier semestre de 2019 et devrait se stabiliser à 6 % en 2019 et à moyen terme. La baisse des prix des denrées alimentaires après les récentes bonnes récoltes devrait maintenir l'inflation à un niveau négatif fin 2019, avant un rebond en 2020. Les résultats budgétaires au premier semestre de 2019 ont été globalement satisfaisants, même si des recettes non fiscales exceptionnelles y ont contribué. Le programme de réformes de la masse salariale a avancé sur certains points, dont les mesures de transition examinées lors de la deuxième revue, mais le débat national sur les salaires dans le secteur public n'a pas suffisamment progressé pour que l'ensemble du programme de réformes soit adopté à court terme. Dans l'intervalle, les autorités se sont engagées à ne conclure aucun nouvel accord salarial ou à n'accorder aucun nouvel avantage en dehors du secteur de la sécurité. Les principaux risques qui pèsent sur le programme restent inchangés, à savoir la montée des problèmes sécuritaires et de nouveaux conflits du travail avant les élections de 2020.

**Résultats et mesures du programme.** Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par la FEC demeurent satisfaisants. Tous les critères de réalisation à fin juin 2019 ont été remplis. Tous les repères structurels jusqu'à fin novembre, à l'exception d'un seul, ont été respectés.

**Vues des services du FMI.** Les services du FMI souscrivent à la demande par les autorités du déblocage du quatrième décaissement en vertu de l'accord au titre de la FEC pour un montant de 18,06 millions de DTS.

**Approuvé par  
Dominique Desruelle  
(département  
Afrique) et Kevin  
Fletcher (département  
de la stratégie, des  
politiques et de  
l'évaluation)**

Les entretiens se sont déroulés à Ouagadougou du 24 octobre au 6 novembre 2019. L'équipe des services du FMI était composée de M. Ahokossi (chef de mission), de M. Mpatswe et de M. Simione (tous du département Afrique), de M. Gbohoui (département des finances publiques) et de M. Kass-Hanna (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation). M. Jenkinson (représentant résident) et M. Ouattara (économiste local) ont apporté leur concours à la mission. M. Bah (bureau des administrateurs) y a lui aussi participé. Mme Vibar et Mme Ouedraogo (toutes du département Afrique) ont apporté leur aide sur le plan administratif. L'équipe a rencontré M. Christophe Dabiré, Premier ministre ; M. Lassané Kaboré, ministre de l'Économie, des Finances et du Développement ; Mme Edith Clémence Yaka, ministre déléguée au Budget ; M. Séni Mahamadou Ouédraogo, ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale ; et d'autres hauts représentants de l'État. La mission a aussi rencontré M. Charles Luanga Ki-Zerbo, directeur national de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest ; et des partenaires au développement.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE</b>	<b>4</b>
A. Contexte	4
B. Évolution récente	5
<b>PERFORMANCE AU TITRE DE DE L'ACCORD FEC</b>	<b>6</b>
<b>PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET RISQUES</b>	<b>6</b>
<b>DISCUSSIONS DES POLITIQUES</b>	<b>7</b>
A. Exécution du budget et perspectives	7
B. Accroître les recettes	9
C. Réforme des subventions à l'énergie	10
D. Placer la masse salariale sur une trajectoire viable	11
E. Renforcer la discipline budgétaire et la gestion de trésorerie	12
F. Protection sociale et réduction de la pauvreté	13
G. Inclusion financière	13
<b>SUIVI DU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS</b>	<b>14</b>

**ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI** \_\_\_\_\_ **15****GRAPHIQUES**

1. Récents Développements l'économiques	17
2. Évolution des secteurs réel et extérieur	18
3. Évolution des finances publiques	19

**TABLEAUX**

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–24	20
2. Balance des paiements, 2016–24	21
3. Situation monétaire, 2016–20	22
4. Principaux indicateurs de solidité financière, 2012–2018	23
5a. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2017–24 (milliards FCFA)	24
5b. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2017–24 (en pourcentage du PIB)	25
5c. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2019 (milliards FCFA)	26
5d. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2020 (milliards FCFA)	27
6. Besoins de financement extérieur, 2017–21	28
7. Calendrier des décaissements au titre de l'accord FEC triennal, 2018–20	29
8. Indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2017–33	30

**ANNEXE**

I. Matrice d'évaluation des risques	31
-------------------------------------	----

**APPENDICE**

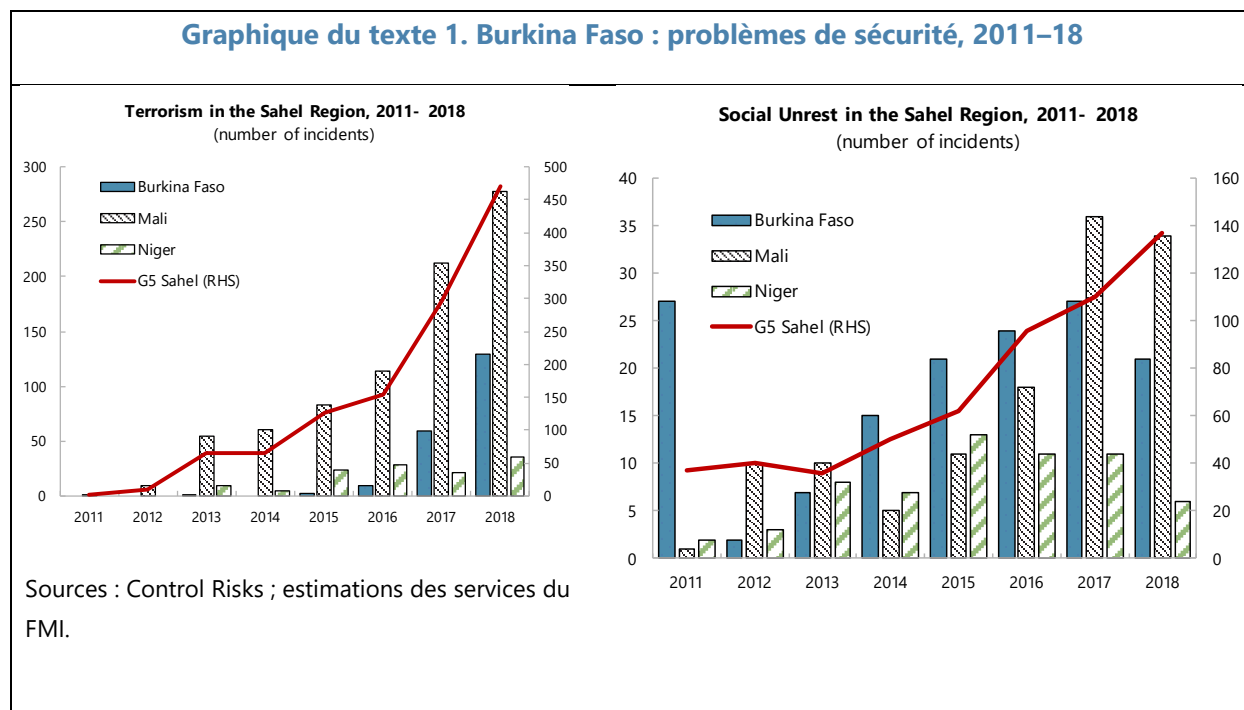
I. Lettre d'Intention	32
Pièce jointe I. Memorandum de Politiques Économique et Financière d'Intention	35
Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique	63

# CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE

## A. Contexte

**1. La situation sécuritaire, sociale et politique du Burkina Faso demeure délicate.** En juillet, sur fond de menaces sécuritaires persistantes, les autorités ont étendu l'état d'urgence à plusieurs régions administratives pour six mois supplémentaires<sup>1</sup>. Face à la multiplication des incidents sécuritaires, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays a, selon des estimations, augmenté de 267 000 au cours des trois mois clos en octobre pour atteindre 486 000. Sur le front social, les négociations de longue date avec les syndicats portant sur les salaires dans le secteur public ont repris en juillet, sous la houlette du Premier ministre Christophe Dabiré, mais le débat national prévu sur la réforme des rémunérations dans le secteur public doit encore avoir lieu. Sur le plan politique, des élections présidentielles et législatives sont programmées pour novembre 2020.

**Graphique du texte 1. Burkina Faso : problèmes de sécurité, 2011–18**



**2. Les autorités sollicitent une aide extérieure supplémentaire pour faire face à la situation sécuritaire (MPEF, §38).** Comme les problèmes sécuritaires sont persistants, la riposte suppose un renforcement permanent des moyens sécuritaires et un accroissement des dépenses sociales afin de répondre aux besoins liés à l'augmentation du nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays. Dans ce contexte, en sa qualité de président du G-5 Sahel, le Président Roch Kaboré a présenté des projets de nouveau Partenariat pour la sécurité et la stabilité au Sahel au sommet du G-7 en août 2019. Ce nouveau partenariat vise à identifier les besoins en ressources et à améliorer la coordination sécuritaire dans le groupe des pays du G-5 Sahel.

<sup>1</sup> Les régions sont les suivantes : Hauts-Bassins, Boucle du Mouhoun, Cascades, Nord, Sahel, Est et Centre-Est.



## B. Évolution récente

**3. L'économie est restée résiliente, malgré les menaces sécuritaires, et les bonnes récoltes ont créé des pressions déflationnistes (graphique 1).** La croissance a été solide : elle s'est établie à 6,4 % en glissement annuel au premier semestre de 2019, essentiellement sous l'impulsion du redressement des services publics au deuxième trimestre, après les mouvements sociaux dans les administrations publiques plus tôt dans l'année. Les récoltes particulièrement bonnes fin 2018 et début 2019 ont accru l'offre nationale de produits alimentaires agricoles, ce qui a provoqué une diminution des prix des denrées alimentaires et maintenu l'inflation globale annuelle à un niveau négatif depuis le début de 2019. Le recul des prix des télécommunications, sous l'effet d'une intensification de la concurrence, a aussi accentué les pressions à la baisse sur l'inflation.

**4. Sur le plan budgétaire, les résultats du premier semestre de 2019 ont été satisfaisants.** Le déficit budgétaire global a atteint 0,9 % du PIB, soit moins que la projection du programme pour le premier semestre de l'année (1,2 % du PIB). Ce résultat s'explique avant tout par les recettes totales, qui ont dépassé le plancher du programme de 1,6 % du PIB, grâce à des recettes non fiscales exceptionnelles (1,4 % du PIB) tirées de la vente de licences de télécommunication 4G. Les dépenses totales ont été globalement conformes aux projections. Si l'exécution des transferts courants a excédé 50 % de l'objectif annuel du budget, cela a été largement compensé par des dépenses en biens et services inférieures aux projections.

**5. La croissance du crédit au secteur privé s'est redressée après le ralentissement sensible de la fin 2018 et du début 2019, tandis que le système bancaire est resté solide en 2018 (graphique 1, tableau 4).** Après avoir atteint son point le plus bas depuis 8 ans en février 2019 (2,4 % en glissement annuel), la croissance du crédit au secteur privé (hors entreprises publiques) s'est accélérée pour s'établir à 8,4 % en août. Toutefois, dans le contexte de l'adaptation des banques à des seuils de contrôle plus stricts conformément aux règles de Bâle III, cette croissance reste modérée par rapport aux dernières années. À la fin décembre 2018, la capitalisation du système bancaire dans son ensemble restait solide, avec un ratio de fonds propres (12,0) supérieur au minimum réglementaire (8,6) et un ratio des prêts improductifs qui a chuté de 8,8 % l'année précédente à 7,4 %.

**6. Le déficit des transactions courantes a été ramené de 5,7 % du PIB en 2017 à 4,7 % du PIB en 2018, et s'est probablement creusé au premier semestre de 2019 (graphique 2, tableau 2).** Le solde des transactions courantes pour 2017 et 2018 s'est amélioré par rapport aux estimations antérieures, à hauteur de respectivement 1,6 % et 1,1 % du PIB, principalement sous l'effet d'une révision à la hausse des exportations pour tenir compte des exportations d'or artisanal. Le premier semestre de 2019 a été marqué par un recul prononcé des exportations, imputable à une moins bonne saison du coton les années précédentes et à une production aurifère décevante, couplées à la baisse sensible des cours des matières premières agricoles et du bétail exportés.

## PERFORMANCE AU TITRE DE DE L'ACCORD FEC

**7. Les performances de mise en œuvre du programme appuyé par la FEC demeurent satisfaisantes (MPEF, tableau 1).** Tous les critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs à fin juin ont été atteints.

**8. La mise en œuvre des mesures structurelles a été satisfaisante (MPEF, tableau 2).** Tous les repères structurels jusqu'à fin novembre, à l'exception d'un, ont été atteints. Le repère non réalisé a trait à la mise en place du compte unique du Trésor (CUT). Des progrès sont néanmoins à signaler sur le front de la réforme du CUT, dont l'adoption en octobre 2019 d'un décret définissant les grands principes qui devraient régir le CUT. Le repère structurel lié à la prise en compte des PPP dans le programme d'investissement public (repère de fin décembre) a aussi été respecté.

## PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET RISQUES

**9. À moyen terme, la croissance devrait se modérer à 6 % et l'inflation devrait rebondir.** La croissance devrait se stabiliser à 6 % en 2019 et à moyen terme, étant donné que les effets des récoltes vivrières particulièrement bonnes en 2018 disparaîtront progressivement et que l'impulsion donnée par les services publics (qui représentent près d'un quart du PIB) s'estompera parallèlement à la modération prévue des dépenses. L'inflation devrait rester négative à fin 2019 (-3,5 % en glissement annuel) puisque les effets déflationnistes des récentes bonnes récoltes ont perduré plus longtemps que prévu. Elle devrait se hisser à environ 2 % à moyen terme, soit un taux nettement inférieur au critère de convergence de l'UEMOA fixé à 3 %.

**10. Les perspectives budgétaires devraient rester ancrées au critère de convergence de l'UEMOA (déficit de 3 % du PIB).** Le budget pour 2020 prévoit des efforts supplémentaires pour porter les recettes fiscales à environ 18,0 % du PIB, soit plus que 17,5 % du PIB prévu pour 2019. Les dépenses seront contenues grâce à la réduction des dépenses courantes, notamment des subventions et de la masse salariale, qui devrait commencer à diminuer peu à peu en 2020 après avoir culminé à 10 % du PIB en 2019.

**11. Le déficit des transactions courantes devrait se creuser modérément, à 5,2 % du PIB en 2019, mais retomber à 4,0 % du PIB en 2020.** La hausse des cours de l'or au second semestre de 2019 devrait atténuer le recul prononcé des exportations au premier semestre de l'année. Toutefois, les services du FMI tablent sur un ralentissement de la croissance des exportations, à 1,9 % en glissement annuel, qui, conjugué à la diminution prévue des exportations de coton (imputable à la chute de la production de coton en 2018) et à un essoufflement de la production aurifère, provoquera un creusement modéré du déficit des transactions courantes en 2019. Ces facteurs générateurs de déficit seront en partie compensés par un ralentissement de la croissance des importations (sous l'effet de la baisse des prix des carburants) et par l'augmentation prévue des transferts officiels. L'embellie prévue du solde des transactions courantes en 2020 repose sur la persistance d'une évolution favorable des cours de l'or et du pétrole ainsi que sur une hausse de la production d'or et de coton.

**12. La balance de risques sur les perspectives économiques est négative (annexe 1).** Les principaux risques intérieurs ont trait à de nouveaux troubles sécuritaires et conflits du travail. Les menaces sécuritaires pourraient peser sur les industries extractives, la production de coton, le tourisme et les recettes et dépenses publiques. Ces dernières accentueraient les pressions en faveur d'une augmentation des dépenses courantes, notamment dans le contexte des futures élections en 2020. Sur le plan extérieur, le Burkina Faso serait pénalisé par les retombées d'une intensification du protectionnisme et par les risques de ralentissement de la croissance mondiale.

**13. L'analyse de viabilité de la dette (AVD) fait apparaître que le risque de surendettement extérieur du Burkina Faso reste modéré, avec une marge confortable d'absorption des chocs (voir l'annexe de l'AVD).** Le Burkina Faso a une capacité d'endettement moyenne d'après l'indicateur composite. Dans le scénario de référence, tous les indicateurs relatifs à la dette extérieure et au service de la dette restent inférieurs aux seuils applicables. Cependant, dans un test de résistance standard visant à simuler un choc sur la croissance des exportations, deux seuils des indicateurs de viabilité de la dette extérieure sont dépassés. Aucun seuil n'est franchi s'agissant de l'indicateur de la dette publique globale dans le scénario de référence et dans tous les autres scénarios. Selon l'AVD, le risque de surendettement extérieur et le risque global de surendettement public sont modérés, avec une marge confortable d'absorption des chocs.

## DISCUSSIONS DES POLITIQUES

### A. Exécution du budget et perspectives

**14. Le budget 2019 a été révisé en septembre pour tenir compte des recettes exceptionnelles (1,4 % du PIB) recouvrées au premier semestre de 2019 et des évolutions récentes, tout en continuant à cibler un déficit de 3 %.** Comme les projections datant de la deuxième revue intégraient déjà les recettes exceptionnelles, le budget révisé est globalement conforme aux accords conclus dans le cadre du programme. Toutefois, l'objectif de recettes fiscales pour 2019 semble à présent trop ambitieux, compte tenu des résultats obtenus jusqu'en septembre et des remboursements de TVA plus élevés que prévu. Le ratio recettes fiscales/PIB pour 2019 pourrait s'inscrire en hausse de 0,2 % du PIB par rapport à 2018, et non pas de 0,5 % du PIB comme prévu auparavant. Les autorités ont redoublé d'efforts sur le plan des recettes au second semestre de l'année. Néanmoins, cela ne suffira peut-être pas à compenser le manque à percevoir du premier semestre de l'année, dû au mouvement social lancé par le personnel du ministère des Finances. En particulier, les nouvelles mesures portant sur les recettes dans le budget 2019 ont été engagées à la fin de l'année et des arriérés d'impôt se sont accumulés. En outre, si la création et la dotation d'un compte spécial du Trésor pour les remboursements de TVA en juin 2019 permettent d'accélérer les remboursements, elles réduiront aussi les rentrées fiscales nettes.

**15. La masse salariale pour 2019 a été revue à la hausse afin de tenir compte des nouveaux systèmes de primes destinés aux forces de sécurité, qui sont de plus en plus sollicités.**

Compte tenu de la mobilisation croissante des forces de sécurité et des risques grandissants auxquels elles sont exposées (MPEF, §38), les autorités ont mis en place de nouveaux systèmes de primes en juin 2019, avec effet rétroactif en 2018, et renforcé les dispositifs existants. Hormis le paiement rétroactif pour 2018, les effets de ces primes étaient en grande partie anticipés et reflétés

dans les enveloppes de masse salariale 2019 et 2020 projetées lors de la première et deuxième revue du programme. Par conséquent, la révision à la hausse de la masse salariale en 2019 est pour l'essentiel liée au versement rétroactif pour 2018.

**16. Les autorités projettent de freiner l'investissement si leurs prévisions fiscales se révèlent irréalistes.** Compte tenu de l'exécution relativement lente du budget d'investissement jusqu'à fin septembre, une moins-value de recettes fiscales sera absorbée par une baisse de l'investissement, qui est susceptible de se produire de toute façon.

**17. Le budget 2020 maintient le déficit budgétaire à 3 % du PIB, en compensant la baisse des recettes non fiscales exceptionnelles par une augmentation des recettes fiscales et par une meilleure maîtrise des dépenses courantes (tableau du texte 1).** Les recettes fiscales devraient augmenter de 0,5 % du PIB par rapport à 2019. Cette hausse s'explique par l'impact en année pleine des mesures fiscales figurant dans le budget 2019 et par l'introduction de nouvelles mesures fiscales en 2020. Les recettes non fiscales devraient reculer de 1,0 % du PIB en raison d'une baisse des recettes exceptionnelles. Les dons augmentent de 0,4 % du PIB sous l'effet de nouveaux dons-projets. S'agissant des dépenses, l'investissement progresse de 0,9 % du PIB, alors que les dépenses courantes fléchissent de 0,8 % du PIB. Cette baisse reflète pour l'essentiel à une diminution des subventions et à la maîtrise de la masse salariale dans les limites des enveloppes figurant dans le programme. Les dépenses sécuritaires globales (dépenses courantes et investissement) devraient atteindre 4,0 % du PIB en 2020.

**Tableau Texte 1. Burkina Faso : Opérations Consolidées de l'Administration Centrale, 2018-2020 (pourcentage du PIP)**

	2018		2019			2020		
	Prel.	1er Rev.	2ème Rev.	Budget Rectificatif	Proj.	2ème Rev.	Proj. Budget	Proj
Total recettes et dons	22.2	22.8	24.4	24.7	24.2	23.1	24.5	24.2
Total recettes	19.5	19.9	21.3	21.5	21.1	20.4	20.9	20.6
Recettes fiscales	17.3	17.8	17.8	17.8	17.5	18.3	18.6	18.0
Recettes non fiscales	2.2	2.2	3.5	3.7	3.6	2.1	2.4	2.6
Dons	2.7	2.8	3.0	3.2	3.2	2.7	3.6	3.6
Dépenses et prêts nets	27.1	25.8	27.4	27.7	27.3	26.1	27.6	27.3
Dépenses courantes	17.6	18.8	18.9	19.0	19.2	18.0	18.1	18.3
Traitements et salaires	9.0	9.8	9.9	10.0	10.0	9.6	9.6	9.8
Biens et services	2.5	1.8	2.3	2.2	2.2	2.1	2.1	2.2
Charges d'intérêt	1.2	1.3	1.3	1.2	1.4	1.4	1.3	1.4
Transferts courants	4.9	5.8	5.5	5.7	5.7	4.9	5.1	4.9
Dépenses d'investissement	9.6	7.0	8.5	8.6	8.1	8.1	9.4	9.0
Solde Global	-4.9	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Memo: Dépenses de sécurité	3.2	-	3.7	-	3.9	-	-	4.0

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

**18. Le programme prévoit des légères modifications dans la composition des dépenses pour tenir compte de certains événements récents.** Compte tenu des nouveaux systèmes de primes destinés aux forces de sécurité qui ont été mis en place en 2019 et du probable recours accru à ces forces à l'avenir, les services du FMI et les autorités ont convenu que la masse salariale du secteur de la sécurité pourrait dépasser de 0,2 % du PIB la projection antérieure pour 2020. En outre, étant donné l'application partielle du mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants, les subventions pourraient être supérieures de 0,2 % du PIB à la projection dans le budget. Afin de dégager une marge pour ces dépenses supplémentaires tout en veillant à ce que les objectifs du programme soient atteints, les autorités s'engagent à contrôler les autres dépenses. L'augmentation des dépenses d'investissement entre 2019 et 2020 pourrait en particulier être quelque peu modérée. Par ailleurs, si la hausse des recettes fiscales projetée pour 2020 ne se concrétise pas totalement, toute insuffisance imposera probablement une réduction des dépenses. Dans ce cas, les autorités s'emploieront aussi à ajuster les investissements et dépenses en biens et services faiblement prioritaires (MPEF, §67).

## B. Accroître les recettes

**19. Les autorités continuent à améliorer progressivement le recouvrement de l'impôt. Toutefois, une mise en œuvre assidue des mesures fiscales qui figurent dans les budgets 2019 et 2020 est nécessaire.** Les mesures portant sur les recettes qui figurent dans le budget 2019 ont eu un impact limité jusqu'à présent en raison des arrêts de travail au ministère des Finances au premier semestre de 2019<sup>2</sup>. Les autorités sont intervenues pour que ces mesures entrent pleinement en vigueur en 2020. En outre, elles sont déterminées à mettre en œuvre rapidement les nouvelles mesures prévues dans le budget 2020. Ces nouvelles mesures sont notamment les suivantes (MPEF, §64) :

- *Révision des taux d'imposition.* Relever le taux d'imposition sur les produits du tabac conformément à la directive de l'UEMOA, qui fixe un taux minimum de 50 % (contre 45 %).
- *Recouvrement de l'impôt.* Améliorer le recouvrement de la retenue à la source sur les institutions étrangères.
- *Informatisation des procédures de déclaration et de paiement de l'impôt.* Accélérer les réformes portant sur la télédéclaration et le télépaiement de l'impôt, dont le lancement de la déclaration en ligne obligatoire pour les gros contribuables concernés.
- *Segmentation renforcée.* Créer un service supplémentaire dédié aux entreprises de taille moyenne à Ouagadougou.

<sup>2</sup> Ces mesures englobent des taxes supplémentaires sur les boissons non alcoolisées, les billets d'avion et les armes à feu ainsi que la mise en place de la télédéclaration et du télépaiement des impôts (Rapport du FMI n° 19/15, EBS/18/125).

- *Suivi du recensement des contribuables.* En s'appuyant sur l'examen de l'actuelle base de données des contribuables, qui vient de s'achever, des révisions judicieuses des différents dossiers devraient dégager des recettes supplémentaires.

Dans l'optique d'accroître les recettes douanières, les autorités projettent de prendre des mesures supplémentaires en 2020 (MPEF, §64) :

- Améliorer l'efficacité opérationnelle du Bureau des douanes de Bobo Gare (Bobo Inter) en le scindant en trois bureaux chargés de la circulation routière, du trafic ferroviaire et des carburants.
- Mettre en place un module de gestion des exonérations afin de réduire le délai de traitement des dossiers et d'obtenir des statistiques rapides.
- Déployer le logiciel SYDONIA Word sur Internet pour permettre aux agents des douanes autorisés de saisir et d'envoyer leurs déclarations partout et à tout moment.
- Lancer le télépaiement des droits et taxes de douane.

**20. Tout en poursuivant les efforts d'accroître les recettes intérieures, les autorités s'abstiendront d'accorder des exonérations fiscales superflues et consolideront celles qui existent.**

Les services du FMI ont encouragé les autorités à poursuivre leur programme de réformes dans le but d'élargir la base d'imposition en simplifiant davantage le système fiscal et en l'informatisant. Il faudrait préserver la dynamique résultant de l'instauration récente de la télédéclaration et du télépaiement pour les grandes entreprises dans l'optique d'étendre le processus de dématérialisation à tous les impôts et à l'ensemble des catégories de contribuables. Dans le même temps, les exonérations fiscales, qui provoquent une érosion de la base d'imposition, doivent être évitées. Sur ce point, le budget 2020 contient une mesure qui exonère les transporteurs de la TVA, ce qui va à l'encontre des efforts déployés pour rationaliser les exonérations et élargir l'assiette fiscale. Si les autorités estiment que la perte de recettes qui en découle est faible (moins de 0,01 % du PIB), les services du FMI les ont mises en garde contre l'éventuelle multiplication d'exonérations comparables à l'avenir. Les autorités ont réitéré leur détermination à rationaliser les exonérations fiscales au cours de la période à venir.

## C. Réforme des subventions à l'énergie

**21. Les autorités ont partiellement repris la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants en agissant avec prudence au regard de l'actuel contexte social, sécuritaire et politique (MPEF, §83-85).** Pour la première fois depuis janvier 2019, les prix ont été ajustés à la hausse en octobre 2019 pour l'essence (+13 francs CFA) et le diesel (+9 francs CFA). Ces ajustements restent en deçà des montants requis en vertu du mécanisme d'ajustement automatique et interviennent alors que deux ajustements des prix auraient dû avoir lieu en avril et en juillet. En outre, l'application du mécanisme n'a pas été entièrement confiée à un comité technique comme prévu au moment de la deuxième revue. Les autorités ont à présent l'intention d'achever d'ici à juin 2020 les études pour réévaluer les effets des variations des prix des carburants sur les consommateurs et le secteur des transports. Dans l'intervalle, elles projettent de continuer à

appliquer progressivement le mécanisme d'ajustement des prix des carburants. Elles ont toutefois souligné la nécessité de compenser le coût social des hausses des prix des carburants en l'absence d'un dispositif global de protection sociale.

**22. Les autorités prévoient de prendre les mesures suivantes pour réduire les subventions à l'énergie et améliorer les performances du secteur de l'énergie (MPEF, §83-86) :**

- Intensifier la campagne de communication pour sensibiliser la population sur les coûts budgétaires des subventions aux carburants, leur caractère régressif et les dépenses et investissements prioritaires auxquels il a fallu renoncer.
- Constituer des provisions suffisantes dans le budget afin de couvrir les coûts budgétaires des subventions à l'énergie et d'éviter une nouvelle accumulation d'arriérés de paiement envers la compagnie pétrolière nationale (la SONABHY).
- Désigner la structure technique chargée d'appliquer le mécanisme d'ajustement des prix des carburants et garantir son indépendance, tout en laissant au Premier ministre un pouvoir d'appréciation lorsque les variations des prix dépassent un certain seuil.
- Mettre en œuvre des réformes pour renforcer l'efficacité des dispositifs de protection sociale afin d'atténuer tout impact négatif de l'ajustement des prix des carburants sur les catégories les plus vulnérables.
- Achever la vérification des états financiers de la SONABHY d'ici à fin mars 2020 (**repère structurel**).
- Évaluer les performances de la SONABHY et de la SONABEL (compagnie nationale d'électricité) par rapport à leurs contrats-plans actuels, qui arrivent à échéance fin 2019 (**repère structurel**) ; engager des discussions autour des nouveaux contrats-plans.

## D. Placer la masse salariale sur une trajectoire viable

**23. Les réformes visant à maîtriser la masse salariale progressent sur certains points (MPEF, §22).** Le recensement administratif achevé début 2019 s'est traduit par le redéploiement de 18 000 enseignants de lieux où ils étaient en surnombre à des endroits qui étaient sous-dotés dans tout le pays. Cela a permis de ramener le nombre de nouvelles embauches prévues dans le secteur de l'éducation en 2019 à environ 1 000, contre quelque 5 000 les années précédentes. Le recensement de la fonction publique qui doit accompagner l'audit de la base de données des effectifs est en cours de préparation avec l'appui de la Banque mondiale. Le projet d'examen fonctionnel avance aussi, même si une nouvelle analyse technique et un soutien financier de la Banque mondiale sont encore attendus pour sa finalisation. Par ailleurs, les primes exceptionnelles au personnel du ministère des Finances ont été remplacées par une « prime de motivation » dont le coût budgétaire est moindre. Ces primes sont comptabilisées dans le budget 2020.

**24. Cependant, le débat national prévu de longue date sur les salaires dans le secteur public doit encore avoir lieu.** Le dialogue en cours avec les partenaires sociaux n'a pas

suffisamment avancé pour organiser à ce jour la deuxième conférence des parties prenantes, qui vise à obtenir une plus grande adhésion des syndicats et de la société civile au programme de réformes de la masse salariale. Il demeure nécessaire d'adopter une loi organique pour définir les grands principes de salaires et allocations qui devraient régir la fonction publique à l'avenir, y compris s'agissant de l'harmonisation des définitions de poste, de la révision des barèmes des traitements et indemnités et de l'actualisation de la méthodologie d'indexation des salaires (MPEF, §23).

**25. Compte tenu des difficultés à adopter l'ensemble du programme de réformes, les autorités ont répété leur détermination à prendre les mesures de transition qui s'imposent (MPEF, §81).** Les autorités continueront à étudier les solutions politiquement réalistes pour promulguer la loi organique, tout en prenant les mesures de court terme suivantes :

- **Conférence des parties prenantes.** Les autorités s'efforceront d'organiser une deuxième conférence dès que possible afin d'obtenir une plus grande adhésion des parties prenantes pour accélérer les réformes des salaires dans le secteur public.
- **Masse salariale liée au secteur de la sécurité et globale.** Les autorités se sont engagées à rester dans les limites de l'enveloppe de masse salariale figurant dans le programme et à n'accorder aucun nouvel avantage, en dehors du secteur de la sécurité, qui augmenterait la masse salariale tant que l'ensemble du programme de réformes ne sera pas adopté (**repère structurel**).
- **Autres mesures.** Les autorités s'emploient à relancer leurs efforts pour i) achever les simulations des nouveaux barèmes des traitements et indemnités qui serviront de modèle pour préparer le document stratégique relatif à la masse salariale à moyen terme ; ii) améliorer les projets de recrutement et iii) terminer l'examen fonctionnel avec le concours de la Banque mondiale.

## E. Renforcer la discipline budgétaire et la gestion de trésorerie

**26. Les autorités ont engagé un ambitieux train de réformes pour renforcer la discipline budgétaire et la gestion des finances publiques.** Les réformes prévues sont axées sur l'amélioration de la comptabilité et la mise en place d'un compte unique du Trésor (CUT) conformément aux orientations qui figurent dans les directives correspondantes de l'UEMOA. Si les directives elles-mêmes ont été en grande partie transposées dans la législation nationale à travers le droit primaire et les décrets et décisions liés, leur application prend du retard.

**27. Un décret adopté en octobre 2019 définit le périmètre du CUT (MPEF, §75).** Ensuite, une décision ministérielle devrait décrire précisément les règles de son fonctionnement. Dans le même temps, les autorités ont l'intention d'adopter une feuille de route révisée pour la mise en œuvre du CUT en s'appuyant sur la récente assistance technique de l'AFRITAC. Les grandes étapes requises avant l'entrée en service du CUT sont les suivantes : finaliser et vérifier la cartographie des comptes publics, lancer le processus de clôture des comptes obsolètes et garantir la connexion technique entre le Trésor et la BCEAO.



**28. Une hiérarchisation plus rigoureuse et une plus grande coordination sont indispensables étant donné les multiples grandes réformes en préparation (MPEF, §77-79).**

L'accumulation de réformes dans le domaine comptable risque de solliciter le personnel de manière excessive ces prochains mois, à moins que celles-ci soient gérées avec soin. Le programme de travail dans ce domaine englobe la création de réseaux distincts de comptables dans les administrations des douanes, des impôts et du Trésor et le basculement en parallèle vers une comptabilité sur la base des droits et obligations à compter de janvier 2020. Qui plus est, les autorités modernisent le système comptable d'information financière (la comptabilité intégrée de l'État - CIE). Dans le même temps, elles ont l'intention de commencer à produire un solde trimestriel du grand livre général à rapprocher des comptes de la BCEAO. Les services du FMI ont encouragé les autorités à exploiter rapidement les possibilités de formation offertes par les partenaires au développement.

## F. Protection sociale et réduction de la pauvreté

**29. Des mesures encourageantes ont été prises pour renforcer les dispositifs de protection sociale. Néanmoins, il reste toujours nécessaire d'améliorer le ciblage et élargir la couverture des bénéficiaires (MPEF, §93-94).**

Un mécanisme institutionnel de coordination et de contrôle a été mis en place : il bénéficie de la large participation des principales parties prenantes. Des efforts sont déployés actuellement pour harmoniser l'outil de recueil d'informations sur les populations pauvres et vulnérables entre toutes les parties prenantes (y compris les partenaires techniques et financiers). L'outil harmonisé devrait contribuer à accélérer les travaux en vue de créer un registre national unique des bénéficiaires qui soit fiable, étape importante pour permettre un ciblage plus efficace entre les divers dispositifs de protection sociale et programmes de réduction de la pauvreté. Les services du FMI ont exhorté les autorités à redoubler d'efforts pour consolider les dispositifs de filets sociaux fragmentés, qui sont actuellement plus d'une centaine.

## G. Inclusion financière

**30. Renforcer l'inclusion financière demeure une priorité essentielle des pouvoirs publics pour faire reculer la pauvreté et promouvoir une croissance tirée par le secteur privé.**

Le secteur financier du Burkina Faso s'est développé rapidement ces dernières années et la proportion d'adultes possédant un compte bancaire et d'autres comptes d'opérations financières a vite augmenté (de seulement 13,4 % en 2014 à 43 % en 2017) grâce à l'essor des services de microfinancement et à la croissance récente des services d'argent mobile. En avril 2019, les autorités ont adopté un plan d'action pour porter l'inclusion financière à 75 % de la population adulte d'ici à 2023. Pour ce faire, elles ont obtenu le soutien de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD, 20 milliards de francs CFA), de la Banque mondiale (87,6 millions d'euros) et d'autres partenaires. La stratégie d'inclusion financière s'articulera autour de quatre principaux piliers : 1) améliorer l'accès au crédit ; 2) promouvoir le financement de l'agriculture ; 3) accroître l'utilisation des services transactions financières en accélérant la transformation numérique du secteur financier et 4) accroître les dispositifs réglementaires et de surveillance dans le secteur de la microfinance. En concertation avec les partenaires au développement et les parties prenantes locales, les autorités ont organisé en novembre 2019 une table ronde avec les parties prenantes, à la suite de quoi un comité et un secrétariat chargés de coordonner et de contrôler la mise en œuvre de la stratégie seront mis sur pied (MPEF, §90-92).

## SUIVI DU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS

- 31. Les services du FMI souscrivent à l'achèvement de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC.** Les objectifs du programme ainsi que les nouvelles propositions de repères structurels pour décembre 2019 sont présentés dans les tableaux 1 et 4 du MPEF. S'agissant des mesures destinées à maîtriser la masse salariale du secteur public, les autorités se sont engagées à contenir la masse salariale dans les limites des enveloppes figurant dans le programme. Pour ce faire, elles ont pris l'engagement de ne signer aucun nouvel accord ou de n'accorder aucun nouvel avantage, en dehors du secteur de la sécurité, qui augmenterait la masse salariale du secteur public.
- 32. L'achèvement de la revue permettra le déblocage d'un quatrième décaissement dans le cadre de l'accord au titre de la FEC pour un montant de 18,06 millions de DTS, dans le respect du calendrier des décaissements approuvé au début de l'accord (tableau 7).** Les critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs jusqu'à décembre 2020 figurent dans les tableaux 1 et 3 du MPEF. Les repères structurels pour appuyer les objectifs du programme sont indiqués dans les tableaux 2 et 4 du MPEF.
- 33. Le programme est intégralement financé (tableau 6).** Des assurances de financement sont en place pour les douze prochains mois du programme et les perspectives de financement pour le reste du programme sont encourageantes. Le besoin de financement extérieur sera couvert par une aide budgétaire et des prêts-projets d'autres institutions financières internationales et partenaires bilatéraux ainsi que par des emprunts non concessionnels limités. Si l'aide-projets (dons et prêts) devrait rester solide durant la période du programme, l'aide budgétaire directe (prêts et dons) devrait poursuivre sa tendance à la baisse.
- 34. La capacité du Burkina Faso à rembourser le FMI demeure adéquat (tableau 8).** Les engagements envers le FMI culmineront en 2019 à 1,1 % des recettes publiques ou 0,2 % du PIB.
- 35. Questions liées aux données.** Le 30 septembre 2019, les autorités ont publié la série de comptes nationaux recalculée qui modifie l'année de base de 1999 à 2015 et la méthodologie d'établissement des données du Système de comptabilité nationale (SCN) 1993 au SCN 2008. Dans le cadre de la série révisée, le PIB nominal durant la nouvelle année de base est supérieur de 13,5 % à celui de l'ancienne année de base. L'analyse quantitative et les avis des services du FMI aux fins de la mission de la troisième revue seront ancrés au PIB nominal de l'année de base 1999. La série révisée sera intégrée dans le cadre macroéconomique à compter de la quatrième revue (MPEF, §102).
- 36. Développement des capacités.** Les services du FMI et les autorités se sont entendus sur les priorités en matière d'assistance technique dans le cadre du renforcement des capacités. Les autorités ont bénéficié d'une assistance technique approfondie dans les domaines convenus, notamment l'augmentation des recettes intérieures (douanières et fiscales), la gestion des risques budgétaires, la maîtrise des dépenses courantes, en particulier les traitements et salaires, ainsi que les réformes visant à améliorer l'efficacité des dépenses, notamment de l'investissement public, la gestion des finances publiques et la gestion de la dette. L'assistance technique destinée à renforcer

les capacités dans ces domaines et à faciliter la mise en œuvre des recommandations devrait se poursuivre.

**37. Évaluation des sauvegardes.** Selon l'évaluation actualisée des sauvegardes de la BCEAO qui a été achevée en avril 2018, la banque centrale conserve un solide dispositif de contrôle, les procédures d'audit sont globalement conformes aux normes internationales et les états financiers sont établis dans le respect des normes internationales d'information financière (IFRS). La BCEAO a récemment accentué le rôle de surveillance de son comité d'audit conformément aux recommandations de l'évaluation.

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**38. L'économie reste résiliente, mais les risques liés à la crise sécuritaire qui pèsent sur les perspectives de croissance se sont accrus.** La croissance du PIB est restée vigoureuse et devrait se stabiliser à environ 6 % à moyen terme. La crise sécuritaire fait aujourd'hui peser des risques plus élevés sur l'activité économique qu'estimé précédemment.

**39. Les performances du programme appuyé par la FEC demeurent satisfaisants.** Tous les objectifs quantitatifs et indicatifs à fin juin ont été atteints. Tous les repères structurels jusqu'à fin novembre, à l'exception d'un seul, ont été respectés.

**40. Les services du FMI saluent la volonté des autorités de dégager un déficit budgétaire de 3 % du PIB dans les budgets 2019 et 2020.** Des efforts louables en termes de recettes et de dépenses sont prévus dans le budget 2020 pour compenser la perte partielle des recettes non fiscales exceptionnelles de 2019. Les services du FMI ont encouragé les autorités à poursuivre leur programme de réformes dans le but d'élargir la base d'imposition en simplifiant davantage le système fiscal et en l'informatisant.

**41. Les réformes visant à maîtriser la masse salariale avancent sur certains points mais l'absence de mise en œuvre des grandes réformes législatives freine tout progrès décisif.** L'adoption de la loi organique globale, soit par le Parlement soit par référendum, demeure politiquement irréalisable à court terme. Dans l'intérim, les autorités ont pour objectif de finaliser les modalités techniques des nouveaux barèmes des traitements et indemnités qui serviront de base à l'élaboration du document de stratégie relative à la masse salariale à moyen terme. Elles se sont également engagés à ne signer aucun nouvel accord salarial ou à n'accorder aucun nouvel avantage, en dehors du secteur de la sécurité, tant que l'ensemble du programme de réformes ne sera pas adopté.

**42. Les autorités continueront à appliquer progressivement le mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants, même si l'absence de dispositifs de protection sociale efficaces ralentit le processus.** Les autorités ont ajusté les prix des carburants à la hausse en octobre 2019. Elles prévoient à présent d'appliquer de manière progressive, fréquente et durable le mécanisme d'ajustement des prix des carburants, tout en tenant compte de son coût social en l'absence d'un dispositif global de protection sociale. Dans ce contexte, elles s'efforcent actuellement de renforcer le dispositif de protection sociale en harmonisant l'outil de recueil

d'informations sur les populations pauvres et vulnérables entre toutes les parties prenantes (y compris les partenaires techniques et financiers). Cela devrait contribuer à accélérer les travaux en vue de créer un registre national unique des bénéficiaires fiable, étape importante pour permettre un ciblage plus efficace entre les divers dispositifs de protection sociale et programmes de réduction de la pauvreté.

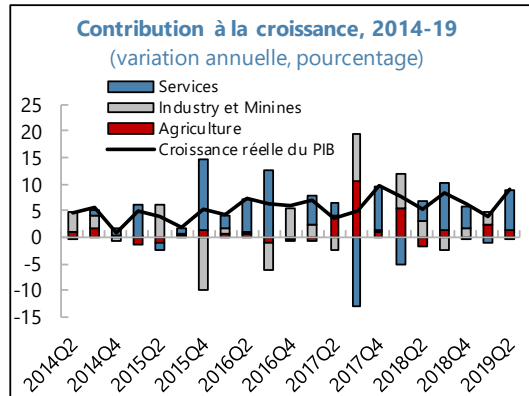
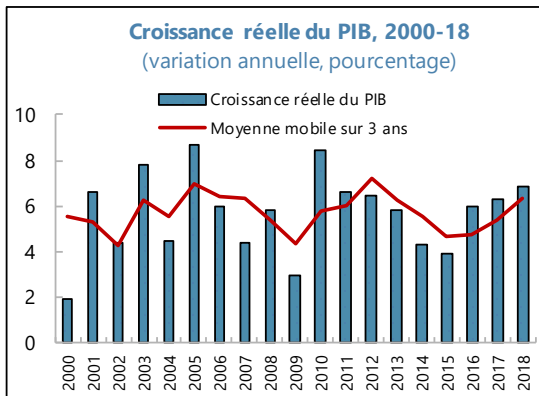
**43. Les réformes de la gestion des finances publiques avancent mais appellent une coordination renforcée.** Les directives de l'UEMOA relatives à la gestion des finances publiques ont pour la plupart été transposées dans la législation nationale via des décrets. Compte tenu des multiples grandes réformes en préparation, les autorités ont l'intention d'adopter une feuille de route révisée pour leur mise en œuvre. Cette feuille de route permettra d'assurer la coordination entre les équipes qui pilotent les réformes tout en évitant de les surcharger.

**44. Les services du FMI recommandent l'achèvement de la troisième revue et le décaissement de 18,06 millions de DTS en vertu de l'accord au titre de la FEC.** La lettre d'intention et le MPEF des autorités décrivent les mesures à prendre pour atteindre les objectifs du programme. La capacité du Burkina Faso à rembourser le FMI demeure adéquate et les risques qui pèsent sur le programme sont gérables.

### Graphique 1. Burkina Faso: Récents Développements Economiques

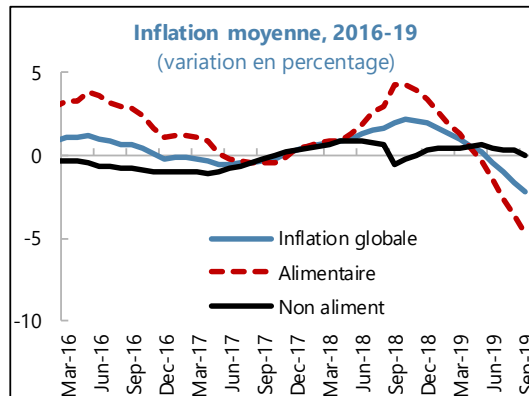
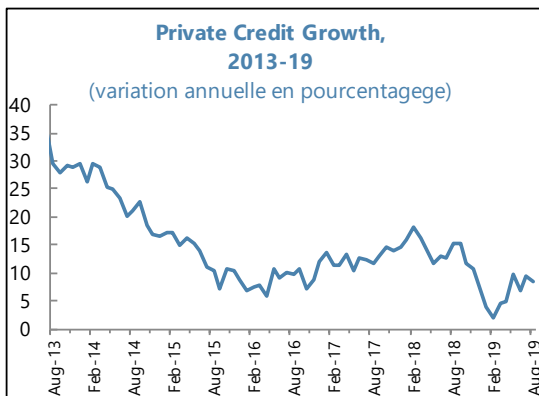
La croissance s'est accélérée pour atteindre 6,8% en 2018, malgré les problèmes de sécurité et les troubles sociaux

...et est resté résilient au premier semestre de 2019, les services publics ayant suspendu les grèves.



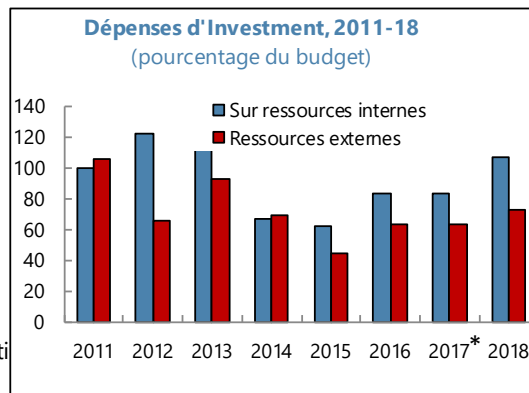
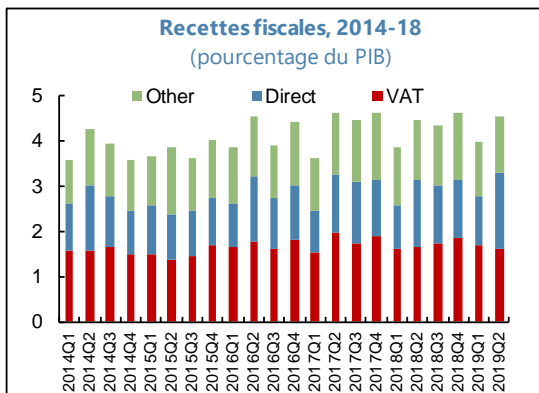
La croissance du crédit a fortement baissée fin 2018, mais une reprise a commencée début 2019.

Les bonnes récoltes fin 2018 et début 2019 ont maintenu l'inflation négative depuis début 2019.



La performance des recettes fiscales au premier semestre 2019 est globalement conforme projections

...alors que l'exécution d'investissements publics n'a pas été à la hauteur des prévisions au premier semestre of 2019.

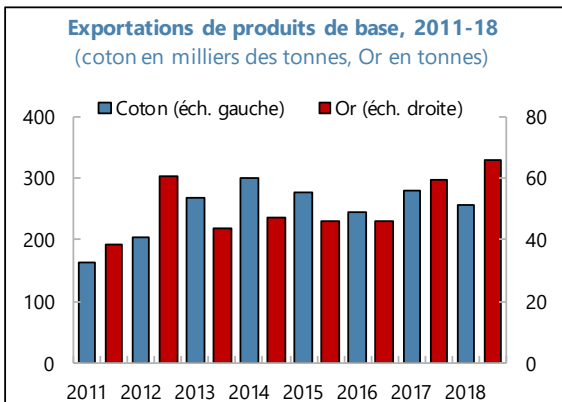


Sources : autorités burkinabé et calculs des services du FMI.

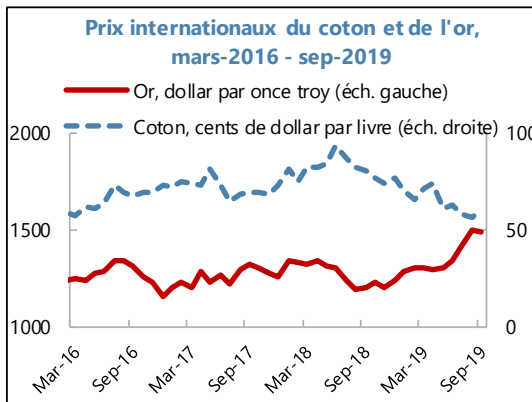
Note : Les chiffres pour 2018 sont préliminaires.

### Graphique 2. Burkina Faso: évolution des secteurs réel et extérieur

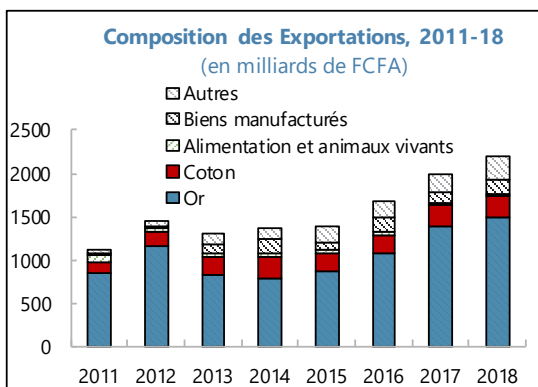
La production et les volumes d'exportation d'or atteignent un nouveau sommet alors que le secteur du coton se heurte à une crise de production...



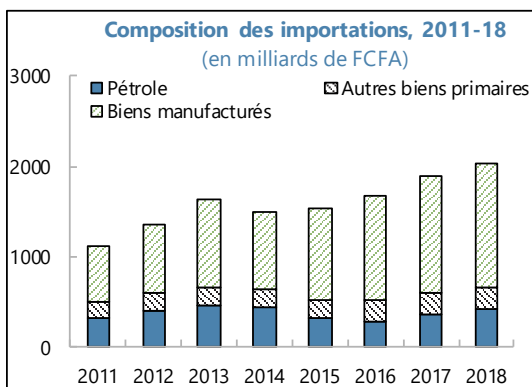
...mais la hausse des prix moyens du coton en 2018 a permis d'atténuer les effets de cette crise sur les exportations de coton.



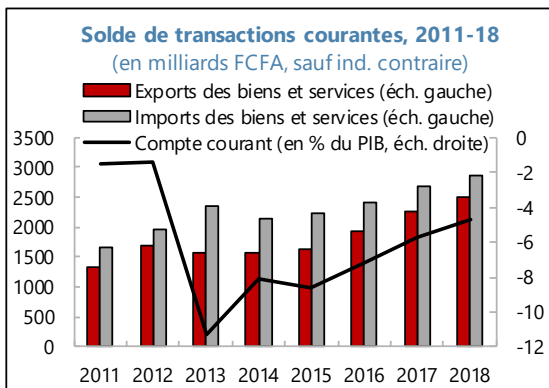
Le secteur de l'extraction de l'or devient de plus en plus le principal moteur des exportations totales...



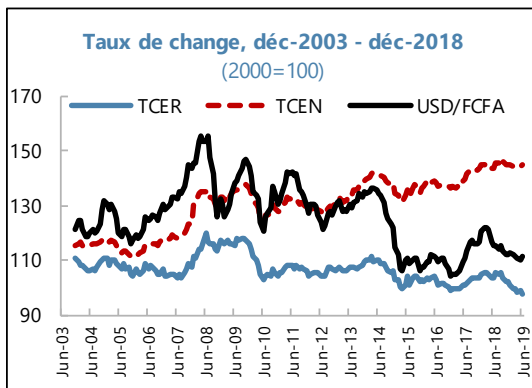
... alors que les importations portent principalement sur le pétrole et les biens manufacturés.



Le solde des transactions courantes a enregistré une forte amélioration en 2018, à -5.8 % du PIB



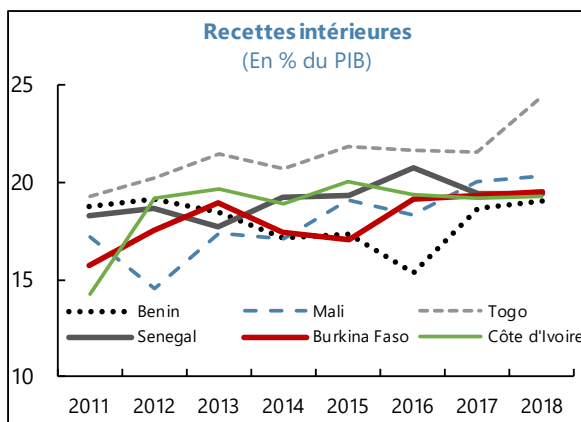
Le taux de change réel s'est déprécié avant la fin de 2018, après avoir connu une appréciation au début de l'année



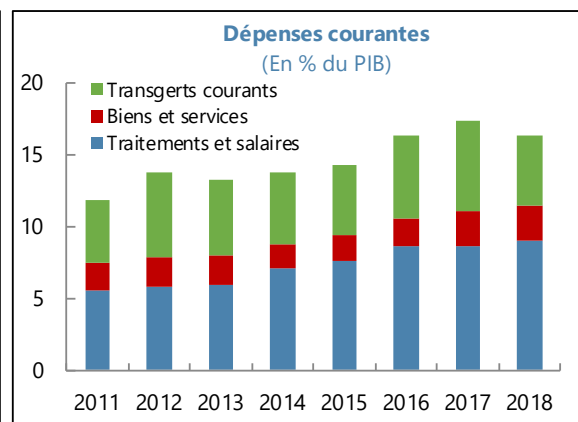
Sources : autorités burkinabé et calculs des services du FMI.  
Note : Les chiffres pour 2018 sont préliminaires.

### Graphique 3. Burkina Faso: Evolution des finances publiques

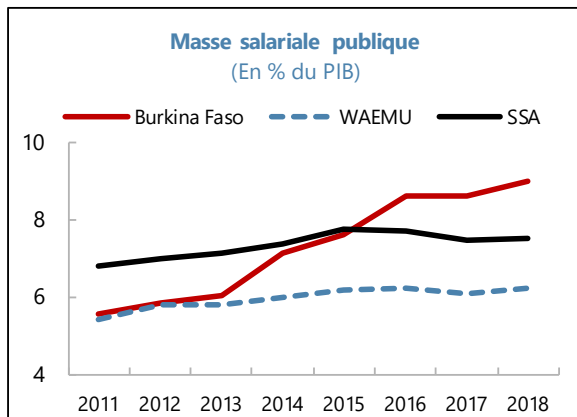
Les recettes intérieures sont restées stables en 2018.



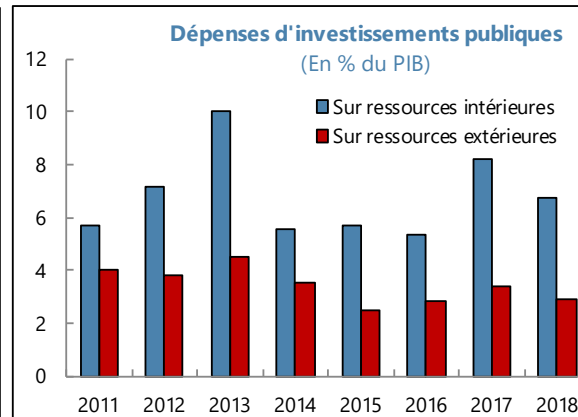
Les dépenses courantes ont diminué.



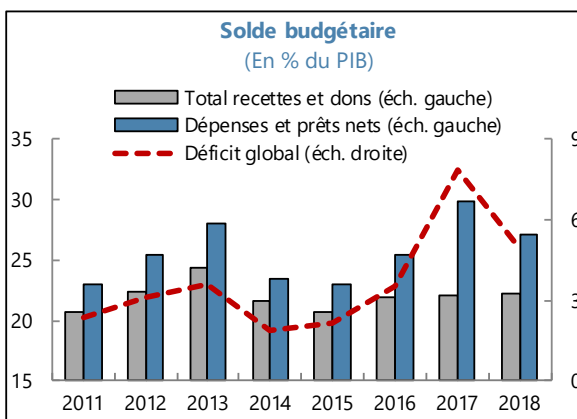
La masse salariale est plus élevée que celle des pays comparables.



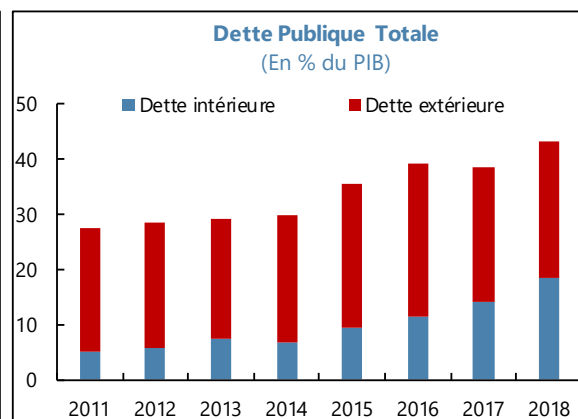
Selon les données préliminaires, les dépenses d'investissement ont diminué en 2018.



Le déficit budgétaire a nettement diminué...



...bien que la dette publique a augmenté due à la hausse continue de la dette intérieure.



Sources: Autorités Burkinabè et calcul des services du FMI.

**Tableau 1. Burkina Faso: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–24**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Act.	Est.	Prel.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<i>(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)</i>									
<b>PIB et prix</b>									
PIB à prix constants	5.9	6.3	6.8	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0
Déflateur du PIB	-1.3	4.8	2.4	1.8	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	-0.2	0.4	2.0	-3.4	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Prix à la consommation (fin de période)	-1.6	2.1	0.3	-3.5	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
<b>Monnaie et crédit</b>									
Avoirs intérieurs nets ( système bancaire) 1/	-1.3	11.4	8.6	11.2	13.6	...	...	...	...
Crédit à l'État (système bancaire) 1/	-4.5	5.9	-0.2	4.8	5.1	...	...	...	...
Crédit aux Secteur privé	12.1	14.4	6.7	11.9	12.5	...	...	...	...
Monnaie au sens large (M3)	11.8	21.6	10.4	12.7	15.4	...	...	...	...
Crédit au secteur privé/PIB	30.5	31.3	30.5	31.7	32.9	...	...	...	...
<b>Secteur extérieur</b>									
Exportations (f.à.b., valeur en FCFA)	19.9	19.0	10.1	1.9	11.6	3.6	3.1	3.7	3.7
Importations (f.à.b., valeur en FCFA)	8.8	12.7	7.7	6.6	5.5	5.1	5.9	6.2	6.6
Solde des transactions courantes/PIB	-7.2	-5.7	-4.7	-5.2	-4.0	-4.3	-4.6	-4.9	-5.3
Taux de change effectif réel	-0.5	-0.3	2.5	...	...	...	...	...	...
<i>(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</i>									
<b>Finances de l'administration centrale</b>									
Recettes courantes	19.1	19.4	19.5	21.1	20.6	20.6	20.9	21.1	21.3
dont: recettes fiscales	16.7	17.3	17.3	17.5	18.0	18.4	18.7	19.0	19.3
Total dépenses et prêts nets	25.4	29.9	27.1	27.3	27.3	26.1	26.4	26.5	26.7
dont: dépenses courantes	17.4	18.4	17.6	19.2	18.3	17.8	17.5	17.1	17.1
Solde budgétaire global,dons incl. (engagements)	-3.5	-7.8	-4.9	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Total dette publique	39.2	38.4	43.2	43.5	43.1	42.7	42.4	42.1	41.8
Dette publique extérieure	27.9	24.1	24.6	24.6	23.6	22.3	21.6	21.1	20.6
<b>Pour mémoire :</b>									
PIB nominal (milliards de FCFA)	6,444	7,177	7,849	8,471	9,156	9,901	10,707	11,576	12,516
PIB nominal par habitant (\$)	583	644	716	714	748	793	840	887	939
Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.									
1/ Pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.									



Tableau 2. Burkina Faso: Balance des paiements, 2016-24

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Act.	Est.	Prel.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	<i>(Milliards FCFA, sauf indication contraire)</i>								
<b>Solde des transactions courantes</b>	-462	-412	-369	-443	-371	-421	-491	-570	-662
Balance commerciale	0	105	161	68	207	179	117	59	-17
Exportations de biens	1,676	1,996	2,196	2,238	2,497	2,586	2,667	2,767	2,869
<i>dont: coton</i>	198	253	250	184	235	257	271	283	295
<i>dont: or</i>	1,092	1,387	1,492	1,645	1,840	1,891	1,942	2,013	2,083
Importations de biens	-1,677	-1,890	-2,035	-2,170	-2,290	-2,407	-2,550	-2,708	-2,886
<i>dont: pétrole</i>	-283	-356	-420	-420	-418	-419	-436	-460	-489
Services (net)	-471	-518	-525	-542	-586	-615	-644	-675	-707
Revenu (net)	-232	-230	-267	-246	-252	-258	-251	-257	-257
Transferts courants	241	232	262	276	260	273	287	303	318
<i>dont: transferts officiels, net</i>	111	100	123	131	108	114	121	128	136
<b>Compte de capital</b>	150	173	176	225	306	221	229	238	246
Dons projet	99	120	122	171	253	167	176	184	193
<b>Compte financier</b>	245	369	511	253	123	297	371	441	544
Investissements directs	202	-4	111	112	108	106	87	105	104
Investissements de portefeuille	-236	70	279	86	95	118	110	113	113
Autres investissements	279	304	121	54	-80	73	174	224	327
0	-66	-79	69	-15	-14	-6	-6	-6	-6
0	145	77	76	90	78	88	130	149	170
Prêts-projets	82	124	103	131	124	125	141	159	180
Prêts programmes	63	0	28	20	15	27	52	56	60
Amortissement des prêts publics (hors FI)	-39	-50	-55	-60	-62	-64	-63	-67	-71
Autres, privés	200	305	-24	-22	-144	-9	49	81	163
<b>Erreurs et omissions</b>	-3	-4	-4	0	0	0	0	0	0
<b>Solde global</b>	-71	125	314	34	59	96	109	109	128
Variation nette des avoirs extérieurs de la banque	71	-125	-314	-34	-59	-96	-109	-109	-128
Financement net du FMI	-7	11	5	-24	-13	16	13	10	11
Décaissements	19	4	14	44	29	0	0	0	0
Remboursement (hors commission)	-12	-14	-19	-19	-17	-16	-13	-10	-11
<b>Écart de financement</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</i>								
<b>Pour mémoire:</b>									
Exportations de biens	26.0	27.8	28.0	26.4	27.3	26.1	24.9	23.9	22.9
Importations de biens	-26.0	-26.3	-25.9	-25.6	-25.0	-24.3	-23.8	-23.4	-23.1
Balance commerciale (biens)	0.0	1.5	2.1	0.8	2.3	1.8	1.1	0.5	-0.1
Balance commerciale (services)	-7.3	-7.2	-6.7	-6.4	-6.4	-6.2	-6.0	-5.8	-5.6
Balance commerciale (biens et services)	-7.3	-5.8	-4.6	-5.6	-4.1	-4.4	-4.9	-5.3	-5.8
Solde des transactions courantes (- = déficit)	-7.2	-5.7	-4.7	-5.2	-4.0	-4.3	-4.6	-4.9	-5.3
PIB aux prix courants (milliards de FCFA)	6,444	7,177	7,849	8,471	9,156	9,901	10,707	11,576	12,516
Réserves de la BCEAO:									
<i>Milliard de USD</i>	10	13	15	17	17	19	20	24	28
<i>En mois des importations de l'UEMOA (l'année p)</i>	3.9	4.1	4.5	4.8	4.5	4.6	4.5	5.0	5.2
<i>En pourcentage de la monnaie au sens large</i>	37.7	38.7	39.7	39.6	35.9	35.3	33.3	35.7	37.3

Sources: Autorités burkinabè et BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 3. Burkina Faso: Situation monétaire, 2016–20**

	2016	2017	2018	2019	2020
	Act.	Act.	Act.	Proj.	Proj.
<i>(Milliards FCFA, sauf indication contraire)</i>					
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	1,051	1,334	1,442	1,518	1,617
BCEAO 1/	-139	3	309	343	402
Actifs	620	902	928	1,062	1,223
Passifs	758	899	619	719	821
Banques commerciales	1,189	1,331	1,133	1,175	1,215
<b>Avoirs intérieurs nets</b>	1,650	1,947	2,220	2,612	3,148
Crédit intérieur	2,064	2,444	2,731	3,184	3,720
Crédit net Bancaire à l'État	-80	74	67	234	434
BCEAO	-142	-48	-57	-33	-20
Banques commerciales	61	122	124	267	455
Crédit aux autres secteurs	2,144	2,370	2,665	2,950	3,286
<i>dont: crédit au secteur privé</i>	1,963	2,246	2,396	2,681	3,016
Autres postes (net)	18	33	40	101	101
Actions et autres titres de participation	396	464	471	471	471
<b>Monnaie au sens large</b>	2,700	3,282	3,662	4,130	4,765
Monnaie liquide	2,610	3,174	3,503	3,947	4,555
Monnaie non liquide	91	108	159	182	210
<i>/variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire</i>					
<b>Pour mémoire:</b>					
Avoirs extérieurs nets	42.5	27.0	8.1	5.2	6.5
Avoirs intérieurs nets 2/	-1.3	11.4	8.6	11.2	13.6
Crédit net à l'État 2/	-4.5	5.9	-0.2	4.8	5.1
Crédit aux Secteurs Privé	12.1	14.4	6.7	11.9	12.5
Crédit aux Secteurs Privé (pourcentage du PIB)	30.5	31.3	30.5	31.7	32.9
Masse monétaire	11.8	21.6	10.4	12.7	15.4
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/M2) 3/	2.5	2.3	2.2	2.1	2.0
Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.					
1/ Comprend uniquement les réserves actuelles de la BCEAO à Ouagadougou. Il n'inclut pas toutes les réserves régionales					
2/ Variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire au sens large par rapport à douze mois plus tôt.					
3/ Moyenne de fin de période.					

**Tableau 4. Burkina Faso : Principaux indicateurs de solidité financière, 2012-18**  
(en pourcentage)

	Déc-12	Déc-13	Déc-14	Déc-15	Déc-16	Déc-17	Déc-18
<b>Solvabilité</b>							
Fonds propres régl./actifs pondérés par les risques	12.4	10.2	11.4	11.1	13.0	12.2	11.8
<b>Qualité des actifs</b>							
Créances improductives brutes/total des crédits	10.3	9.9	8.6	8.9	8.9	8.8	7.4
Provisions/créances improductives	67.7	62.6	64.9	67.6	70.4	66.4	70.4
<b>Concentration du crédit</b>							
5 plus gros clients/fonds propres	157.9	108.4	158.4	179.6	114.5	79.8	74.2
Par secteur: (part du total)							
Agriculture	1.8	3.3	2.8	1.9	3.7	4.4	4.7
Industries extractives	1.0	1.1	2.0	2.3	1.5	2.0	2.9
Industries de transformation	9.8	13.9	16.1	15.2	13.2	13.6	12.5
Électricité, gaz, eau	1.9	1.3	1.3	1.0	0.8	1.2	1.0
BTP	13.2	14.6	13.6	16.6	16.2	16.9	17.8
Commerce (restaurants, hôtels)	38.3	33.2	26.0	28.3	25.6	23.9	23.6
Transports/communications	9.6	11.7	9.5	8.4	10.3	8.8	9.1
Assurances, immobilier, services aux entreprises	3.9	3.4	3.7	3.0	5.0	5.6	7.2
Autres	20.6	17.5	25.1	23.1	23.7	23.7	21.3
<b>Liquidité</b>							
Crédits/dépôts	82.1	87.7	99.8	91.2	86.1	83.9	85.7
Actifs liquides/total des actifs	34.8	34.7	34.8	29.2	23.2	24.7	25.7
Sources: Banque centrale (BCEAO); estimations des services du FMI.							
1/ First year of data reporting in accordance with Basel II/III prudential standards and the new banking chart of account (interim data).							

**Tableau 5a. Burkina Faso: Opérations consolidées de l'administration centrale, 2017-24**

(milliards FCFA)

	2017	2018	2019		2020	2021	2022	2023	2024
	Act.	Prel.	2nd Rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<b>Total recettes et dons</b>	1,584	1,746	2,069	2,054	2,217	2,286	2,503	2,720	2,961
Total recettes	1,389	1,531	1,811	1,783	1,888	2,036	2,238	2,439	2,664
Recettes fiscales	1,238	1,354	1,511	1,481	1,651	1,825	2,006	2,203	2,420
dont : impôt sur sociétés d'extr. or	39	49	51	51	64	76	87	101	115
Recettes non fiscales	151	177	300	302	237	211	232	236	244
dont: redevances or	51	62	46	46	74	76	78	81	83
Dons	194	215	258	270	329	250	265	280	297
Projet	120	122	164	171	253	167	176	184	193
Programme	74	93	93	99	77	82	89	96	104
<b>Dépenses et prêts nets 1/</b>	2,146	2,128	2,326	2,311	2,496	2,587	2,828	3,072	3,341
Dépenses courantes	1,319	1,383	1,607	1,630	1,672	1,764	1,872	1,975	2,138
Traitements et salaires	618	705	836	846	898	935	965	990	1,070
Biens et services	174	196	194	187	197	213	231	249	269
Charges d'intérêt	70	97	113	117	127	141	157	174	190
Intérieurs	49	74	94	73	98	108	122	137	150
Extérieurs	20	23	19	44	29	33	34	37	40
Transferts courants	457	385	465	480	450	475	520	562	608
Dépenses d'investissement	831	754	719	690	823	822	956	1,097	1,204
Financées sur ressources intérieures	587	529	424	388	446	530	639	753	831
Financées sur ressources extérieures	244	225	295	302	377	292	317	343	373
Prêts nets	-4	-10	0	-9	0	0	0	0	0
<b>Solde global 1/</b>	-563	-382	-258	-258	-278	-301	-325	-352	-380
Ajustement base caisse	75	-97	0	0	0	0	0	0	0
<b>Solde global (base caisse)</b>	-488	-478	-258	-258	-278	-301	-325	-352	-380
<b>Financement</b>	483	470	258	258	278	301	325	352	380
Financement extérieur	74	76	78	90	78	88	130	149	170
Tirages	124	131	150	150	140	152	193	215	240
Prêts projets	124	103	131	131	124	125	141	159	180
Prêts programme	0	28	20	20	15	27	52	56	60
Amortissement (hors FMI)	-50	-55	-72	-60	-62	-64	-63	-67	-71
Financement intérieur	408	395	180	167	201	213	196	203	211
Financement bancaire	108	142	180	167	201	213	196	203	211
Banque centrale	88	29	25	24	13	-16	-13	-10	-11
dont: Financement net du FMI	-11	3	25	24	13	-16	-13	-10	-11
Décaissements	4	22	43	44	29	0	0	0	0
Remboursement	-14	-19	-18	-19	-17	-16	-13	-10	-11
Banques commerciales	21	113	155	143	188	229	209	213	222
Financement non bancaire	300	252	0	0	0	0	0	0	0
Erreurs et omissions	6	8							
<b>Écart de financement</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Base engagements.

**Tableau 5b. Burkina Faso : Opérations consolidées de l'administration centrale, 2017-24**

(En pourcentage du PIB)

	2017	2018	2019		2020	2021	2022	2023	2024
	Act.	Prel.	2nd Rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<b>Total recettes et dons</b>	22.1	22.2	24.4	24.2	24.2	23.1	23.4	23.5	23.7
Total recettes	19.4	19.5	21.3	21.1	20.6	20.6	20.9	21.1	21.3
Recettes fiscales	17.3	17.3	17.8	17.5	18.0	18.4	18.7	19.0	19.3
dont : impôt sur sociétés d'extr. or	0.5	0.6	0.6	0.6	0.7	0.8	0.8	0.9	0.9
Recettes non fiscales	2.1	2.2	3.5	3.6	2.6	2.1	2.2	2.0	2.0
dont: redevances or	0.7	0.8	0.5	0.5	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7
Dons	2.7	2.7	3.0	3.2	3.6	2.5	2.5	2.4	2.4
Projet	1.7	1.6	1.9	2.0	2.8	1.7	1.6	1.6	1.5
Programme	1.0	1.2	1.1	1.2	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
<b>Dépenses et prêts nets 1/</b>	29.9	27.1	27.4	27.3	27.3	26.1	26.4	26.5	26.7
Dépenses courantes	18.4	17.6	18.9	19.2	18.3	17.8	17.5	17.1	17.1
Traitements et salaires	8.6	9.0	9.9	10.0	9.8	9.4	9.0	8.6	8.6
Biens et services	2.4	2.5	2.3	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2
Charges d'intérêt	1.0	1.2	1.3	1.4	1.4	1.4	1.5	1.5	1.5
Intérieurs	0.7	0.9	1.1	0.9	1.1	1.1	1.1	1.2	1.2
Extérieurs	0.3	0.3	0.2	0.5	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Transferts courants	6.4	4.9	5.5	5.7	4.9	4.8	4.9	4.9	4.9
Dépenses d'investissement	11.6	9.6	8.5	8.1	9.0	8.3	8.9	9.5	9.6
Financées sur ressources intérieures	8.2	6.7	5.0	4.6	4.9	5.4	6.0	6.5	6.6
Financées sur ressources extérieures	3.4	2.9	3.5	3.6	4.1	2.9	3.0	3.0	3.0
Prêts nets	0.0	-0.1	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Solde global 1/</b>	-7.8	-4.9	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Ajustement base caisse	1.0	-1.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Solde global (base caisse)</b>	-6.8	-6.1	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
<b>Financement</b>	6.7	6.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
Financement extérieur	1.0	1.0	0.9	1.1	0.8	0.9	1.2	1.3	1.4
Tirages	1.7	1.7	1.8	1.8	1.5	1.5	1.8	1.9	1.9
Prêts projets	1.7	1.3	1.5	1.5	1.4	1.3	1.3	1.4	1.4
Prêts programme	0.0	0.4	0.2	0.2	0.2	0.3	0.5	0.5	0.5
Amortissement (hors FMI)	-0.7	-0.7	-0.8	-0.7	-0.7	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6
Financement intérieur	5.7	5.0	2.1	2.0	2.2	2.1	1.8	1.8	1.7
Financement bancaire	1.5	1.8	2.1	2.0	2.2	2.1	1.8	1.8	1.7
Banque centrale	1.2	0.4	0.3	0.3	0.1	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1
dont: Financement net du FMI	-0.1	0.0	0.3	0.3	0.1	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1
Décaissements	0.1	0.3	0.5	0.5	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursement	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1
Banques commerciales	0.3	1.4	1.8	1.7	2.1	2.3	2.0	1.8	1.8
Financement non bancaire	4.2	3.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	0.1	0.1							
<b>Écart de financement</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Pour mémoire:</b>									
PIB nominal (milliards FCFA)	7,177	7,849	8,484	8,471	9,156	9,901	10,707	11,576	12,516
Ratio masse salariale / recettes fiscales (p)	49.9	52.1	55.3	57.1	54.4	51.2	48.1	44.9	44.2

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI

1/ Base engagements.

**Tableau 5c. Burkina Faso: Opérations consolidées de l'administration centrale, 2019**  
(milliards FCFA)

	March			June			September			December		
	Out.	Taux d'exéc.	A-e-A	Out.	Taux d'exéc.	A-e-A	Prog.	Taux d'exéc.	A-e-A	Prog.	Taux d'exéc.	A-e-A
<b>Total recettes et dons</b>	432	21	16	982	48	22	1,430	70	19	2,054	100	18
Total recettes	408	23	22	930	52	27	1,361	76	23	1,783	100	16
Recettes fiscales	336	23	12	720	49	11	1,081	73	9	1,481	100	9
Recettes non fiscales	72	24	120	210	69	154	280	93	148	302	100	71
Dons	23	9	-36	53	19	-25	69	26	-26	270	100	26
Projet	17	10	-26	46	27	-7	56	33	-12	171	100	40
Programme	6	6	-54	6	6	-69	13	13	-56	99	100	7
<b>Dépenses et prêts nets 1/</b>	451	20	-4	1,106	48	24	1,646	71	17	2,311	100	9
Dépenses courantes	334	20	-8	813	50	23	1,263	77	25	1,630	100	18
Traitements et salaires	187	22	16	411	49	25	632	75	24	846	100	20
Biens et services	26	14	-46	83	44	-3	118	63	0	187	100	-5
Charges d'intérêt	12	10	-45	43	37	-16	71	60	8	117	100	20
Intérieurs	8	11	-57	31	43	-17	56	76	13	73	100	-1
Extérieurs	4	10	19	11	26	-13	15	34	-7	44	100	88
Transferts courants	109	23	-18	277	58	41	443	92	40	480	100	25
Dépenses d'investissement	118	17	6	298	43	24	394	57	-3	690	100	-9
Financées sur ressources intérieures	64	16	13	178	46	29	230	59	-14	388	100	-27
Financées sur ressources extérieures	54	18	0	120	40	16	164	54	17	302	100	34
Prêts nets	-1			-4						-9		
<b>Solde global 1/</b>	-19			-124			-216			-258		
Ajustement base caisse	-86			-26			-72			0		
<b>Solde global (base caisse)</b>	-106			-150			-288			-258		
<b>Financement</b>	111			153			289			267		
Financement extérieur	40			71			158			90		
Tirages	45			82			173			150		
Prêts projets	37			74			107			131		
Prêts programme	8			8			65			20		
Amortissement (hors FMI)	-4			-11			-15			-60		
Financement intérieur	71			82			131			177		
Financement bancaire	47			-50			-2			167		
Banque centrale	23			-81			4			24		
Banques commerciales	24			31			-6			143		
Financement non bancaire	24			132			133			10		
Erreurs et omissions	5			4			10			-10		

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Base engagements.

**Tableau 5d. Burkina Faso: Opérations consolidées de l'administration centrale, 2020**  
(milliards FCFA)

	March			June			September			December		
	Prog.	Taux d'exéc.	A-e-A	Prog.	Taux d'exéc.	A-e-A	Prog.	Taux d'exéc.	A-e-A	Prog.	Taux d'exéc.	A-e-A
<b>Total recettes et dons</b>	472	21	9	1,063	48	8	1,611	73	13	2,217	100	8
Total recettes	415	22	2	928	49	0	1,396	74	3	1,888	100	6
Recettes fiscales	376	23	12	814	49	13	1,223	74	13	1,651	100	11
Recettes non fiscales	40	17	-45	114	48	-46	173	73	-38	237	100	-22
Dons	57	17	141	135	41	157	215	65	211	329	100	22
Projet	48	19	180	119	47	157	171	68	204	253	100	48
Programme	8	11	34	16	21	157	44	57	240	77	100	-23
<b>Dépenses et prêts nets 1/</b>	474	19	5	1,164	47	5	1,787	72	9	2,496	100	8
Dépenses courantes	351	21	5	806	48	-1	1,222	73	-3	1,672	100	3
Traitements et salaires	210	23	12	427	48	4	661	74	5	898	100	6
Biens et services	36	18	42	96	49	17	140	71	19	197	100	5
Charges d'intérêt	13	10	7	54	42	25	72	57	2	127	100	9
Intérieurs	9	9	11	39	40	26	54	56	-2	98	100	33
Extérieurs	4	15	-1	14	48	25	18	60	19	29	100	-33
Transferts courants	92	21	-15	229	51	-17	348	77	-21	450	100	-6
Dépenses d'investissement	122	15	4	358	43	20	565	69	43	823	100	19
Financées sur ressources intérieures	45	10	-30	176	40	-1	306	69	33	446	100	15
Financées sur ressources extérieures	78	21	45	181	48	51	259	69	58	377	100	25
Prêts nets	0			0						0		
<b>Solde global 1/</b>	-2			-101			-176			-278		
Ajustement base caisse	0			0			0			0		
<b>Solde global (base caisse)</b>	-2			-101			-176			-278		
<b>Financement</b>	2			101			176			278		
Financement extérieur	19			34			52			78		
Tirages	28			61			87			140		
Prêts projets	28			61			87			124		
Prêts programme	0			0			0			15		
Amortissement (hors FMI)	-9			-27			-35			-62		
Financement intérieur	-17			67			125			201		
Financement bancaire	50			100			150			201		
Banque centrale	3			6			9			13		
Banques commerciales	47			94			141			188		
Financement non bancaire	-67			-33			-26			0		
Erreurs et omissions	0			0			0			0		

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Base engagements.

**Tableau 6. Burkina Faso: Besoins de financement extérieur, 2017-2021**  
(en milliards de FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021
	Out.	Prel.	Proj.	Proj.	Proj.
<b>Besoin de financement</b>	<b>-229</b>	<b>-78</b>	<b>-438</b>	<b>-458</b>	<b>-352</b>
Solde du compte courant (sans transferts officiels)	-512	-493	-574	-479	-536
Remboursement au FMI	-14	-19	-19	-17	-16
Flux de capitaux privés	348	489	216	99	262
Amortization of public loans (excl. IMF)	-50	-55	-60	-62	-64
<b>Financement</b>	<b>230</b>	<b>67</b>	<b>394</b>	<b>429</b>	<b>352</b>
Prêts-projets:	124	103	131	124	125
dont: Banque mondiale	40	20	30		
BAD	14	20	12		
Banque islamique de développement	19	24	33		
BOAD	13	14	19		
Prêts programmes (sauf FMI):	0	28	20	15	27
dont: Banque mondiale	0	28	16		
BAD	0	0	4		
Transferts officiels, net	100	123	131	108	114
dont: soutien budgétaire					
UE	52	58	68		
Banque mondiale	0	14	13		
Danemark	11	9	3		
Suisse	4	4	4		
France	7	7	4		
AEN de la BCEAO (hors décaissements et remboursements éventuels du FMI)	-115	-309	-58	-72	-81
Dons projet	120	122	171	253	167
Eurobond	0	0	0	0	0
<b>Erreurs et omissions</b>	<b>-4</b>	<b>-4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résiduel</b>	<b>-4</b>	<b>-14</b>	<b>-44</b>	<b>-29</b>	<b>0</b>
Financement ECF du FMI (passé et futur)	4	14	44	29	0

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.



**Tableau 7. Burkina Faso : calendrier des décaissements au titre de l'accord FEC triennal 2018–20**

<b>Montant</b>	<b>Date de disponibilité</b>	<b>Conditions for disbursement 1/</b>
18,06 millions DTS	14 mars 2018	Approbation par le conseil d'administration d'un nouvel accord au titre de la facilité élargie de crédit
18,06 millions DTS	15 décembre 2018	Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2018, et achèvement de la première revue de l'accord
18,06 millions DTS	15 juin 2019	Observation des critères de réalisation continus et à fin décembre 2018, et achèvement de la deuxième revue de l'accord
18,06 millions DTS	15 décembre 2019	Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2019, et achèvement de la troisième revue de l'accord
18,06 millions DTS	15 juin 2020	Observation des critères de réalisation continus et à fin décembre 2019, et achèvement de la quatrième revue de l'accord
18,06 millions DTS	15 décembre 2020	Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2020, et achèvement de la cinquième revue de l'accord

Sources : Autorités burkinabè et estimations des services du FMI.

1/ En plus des conditions généralement applicables au titre de la facilité élargie de crédit.

Tableau 8. Burkina Faso : Indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2017-33 1/

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	
	Act.	Act.	Projections															
<b>Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et prospectifs (en millions de DTS)</b>																		
Principal	17,8	24,1	23,3	19,0	21,2	18,3	14,2	16,3	24,1	25,3	24,4	18,1	16,3	5,4	0,0	0,0	0,0	
Commissions et intérêts	0,0	0,0	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	
<b>Total obligations sur la base du crédit existant et prospectif</b>																		
En millions de DTS	17,8	24,1	23,6	19,3	21,5	18,6	14,5	16,6	24,4	25,6	24,7	18,4	16,5	5,7	0,3	0,3	0,3	
En milliards de FCFA	14,3	19,0	19,1	15,6	17,2	14,9	11,6	13,2	19,4	20,4	19,7	14,6	13,2	4,6	0,2	0,2	0,2	
En pourcentage des recettes de l'État	1,0	1,2	1,1	0,8	0,8	0,7	0,5	0,5	0,7	0,6	0,6	0,4	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	
En pourcentage des exportations de biens et de services	0,6	0,8	0,7	0,6	0,6	0,5	0,4	0,4	0,6	0,6	0,5	0,4	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	
En pourcentage du service de la dette 2/	18,1	19,3	15,6	14,5	15,4	13,4	10,2	10,8	13,9	13,1	11,7	8,1	6,8	2,2	0,1	0,1	0,1	
En pourcentage du PIB	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	
En pourcentage de la quote-part	14,8	20,1	19,6	16,0	17,8	15,4	12,1	13,8	20,2	21,3	20,5	15,2	13,7	4,7	0,2	0,2	0,2	
<b>Encours de crédit du FMI</b>																		
En millions de DTS	141,9	135,8	166,3	183,4	162,3	144,0	129,8	113,5	89,4	64,1	39,7	21,7	5,4	0,0	0,0	0,0	0,0	
En milliards de FCFA	114,2	106,7	134,3	147,9	130,3	115,3	103,8	90,5	71,3	51,1	31,7	17,3	4,3	0,0	0,0	0,0	0,0	
En pourcentage des recettes de l'État	8,2	7,0	7,5	7,8	6,4	5,2	4,3	3,4	2,5	1,6	0,9	0,5	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	
En pourcentage des exportations de biens et de services	5,0	4,3	5,3	5,2	4,4	3,8	3,3	2,7	2,1	1,4	0,9	0,4	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	
En pourcentage du service de la dette 2/	144,1	108,4	109,5	137,4	116,4	104,3	91,1	74,2	50,9	32,7	18,8	9,5	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	
En pourcentage du PIB	1,6	1,4	1,6	1,6	1,3	1,1	0,9	0,7	0,5	0,3	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
En pourcentage de la quote-part	117,8	112,8	138,2	152,4	134,8	119,6	107,8	94,3	74,3	53,2	35,0	18,0	4,5	0,0	0,0	0,0	0,0	
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)	-13,3	-6,1	30,6	16,8	-21,5	-18,6	-14,5	-16,6	-24,4	-25,6	-24,7	-18,4	-16,5	-5,7	-0,3	-0,3	-0,3	
Décaissements	4,5	18,1	54,2	36,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Remboursements et rachats	17,8	24,1	23,6	19,3	21,5	18,6	14,5	16,6	24,4	25,6	24,7	18,4	16,5	5,7	0,3	0,3	0,3	
<b>Pour mémoire:</b>																		
PIB nominal (milliards de FCFA)	7,177	7,849	8,471	9,156	9,901	10,707	11,576	12,516	13,532	14,631	15,819	17,104	18,493	19,994	21,618	23,373	25,271	
Exportations de biens et de services (milliards de FCFA)	2,275	2,506	2,555	2,820	2,935	3,045	3,175	3,310	3,438	3,575	3,717	3,867	4,023	4,187	4,359	4,540	4,730	
Recettes de l'État (milliards de FCFA)	1,389	1,531	1,783	1,888	2,036	2,238	2,439	2,664	2,908	3,192	3,485	3,770	4,080	4,416	4,758	5,128	5,528	
Service de la dette (milliards de FCFA) 2/ 3/	79	98	123	108	112	111	114	122	140	156	168	181	194	203	221	249	278	
FCFA/DTS (moyenne sur la période)	805	786	807	806	803	801	800	798	798	798	798	798	798	798	798	798	798	

Sources: Estimations et projections des services du FMI.

1/ Comprend les décaissements proposés de la nouvelle FEC de 90% du quota.

2/ Le total du service de la dette extérieure comprend les rachats et les remboursements au FMI.

3/ Inclut la dette des entreprises publiques.

Annexe 1. Matrice d'évaluation des risques<sup>1</sup>

Source de risques	Probabilité Relative	Impact si le risque se concrétise	Mesures que les autorités peuvent prendre
<b>Risques extérieurs</b>			
Durcissement des conditions financières	<b>Forte</b>	<b>Moyen</b> Durcissement des conditions de financement sur le marché régional	Limiter les besoins de financement intérieur en respectant les objectifs de déficit budgétaire.
Montée du protectionnisme	<b>Forte</b>	<b>Moyen</b> Difficultés sur le plan des exportations et de la diversification	Mettre en oeuvre des mesures visant à améliorer la compétitivité et le climat des affaires.
Croissance mondiale plus faible que prévu	<b>Moyenne/Forte</b>	<b>Elevé</b> Recul de la demande d'exportations, baisse de l'aide extérieure	Respecter les objectifs de déficit budgétaire pour préserver l'adéquation des réserves internationales ; mettre en oeuvre des mesures visant à améliorer la compétitivité et le climat des affaires.
Grandes fluctuations des prix, notamment de	<b>Moyenne</b>	<b>Elevé</b> Baisse des exportations, hausse des prix à l'importation des carburants, augmentation des besoins de subvention	Respecter les objectifs de déficit budgétaire afin de constituer des marges de manœuvre contre les chocs. Assouplir les prix des carburants à la pompe.
<b>Risques intérieurs</b>			
Pressions en faveur de dépenses récurrentes plus élevées, en particulier pour la masse salariale	<b>Forte</b>	<b>Moyen/élevé</b> Éviction de dépenses d'investissement; pression sur les objectifs de déficit budgétaire	Contenir les dépenses récurrentes, en particulier la masse salariale. Intensifier les efforts pour accroître les recettes intérieures.
Poursuite des attaques terroristes	<b>Moyenne/Forte</b>	<b>Moyen/élevé</b> Effets défavorables sur l'activité économique, notamment le tourisme, et les recettes publiques ; répercussions à long terme sur l'investissement étranger ; éviction de dépenses productives et d'investissement.	Poursuivre les efforts de renforcement des services de sécurité ; participer aux dispositifs de sécurité régionaux ; respecter les objectifs de déficit budgétaire pour créer des marges de manœuvre en faveur des dépenses de sécurité.
Retards dans le recouvrement des	<b>Moyenne</b>	<b>Elevé</b> Réduction de la marge de manœuvre budgétaire et risque accru d'augmentation du déficit budgétaire et des besoins de financement.	Poursuivre la politique fiscale et les réformes de l'administration des recettes ; optimiser les dépenses courantes et redéfinir l'ordre de priorité des investissements publics.
Mauvaises conditions météorologiques;	<b>Moyenne</b>	<b>Elevé</b> Baisse de la production agricole et des exportations, hausse des prix des produits alimentaires ; augmentation de la pauvreté	Respecter les objectifs de déficit budgétaire pour pouvoir réagir en cas d'urgence alimentaire. À moyen terme, aider les agriculteurs grâce à de meilleurs semences, engrais et techniques d'irrigation.
<p><sup>1</sup>La matrice d'évaluation des risques (MER) présente des événements susceptibles de modifier nettement le scénario de référence (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité des risques correspond à l'évaluation subjective des services du FMI quant aux risques qui pèsent sur le scénario de base. La matrice d'évaluation des risques illustre les vues des services du FMI sur la source des risques et le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent provoquer des interactions et se matérialiser simultanément.</p>			

## Appendice I. Lettre d'Intention

**Le Ministre de l'Economie,  
des Finances et du Développement**

**A**

**Madame Kristalina Georgieva,  
Directrice Générale du  
Fonds Monétaire International  
700 19th Street NW  
Washington, DC 20431 (USA)**

**OBJET** : Lettre d'intention de politiques économique et financière

**Madame la Directrice Générale,**

La mise en œuvre du programme économique et financier 2018-20 du Burkina Faso, appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC), tout comme en 2018, a été marquée par une situation sécuritaire difficile et la poursuite des revendications sociales en 2019. En dépit de ce contexte, l'économie burkinabé est restée résiliente avec un taux de croissance du PIB réel qui se situerait à 6,0% et une inflation en dessous de la norme communautaire de 3%. Pour 2020, la croissance maintiendra le même rythme pour se situer à 6% et l'inflation sera toujours en dessous de la norme communautaire.

En 2019, le déficit global serait de 3,0% du PIB en fléchissement de 1,9 point par rapport à son niveau de 2018. Ce niveau du déficit se maintiendrait en 2020, conformément à nos engagements dans le cadre de notre programme soutenu par la FEC ainsi qu'aux critères de convergence de l'UEMOA. Il sera financé en 2019 et en 2020 par le recours aux appuis budgétaires, aux tirages sur les ressources du FMI et à des émissions de titres sur le marché financier régional.

Les performances sous le programme ont été globalement satisfaisantes à fin juin 2019. Ainsi, tous les critères de réalisation quantitatifs et tous les objectifs indicatifs ont été atteints à fin juin.

Quant aux repères structurels du programme, la majorité a été observée, avec des progrès très significatifs pour ceux qui n'ont pas été atteints et ceux dont l'échéance n'est pas encore échue.

Dans le cadre de l'atteinte des objectifs du programme, le Gouvernement reste déterminé à poursuivre la mise en œuvre de politiques économique et financière saines ainsi que les réformes

nécessaires y afférentes notamment l'accroissement de la mobilisation des recettes et le renforcement du suivi des dépenses.

Concernant la maîtrise de la masse salariale, le Gouvernement est toujours engagé dans la mise en œuvre des mesures pour infléchir son évolution par rapport aux recettes fiscales à la baisse au cours des prochaines années. C'est dans ce sens qu'il a élaboré une feuille de route pour le processus de remise à plat du système de rémunération des agents de la Fonction publique assortie d'un chronogramme de mise en œuvre. Aussi, le Gouvernement s'engage à ne pas dépasser les enveloppes de masse salariale envisagées pour 2019 et 2020 au cours de cette revue du programme et à ne pas conclure tout nouvel accord hors du secteur de la sécurité qui pourrait induire une augmentation de la masse salariale.

Cependant, en raison de la situation sécuritaire, l'enveloppe globale de la masse salariale convenue pour 2019 lors de la deuxième revue sera dépassée de 10 milliards FCFA dans la Loi des Finances Rectificative (LFR). Ce relèvement a été rendu nécessaire en faveur notamment du personnel des forces de sécurité (revalorisation de la charge paramilitaire, renforcement de la prise en charge du risque professionnel et mise en place d'indemnités spéciales pour les unités d'intervention et de couverture opérationnelle).

Au titre du mécanisme d'ajustement des prix des hydrocarbures à la pompe, le Gouvernement a procédé à un réajustement des prix des hydrocarbures à la pompe le 21 octobre 2019. Les autorités poursuivront prudemment les efforts pour améliorer l'opérationnalisation du mécanisme d'ajustement des prix à la pompe adopté en novembre 2018 et réduire considérablement le poids des subventions aux hydrocarbures sur le budget de l'Etat. A cet effet, les actions de communication sur les coûts des subventions octroyés aux consommateurs et leur distribution inéquitable seront également renforcées. Par ailleurs, il est envisagé la réalisation d'une évaluation de la performance de la filière d'approvisionnement en hydrocarbures et l'audit des performances, organisationnel et des charges de la SONABHY, pour apprécier la qualité de la gestion et explorer des pistes de réformes qui pourraient être mises en œuvre afin d'alléger le poids de la subvention versée par l'Etat.

S'agissant des filets sociaux, le Gouvernement compte intensifier les efforts pour consolider les programmes fragmentés de protection sociale en mettant en place un mécanisme coordonné qui permettra de faire face aux chocs potentiels : sécuritaires, climatiques, pétroliers et prix des produits de première nécessité. Aussi, il s'attèlera à la poursuite de la constitution du registre unique des personnes vulnérables avec le ciblage dans 63 communes à fin 2019 dans la perspective de couvrir le territoire national en 2022.

Compte tenu de son engagement à préserver la stabilité macroéconomique et sur la foi des politiques énoncées dans le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) joint en annexe, le Gouvernement demande au FMI la conclusion de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC. A cet effet, le Gouvernement sollicite le décaissement d'un montant de 18,06 millions DTS, soit 14,27 milliards FCFA.

Le Gouvernement estime que les mesures énoncées dans le MPEF permettront d'atteindre les objectifs économiques et sociaux de son programme. Néanmoins, il reste déterminé à prendre toutes mesures supplémentaires qui s'imposeraient à cet effet.

Le Gouvernement consultera le FMI sur l'adoption de ces mesures, et avant toute révision des politiques énoncées dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI en la matière. Il communiquera par ailleurs au FMI toutes informations relatives à la mise en œuvre des mesures convenues et à l'exécution du programme, comme prévu dans le Protocole d'accord technique révisé ci-joint, ou à la demande du FMI.

Le Gouvernement autorise le FMI à publier comme par le passé, la présente lettre et les pièces qui y sont jointes, ainsi que le rapport établi par les services du FMI, une fois que le Conseil d'administration les aura approuvés.

Veillez agréer, **Madame la Directrice Générale**, l'assurance de ma considération distinguée.

/s/

**Lassané KABORE**

Chevalier de l'Ordre National

**Pièces jointes :**

- Mémoire de politiques économique et financière
- Protocole d'accord technique

## Pièce jointe I. Mémoire de Politiques Économique et Financière

### I. INTRODUCTION

1. Le présent Mémoire de Politiques Économique et Financière (MPEF) actualise les informations relatives à la mise en œuvre du programme économique et financier du Burkina Faso conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) pour la période 2018-2020.
2. Les objectifs du programme sont essentiellement orientés vers le maintien de la stabilité macroéconomique tout en créant un espace budgétaire par une mobilisation accrue des recettes intérieures et une amélioration des dépenses publiques. Ce programme s'inscrit en droite ligne des engagements communautaires pris par le Burkina Faso, notamment celui de ramener le déficit budgétaire à un niveau compatible, tout en préservant les dépenses sociales et celles des investissements publics prioritaires.
3. Ce Mémoire décrit les évolutions économiques récentes et la situation de mise en œuvre des critères quantitatifs et des repères structurels à fin juin et septembre 2019. En outre, il définit les principales orientations pour le reste de l'année 2019 et pour 2020.

### II. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

4. L'activité économique nationale en 2019 se déroule dans un contexte marqué par une situation sécuritaire difficile et une persistance des revendications sociales. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme, à fin juin 2019, tous les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs ont été respectés. S'agissant des repères structurels, ils sont réalisés pour la plupart à fin septembre 2019.

#### A. Évolution économique récente à fin juin et à fin septembre 2019

5. Sur la base de nos dernières estimations (août 2019), l'activité économique en 2019 resterait soutenue malgré un contexte sociopolitique relativement difficile, marqué par la persistance des attaques terroristes entraînant un déplacement interne de populations et par la poursuite des revendications sociales dans le secteur public. En somme, au deuxième trimestre 2019, le PIB réel a augmenté de 2,8% par rapport au trimestre précédent où un recul de 0,6% a été enregistré. Cette hausse de l'activité économique au cours dudit trimestre résulte d'une bonne tenue de l'activité dans les secteurs tertiaire (+5,7%) et primaire (+2,3%) en dépit d'un recul des activités dans le secteur secondaire (-0,3%). Comparativement au deuxième trimestre 2018, le taux de croissance économique est ressorti fortement élevé, en s'établissant à +9,0% après +7,3% à la même période en 2018.

6. A fin juin 2019, le taux d'inflation s'est établi à -3,9% en glissement annuel et à -0,4% en moyenne annuelle contre respectivement 3,6% et 1,9% à fin juin 2018. La baisse en moyenne annuelle de l'inflation est imputable principalement aux fonctions « communications » (-7,3%), « loisirs spectacles et cultures » (-2,7%) et « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-1,5%). A fin septembre 2019, l'inflation a baissé de 5,4% en glissement annuel et de 2,2% en moyenne annuelle, consécutivement à une détente des prix des fonctions « communications » (-8,8%), « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-3,7%) et « loisirs spectacles et cultures » (-2,8%).

7. S'agissant des échanges extérieurs au premier semestre de l'année 2019, les transactions internationales font ressortir un déficit commercial de 44,3 milliards FCFA contre un excédent de 87,6 milliards FCFA au premier semestre 2018. Cette détérioration du solde commercial s'explique par une hausse des importations (+7,0%) conjuguée à une baisse des exportations (-6,2%). Le repli des exportations reflète la dynamique des exportations d'or et de coton. Concernant le compte des services, il a été enregistré un déficit, en réduction de 1,8 milliard FCFA. Le compte de revenu primaire s'est soldé par un déficit en dégradation de 19,3 milliards FCFA, en lien notamment avec la progression des paiements d'intérêts sur la dette publique extérieure. Les aides budgétaires à l'Administration se sont contractées de 14,0 milliards FCFA et les prélèvements communautaires ont augmenté de 7,8 milliards FCFA, entraînant une aggravation du déficit des revenus secondaires de 57,0 milliards FCFA. En somme, le solde des transactions courantes est ressorti déficitaire de 249,1 milliards FCFA au premier semestre 2019 contre un déficit de 42,6 milliards FCFA au premier semestre 2018.

8. La situation monétaire a été caractérisée, entre fin août 2018 et fin août 2019, par une progression de la masse monétaire de 229,5 milliards FCFA (+6,4%). Cette expansion résulte principalement de la hausse des Créances Intérieures de 272,3 milliards FCFA (+10,5%) et, des Actifs Extérieurs Nets (AEN) de 60,8 milliards FCFA (+4,4%). S'agissant des AEN des Institutions monétaires, ils sont ressortis à 1 431,3 milliards FCFA à fin août 2019 contre 1 370,5 milliards FCFA à fin août 2018. Cette évolution est exclusivement due à la consolidation des AEN des Autres Institutions de Dépôts (AID) de 35,0 milliards FCFA (+3,3%) que de ceux de la BCEAO de 25,8 milliards FCFA (+8,6%). La hausse des AEN des AID (+3,3%) s'explique par une diminution de leurs engagements bruts envers les non-résidents (-57,0 milliards FCFA, soit -12,8%) plus importante que celle de leurs créances sur l'extérieur (-21,9 milliards FCFA, soit -1,4%). Le repli des engagements brutes des AID envers les non-résidents est imputable principalement à la réduction de l'encours des dépôts (-104,7 milliards FCFA, soit -58,6%). Quant à l'augmentation des AEN de la Banque Centrale, elle est liée à une diminution de ses engagements bruts envers les non-résidents (-42,1 milliards FCFA) plus importante que celle de ses créances brutes sur les non-résidents (-16,4 milliards FCFA). Concernant les créances intérieures, elles se sont établies à 2 869,7 milliards FCFA à fin août 2019 contre 2 597,4 milliards FCFA à fin août 2018, en progression de 10,5%. Cet accroissement est imputable à une augmentation des créances sur l'économie de 364,5 milliards FCFA, les Créances Nettes sur l'Administration Centrale (CN-AC) étant en repli de 92,3 milliards FCFA sur la même période. Les créances sur l'économie sont ressorties à 2 907,6 milliards FCFA à fin août 2019 contre 2 543,0 milliards FCFA à fin août 2018, soit une hausse de 14,3%.



9. Par rapport à fin décembre 2018, les AEN des Institutions monétaires ont connu une contraction de 12,2 milliards FCFA (-0,8%), imprimée par les AEN des AID (-28,2 milliards FCFA, soit -2,5%), ceux de la BCEAO s'inscrivant en amélioration (+16,0 milliards FCFA, soit +5,1%).

10. En matière de finances publiques, les recettes totales et dons mobilisés à fin juin 2019 se sont situés à 982,3 milliards FCFA contre 803,0 milliards FCFA à la même période en 2018, soit un accroissement de 179,3 milliards FCFA (+22,3%). Cette progression est due à la hausse des recettes propres de 196,6 milliards FCFA (+26,8%), les dons ayant baissé de 17,3 milliards FCFA (-24,8%). Les recettes totales et dons représentent 50,7% des prévisions de la Loi de finances initiale, exercice 2019. A fin septembre 2019, les recettes totales et dons mobilisés se situent à 1429,8 milliards FCFA contre 1 198,5 milliards FCFA un an plus tôt, soit une progression de 19,3%.

11. Les recettes propres se sont établies à 929,8 milliards FCFA à fin juin 2019, en hausse de 26,8% par rapport à fin juin 2018. Les recettes fiscales, d'un montant de 720,3 milliards FCFA, ont connu une progression de 10,7%, soit 69,4 milliards FCFA, par rapport à fin juin 2018. Pour les recettes non fiscales, par rapport au premier semestre 2018, elles ont connu une augmentation de 127,1 milliards FCFA (+154,4%) à fin juin 2019, dont 120 milliards FCFA au titre des licences 4G de téléphonie mobile. A fin septembre 2019, les recettes propres mobilisées se sont établies à 1360,6 milliards FCFA contre 1 105,1 milliards FCFA à la même période en 2018, soit une progression de 23,1%.

12. Les recettes minières à fin juin 2019 ont été recouvrées à hauteur de 134,9 milliards FCFA (dont 101,5 milliards FCFA de recettes fiscales) contre 122,5 milliards FCFA (dont 86,7 milliards FCFA de recettes fiscales) au 30 juin 2018, soit une hausse de 12,4 milliards FCFA (+10,2%).

L'accroissement des recettes minières s'explique par l'évolution favorable des cours de l'once d'or. Elles représentent 14,5% des recettes intérieures à fin juin 2019 contre 16,7% à fin juin 2018.

13. En dépit d'un contexte social et sécuritaire difficile, les performances réalisées au niveau de la mobilisation des ressources propres sont principalement imputables aux mesures et actions suivantes :

- le renforcement des actions en recouvrement par une approche personnalisée et ciblée des contribuables reliquataires, en vue de négocier des plans de règlement, notamment à travers la multiplication des visites pédagogiques (incitation au civisme fiscal) ;
- les opérations de contrôle sanction de la facture normalisée réalisées à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso;
- la consolidation des déclarations et paiements des impôts à travers les télé-procédures;
- la multiplication des sorties de recensement des contribuables ;
- le renforcement des actions de contrôle de l'exécution du service dans les offices par les Directeurs régionaux et les audits de l'Inspection technique au niveau de la Direction générale des douanes (DGD) ;

- le renforcement de la vérification dans les offices par l'activation du module valeur de SYDONIA : 22 produits ont été concernés et le nombre doit évoluer jusqu'à 32 produits à fin décembre 2019;
- le renforcement de l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers du Burkina avec ceux de la Côte d'Ivoire dont les marchandises circulent sous le couvert d'un document de transit routier électronique unique ;
- la lutte contre la fraude dans les bureaux notamment les importations sans déclaration par le scannage des chargements qui y arrivent ;
- le renforcement des actions de contrôle de l'exécution du service dans les offices par les Directeurs régionaux et les audits de l'Inspection technique au niveau de la Direction générale des douanes (DGD) ;
- le renforcement de la vérification dans les offices par l'activation du module valeur de SYDONIA : 22 produits ont été concernés et le nombre doit évoluer jusqu'à 50 produits à fin décembre 2019 ;
- l'amélioration des opérations de redressement des valeurs à travers l'interfaçage entre SYLVIE et SYDONIA qui se poursuit ;
- le renforcement de l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers du Burkina avec ceux de la Côte d'Ivoire dont les marchandises circulent sous le couvert d'un document de transit routier électronique unique ;
- l'élargissement du champ de la taxe sur les plus-values de cessions des titres miniers ;
- le rehaussement du taux de la taxe sur les boissons non alcoolisées de 10% à 15% ;
- le rehaussement de tarif de la taxe sur les emballages et sachets plastiques biodégradables et non bio dégradables autorisés ;
- la poursuite des campagnes de recouvrement des Reste À Recouvrer (RAR).

14. En ce qui concerne les dons, la mobilisation est ressortie à 52,5 milliards FCFA à fin juin 2019 contre 69,8 milliards FCFA à fin juin 2018, soit une contraction de 17,3 milliards FCFA (-24,8%). Cette évolution est imputable à la baisse des dons programmes de 14,0 milliards FCFA au cours de la période. A fin septembre 2019, il est constaté une baisse de 24,3 milliards FCFA des dons par rapport à leur niveau de 93,4 milliards FCFA enregistré à la même période en 2018.

15. Les dépenses totales et prêts nets ont été exécutés à hauteur de 1 106,4 milliards FCFA à fin juin 2019 contre 895,6 milliards FCFA à la même période en 2018, représentant une progression de 210,8 milliards FCFA (+23,5%). Cette hausse est due à l'augmentation des dépenses courantes

(+23,0%) ainsi qu'à celle des dépenses en capital (+23,5%). Les niveaux d'exécution des dépenses totales et prêts nets représentent respectivement 46,9% et 42,1% des LFR, exercices 2019 et 2018.

16. L'accroissement des dépenses courantes (+23,0% par rapport à fin juin 2018) est essentiellement imputable à la hausse des dépenses de personnel de 25,2% (+82,5 milliards FCFA) et des dépenses de transferts courants de 40,8% (+80,2 milliards FCFA), les dépenses de fonctionnement et les charges financières de la dette ayant régressé respectivement de 2,8% et 16,1% par rapport à fin juin 2018. La progression des dépenses de personnel s'explique par la constatation financière des engagements pris par le Gouvernement vis-à-vis des partenaires sociaux et par la régularisation des situations salariales des agents à travers des avancements statutaires et des intégrations. Celle des dépenses de transferts courants est liée à l'augmentation des transferts aux ménages ainsi qu'aux subventions aux entreprises publiques notamment les subventions du secteur énergétique.

17. Quant à l'augmentation des dépenses en capital, qui se sont établies à 298,0 milliards FCFA à fin juin 2019, elle s'explique notamment par la hausse des dépenses d'investissement financées sur ressources propres (+40,5 milliards FCFA) et celles financées sur ressources extérieures (+16,7 milliards FCFA).

18. A fin septembre 2019, les dépenses totales et prêts nets ont été exécutées à hauteur de 1 645,5 milliards FCFA contre 1 410,4 milliards FCFA à la même période en 2018. Cette progression est imputable essentiellement à l'augmentation des dépenses courantes de 252,2 milliards FCFA (+20,0%). Les dépenses en capital ayant connu une contraction de 11,73 milliards FCFA (-2,9%).

19. Les dépenses courantes, en hausse de 24,9% par rapport à fin septembre 2018, ont été exécutées à hauteur de 1 263,5 milliards FCFA à fin septembre 2019. Cette augmentation est imputable aux dépenses de transferts courants (+126,1 milliards FCFA), aux dépenses de personnel (+120,6 milliards FCFA), aux paiements des intérêts de la dette (+5,3 milliards FCFA) et aux dépenses de fonctionnement (+0,2 milliards FCFA).

20. Les dépenses en capital, en baisse de 2,9% par rapport à fin septembre 2018, ont été exécutées à hauteur de 393,9 milliards FCFA à fin septembre 2019. Cette diminution s'explique par la baisse des dépenses d'investissements financées sur ressources propres de 35,9 milliards FCFA. Les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures ayant connu une hausse de 24,2 milliards FCFA.

21. Le Gouvernement, conscient du poids de plus en plus important de la masse salariale et de l'augmentation continue des ratios des dépenses courantes rapportées aux dépenses totales et aux ressources propres, a pris des mesures en vue de maîtriser les dépenses de personnel. C'est ainsi que des mesures de gestion rationnelle et efficiente des effectifs et la réforme du système de rémunération des agents publics ont été enclenchées.

22. A cet effet, le Gouvernement a réduit de 44,5% les effectifs à recruter en 2019, en recrutant 5 892 sur une prévision de 10 615. Aussi, le Gouvernement a-t-il enclenché la description des postes

de travail et le processus connaît une avancée significative. En outre, dans l'optique de disposer d'une nomenclature stable et cohérente des emplois, asseoir des plans de carrière rationnels et effectuer des recrutements efficaces, le Conseil des Ministres en sa séance du mercredi 11 septembre 2019 a adopté un décret portant répertoire interministériel des métiers de l'Etat (RIME). L'élaboration des textes d'organisation des emplois est en cours. En sus, un recensement administratif des agents publics a été effectué et les résultats publiés sur le Site d'Information du Gouvernement (SIG). Les résultats de cet exercice ont permis d'entamer le redéploiement d'environ 18 000 enseignants dont 10 498 déjà effectifs sur l'ensemble du territoire au niveau du ministère en charge de l'éducation nationale et de l'alphabétisation.

23. En ce qui concerne la réforme du système de rémunération des agents publics, les réflexions se poursuivent. Les travaux ont permis d'obtenir les projets de textes suivants :

- un avant-projet de loi organique fixant les principes et valeurs fondamentaux de la fonction publique applicable à l'ensemble des agents publics de l'Etat. Son adoption permettra d'harmoniser la gestion des agents publics ;
- des projets de grilles indiciaire et indemnitaire avec pour finalité la soutenabilité budgétaire et l'équité.
- En attendant l'organisation de la Conférence des parties prenantes pour faire le point des diligences accomplies, le Gouvernement poursuit le dialogue avec les partenaires sociaux et les autorités coutumières et religieuses afin de recueillir un maximum d'adhésion à sa démarche.

24. S'agissant du déficit global base engagement, il s'est établi à 124,1 milliards FCFA à fin juin 2019 contre 92,6 milliards FCFA une année plus tôt. A fin septembre 2019, il est ressorti à 215,8 milliards FCFA en détérioration de 3,9 milliards FCFA par rapport à la même période en 2018 (211,8 milliards FCFA).

25. Dans le cadre de l'amélioration de la qualité des dépenses d'investissement, le Gouvernement met en œuvre la nouvelle réglementation générale des projets et programmes de développement qui est régie par le décret N°2018-0092/PRES/PM/MINEFID du 15 février 2018. Dans cette dynamique, des séances de renforcement des capacités des DGESS sur la nouvelle réglementation se poursuivent ainsi que la formation des gestionnaires de projets sur la plateforme du Circuit intégré des financements extérieurs (CIFE). En outre, un comité national de validation des documents de projets et des études de faisabilité a été mis en place par arrêté N°2019-000366/MINEFID/SG/DGEP du 16 août 2019.

26. Dans le cadre du renforcement du dispositif législatif, réglementaire et institutionnel lié aux partenariats public-privés (PPP), le Gouvernement reste engagé à relire la loi 020-13/AN du 23 mai 2013 portant régime juridique des PPP au Burkina Faso et ses textes d'application pour marquer, entre autres, la différence entre un PPP et un crédit fournisseur classique. Le processus de relecture est en cours avec la relecture de la stratégie PPP dont l'adoption est attendue pour fin 2019. Pour ce qui concerne la nouvelle loi PPP, son adoption est envisagée pour 2020.

27. Dans le cadre de la poursuite de l'implémentation du budget programme, il est à signaler une bonne avancée de la mise en œuvre des innovations majeures indispensables à l'élaboration et à l'exécution du budget. Après la phase élaboration du budget en mode programme avec les projets annuels de performances et la mise en œuvre du principe d'ordonnateurs multiples en 2017, l'année 2018 a vu le renforcement du dispositif, l'élaboration des outils et le format de la loi de règlement ainsi que l'évaluation de la mise en œuvre du budget programme de 2017-2019 à travers les rapports annuels de performance. Dans la plupart des ministères et institution, des responsables des programmes budgétaires ont été nommés. L'année 2019 a été consacrée aux réformes comptables et à la mise en place de la comptabilité de l'ordonnateur. En perspectives, il est prévu, l'effectivité de la comptabilité de l'ordonnateur et l'ouverture du premier bilan de l'Etat à partir de 2020 en attendant la finalisation de la mise en place du réseau des comptables publics.

## **B. Mise en œuvre du programme à fin juin et fin septembre 2019**

28. A fin juin 2019, l'ensemble des cinq critères quantitatifs du programme a été atteint. Ainsi, le financement intérieur net de l'Etat est ressorti à 83,50 milliards FCFA pour un plafond fixé à 100 milliards FCFA. La dette extérieure contractée ou garantie par l'Etat en valeur actuelle, quant à elle, s'est établie à 121,42 milliards FCFA pour un plafond fixé à 370 milliards FCFA. Par ailleurs, l'Etat n'a accumulé aucune garantie des prêts intérieurs aux fournisseurs et contractants, ni garantie de préfinancement bancaire pour l'investissement public sur la période.

29. S'agissant des objectifs indicatifs, ils ont tous été atteints. En effet, à cette date: (i) aucun arriéré intérieur n'a été enregistré ; (ii) le déficit budgétaire global dons compris a atteint 124,1 milliards FCFA pour un plafond de 130 milliards FCFA ; (iii) un dépassement dans le recouvrement des recettes propres a été observé soit 929,83 milliards FCFA recouverts pour un plancher fixé à 798 milliards FCFA; (iv) les dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté s'élèvent à 183,34 milliards FCFA pour un plancher de 95 milliards FCFA ; (v) le stock des demandes des remboursements de la TVA certifiées et non payées de plus de 30 jours s'est situé à 33,4 milliards FCFA pour un plafond de 40 milliards FCFA et (vi) la valeur nominale de 6 contrats PPP d'un montant d'environ 140,6 milliards FCFA ont été signés en avril 2019 dans le domaine de l'énergie renouvelable pour un plafond de 200 milliards FCFA fixé pour l'année.

30. A fin septembre 2019, les cinq critères quantitatifs du programme ont été atteints. En effet, le financement intérieur net de l'Etat est ressorti à 139,4 milliards FCFA pour un plafond fixé à 146 milliards FCFA. La dette extérieure contractée ou garantie par l'Etat en valeur actuelle, quant à elle, s'est établie à 205,5 milliards FCFA pour un plafond fixé à 370 milliards FCFA. De même qu'en juin, l'Etat n'a accumulé aucun arriéré extérieur, ni garanti des prêts intérieurs aux fournisseurs et contractants, ni garanti de préfinancement bancaire pour l'investissement public sur la période.

31. A fin septembre 2019, à l'exception du déficit budgétaire global dons compris, les quatre autres objectifs ont été atteints. En effet, pour un plafond de 196,00 milliards FCFA pour fin septembre 2019, il est ressorti à 215,8 milliards FCFA, d'où un dépassement de 19,8 milliards FCFA. Les dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté se sont élevées à 292,83

milliards FCFA pour un plancher de 143 milliards FCFA. Le stock des demandes des remboursements de la TVA certifiées et non payées de plus de 30 jours s'est situé à 38,2 milliards FCFA pour un plafond de 40 milliards FCFA. La valeur nominale des PPP signés est la même qu'en juin 2019 (environ 140,6 milliards de FCFA) pour un plafond de 200 milliards FCFA fixé pour l'année. Quant à la dette intérieure, aucun arriéré n'a été accumulé

32. Quant aux repères structurels, onze (11) ont été retenus dans le cadre du programme. Tous les huit (08) repères prévus pour être réalisés à fin septembre 2019 l'ont effectivement été, à l'exception d'un seul relatif au Compte Unique de Trésor (CUT). Les trois (03) autres devant être réalisés entre novembre 2019 et mars 2020 connaissent un bon niveau d'exécution.

33. Les 7 repères réalisés sont ceux ci-après : (i) établir un compte spécial alimenté par une partie des recettes de TVA et dédié aux remboursements des crédits TVA et produire trimestriellement, un rapport sur la gestion opérationnelle de ce compte ; (ii) recruter un auditeur externe indépendant pour procéder à l'audit des opérations financières et des pratiques comptables de la SONABHY ; (iii) réduire le nombre des nouveaux agents de la fonction publique en 2019 par rapport à la projection initiale de 10 615 recrutements ; (iv) réaliser une étude sur le système de taxation des petites et micro entreprises ; (v) achever la révision des statistiques de comptabilité nationale avec une nouvelle année de base et publier les séries révisées ; (vi) budgétiser et comptabiliser dans les comptes budgétaires appropriés les recettes et les versements au titre de la prime de motivation dans le budget 2020, et (vii) soumettre à l'Assemblée Nationale un projet de budget pour 2020 pleinement alignée au cadre du programme soutenu par la FEC en matière de masse salariale. Cependant, le repère structurel de rendre opérationnel le dispositif de fonctionnement compte unique du trésor (CUT), n'a pas été réalisé.

34. Pour les trois autres repères restants, ceux relatifs à l'harmonisation de la fiscalité sur le tabac en rapport avec la nouvelle directive de l'UEMOA en portant le taux à 50% minimum et l'inclusion des PPP dans le programme d'investissements publics sont actés respectivement dans le projet de Loi de finances 2020 et le PIP 2020.

35. S'agissant du repère concernant la dématérialisation des déclarations des biens des personnes concernées par la loi et mettre en place une base de données consultable (déclaration en ligne ; consultation en ligne), l'ensemble des activités programmées sont en cours. En effet, outre la mise en place du site web de l'ASCE-LC, le développement de la plateforme de déclaration d'intérêt et de patrimoine est à sa phase de finalisation. De même, la livraison des serveurs ainsi que la mise en place de leur plateforme, la refonte du réseau local, la normalisation de la salle informatique et sa sécurisation sont en cours. Un consultant est en cours de recrutement en vue de l'élaboration d'une stratégie de communication et de la mise en œuvre d'une campagne d'information et de communication.

### III. MISE EN ŒUVRE DU PNDES

Le bilan de la mise en œuvre du PNDES au 30 juin 2019 fait ressortir des progrès présentés par axe stratégique.

36. En matière de réformes des institutions et de modernisation de l'administration (axe 1), des acquis majeurs ont été enregistrés :

- dans le cadre de la promotion des droits humains, le renforcement des capacités des acteurs de développement sur l'approche basée sur les droits humains ;
- dans le domaine de la justice, l'assistance judiciaire accordée, par l'intermédiaire du Fonds d'assistance judiciaire, à 138 personnes sur 300 identifiées comme nécessitant l'assistance judiciaire de l'Etat et l'adoption le 21 juin 2019 de la Loi n°044-2019/AN portant nouveau code pénal pour prendre en compte des nouvelles infractions en vue notamment du renforcement de la lutte contre l'insécurité.

37. Concernant la gouvernance économique, les avancées portent sur : (i) l'adoption des 3 décrets pour l'opérationnalisation de la Loi sur le pilotage de l'économie et la gestion du développement ; (ii) les prestations de serment du Directeur Général (DG) et du Caissier Général de la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDC). En outre, en matière de promotion de la bonne gouvernance locale, il est à noter la tenue régulière des cadres de concertation et de pilotage (première session 2019 du COS/PUS-BF et Cadres de concertation régionaux (CCR) du Nord et du Sahel) et l'adoption de la stratégie d'extension du PUS-BF ainsi que son plan d'actions en Conseil des ministres du 19 juin 2019.

38. Face aux défis sécuritaires, le Gouvernement poursuit d'une part, la réorganisation des forces de défense et de sécurité, et d'autre part, le renforcement de leurs capacités opérationnelles à travers l'augmentation des effectifs, l'acquisition d'équipements performants, l'intensification du renseignement et le renforcement du maillage territorial (construction de commissariats de police de district et de brigades territoriales de gendarmerie). Les efforts sont également poursuivis dans le cadre du plan de réponse et de soutien aux personnes vulnérables en lien avec la situation sécuritaire. En outre, depuis février 2019, le Burkina Faso assure la présidence tournante du G5 Sahel. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été menées, il s'agit notamment de la réunion entre les membres du Conseil de Sécurité et la Force conjointe du G5 Sahel tenue le 23 mars 2019 à Bamako où il est ressorti qu'il y a des avancées significatives dans la voie de la pleine reprise des activités de la Force conjointe, du rétablissement de la chaîne de commandement et de l'opérationnalisation effective des bataillons, un début d'opérationnalisation de la composante police à travers la mise en place et l'opérationnalisation des éléments de prévôté au niveau des bataillons ainsi que la disponibilité des membres du conseil de sécurité à examiner l'extension de l'Arrangement technique entre la MINUSMA et la Force conjointe. Un sommet extraordinaire s'est tenu 1er Mai 2019 à Ouagadougou avec pour objectif l'amélioration de la coordination sécuritaire entre pays membres

du G5 sahel qui a connu la participation de la chancellerie allemande. En outre, la Commission de consolidation de la paix s'est réunie le 16 mai 2016 à New York pour discuter de la situation au Burkina Faso et a réitéré la nécessité de renforcer la cohérence, la coordination, les synergies et les complémentarités des appuis des partenaires internationaux aux priorités nationales de consolidation de la paix. Elle a encouragé le Secrétaire général à poursuivre rapidement l'exercice de revue en cours visant à adapter l'appui de l'ONU sur le terrain à l'évolution des besoins de la population, notamment dans les domaines du développement, de l'humanitaire, de la cohésion sociale, de l'état de droit, des droits de l'homme et de la lutte contre le terrorisme et le renforcement des capacités des forces de sécurité burkinabés, conformément aux priorités du gouvernement du Burkina Faso. Le 13 septembre 2019, s'est tenue à Ouagadougou, la réunion ministérielle des pays du G5 Sahel sur l'énergie.

39. Relativement au développement du capital humain (axe 2), des acquis sont engrangés dans plusieurs domaines. En matière d'amélioration de l'accès des populations à la santé, la poursuite de l'action publique a permis l'accroissement de l'offre sanitaire à travers la construction et/ou l'équipement d'infrastructures de santé (CSPS, CHR, CHU et centre d'hémodialyse), le renforcement du personnel et l'élargissement de l'éventail de la gratuité.

40. En vue de bénéficier du dividende démographique, la mesure de gratuité totale de la planification est entrée en vigueur le 24 juin 2019 dans deux régions sanitaires (les Cascades et le Centre-Ouest) et va s'étendre progressivement aux autres régions sanitaires.

41. Dans le domaine de l'éducation, les efforts de l'Etat se sont traduits par l'accroissement des infrastructures éducatives, avec notamment la construction de quatre (04) nouveaux lycées professionnels (Manga, Kaya, Tenkodogo et Zorgho) et une gestion rationnelle des effectifs d'enseignants (10 079 enseignants en classe et 419 exerçant dans des bureaux ont été redéployés). Pour juguler les effets du terrorisme sur le secteur, il a été ouvert des centres de regroupement des élèves affectés par l'insécurité pour des cours intensifs et l'administration des examens scolaires.

42. En matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, les progrès portent sur la satisfaction durable des besoins en eau potable. En milieu rural ce sont 317 forages neufs qui ont été réalisés et 158 réhabilités. Pour le milieu urbain, le nombre de nouveaux ménages desservis en eau potable et assainissement s'est situé à 5 275 642 personnes au 30 juin contre 5 137 058 personnes pour toute l'année 2018.

43. En matière de promotion de l'emploi décent notamment pour les jeunes et les femmes, les actions menées à fin juin 2019 ont concerné le financement de PME/PMI et de microprojets par les Fonds nationaux de financement et le Programme d'autonomisation économique des jeunes et des femmes (PAE/JF). Ainsi, la réforme de facilitation de l'accès au crédit pour les projets structurants a permis de financer 07 projets à travers le fond de garantie placé à la SOFIGIB. En outre, 2898 projets d'un montant d'environ 2,6 milliards FCFA ont pu être financés par le Fonds nationaux (FAPE, FASI, FAIJ, et FBDES). Quant au PAE/JF, il a déboursé 4,5 milliards FCFA pour financés 9 956 projets dont une partie à travers les fonds nationaux. Les acquis concernent également l'amélioration de l'employabilité de la main d'œuvre avec le recrutement de 13 000 brigadiers pour les Travaux à



haute intensité de main d'œuvre (THIMO) en milieu urbain et de 7 500 brigadiers pour les THIMO en milieu rural ainsi que la formation et l'insertion dans des entreprises de 2 000 jeunes.

44. Dans le cadre de la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois (axe 3), des résultats substantiels sont également enregistrés.

Dans le domaine de l'agriculture :

- la poursuite de la mise à disposition des intrants à prix subventionnés aux producteurs (6 949,35 tonnes d'engrais minéraux ; 2 296,20 tonnes de semences de variétés améliorées ; 6 695 matériels de traitement ; 35 516 litres de pesticides et 122 kits de prospection et de surveillance dans le cadre de la lutte contre les nuisibles) ;
- l'octroi de 3 918 équipements à traction animale (charrettes, charrues, semoirs, butteurs) aux producteurs ;
- l'aménagement et la réhabilitation de périmètres et bas-fonds au profit de 94 057 producteurs dont 30 463 femmes.

Dans le domaine de l'énergie :

- l'achèvement de la centrale thermique de Fada N'Gourma pour une capacité additionnelle de 7,5 MW ;
- le renforcement en cours des lignes 225 KV Pâ-Diébouyou et Ziniaré-Kaya et 90 KV Wona-Dédougou ;
- la construction et l'équipement en cours de trois postes sur les lignes Pâ-Diébouyou, Ziniaré-Kaya et Wona-Dédougou ;
- l'installation de 14 mini-centrales solaires avec stockage dans les Centres médicaux avec antenne chirurgicale (CMA) ;
- la construction en cours des mini-centrales à Bontioli et Gongourou.

45. Concernant la promotion du développement communautaire durable dans les zones minières, les acquis enregistrés se rapportent à : (i) l'installation des membres du comité national de suivi de collecte, de la répartition et de l'utilisation du Fonds minier de développement local (FMDL) et (ii) la prise d'un arrêté en vue de la formalisation du reversement des taxes aux collectivités.

46. En matière d'infrastructures de transports et de télécommunications :

- l'achèvement de 107 km de routes sur un linéaire de 620 km en travaux, portant à 26,2% la proportion des routes bitumées ;

- l'interconnexion des provinces en fibre optique, à travers le projet BackBone national (déploiement de 736 km de fibre optique) ;
- l'amélioration de l'accès à l'internet avec le passage de la capacité du trafic interne de 2 150 Mbps à fin 2018 à 4 684 Mbps au 30 juin 2019.

## IV. POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRE POUR LE RESTE DE 2019 ET POUR 2020

47. Le gouvernement entend maintenir ses efforts de soutien à la croissance tout en adoptant les mesures nécessaires à la stabilité du cadre macroéconomique.

### A. Cadre macroéconomique

48. Pour l'année 2019, l'activité économique maintiendrait sa croissance, en s'établissant à 6,0% contre 6,8% en 2018, principalement sous l'impulsion des secteurs tertiaire et secondaire dont les valeurs ajoutées progresseraient respectivement de 6,9% (après 6,7% en 2018) et 5,6% (3,6% en 2018). La croissance du secteur primaire, en décélération, s'établirait à 3,8% en 2019 après 9,9% en 2018. La croissance du secteur primaire serait principalement liée au dynamisme du sous-secteur de l'agriculture (+4,4%) notamment celle de rente (+8,4%) à la faveur du rebond de la production de coton de 14,0%, correspondant à une quantité de 554 651 tonnes. Concernant le secteur secondaire, sa croissance en 2019 (5,6%) serait principalement impulsée par le dynamisme des BTP en lien avec l'intensification de grands travaux d'infrastructures de transport. Quant au secteur tertiaire, son accélération serait soutenue par la bonne orientation de l'activité des services marchands (+6,4% contre 5,2% en 2018). Les services non marchands enregistreraient une croissance de la valeur ajoutée de 7,4% contre 9,4% en 2018.

49. S'agissant de l'inflation en moyenne annuelle en 2019, les tarifs promotionnels au niveau de la communication et les bons résultats de la campagne agricole 2018-2019, conjugués à la poursuite des mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère permettraient de la contenir dans la norme communautaire de 3,0% au maximum. En effet, l'inflation ressortirait négative à fin décembre 2019.

50. L'activité économique en 2020 ressortirait résiliente avec une croissance qui atteindrait 6%, en lien avec notamment une normalisation de la production cotonnière dans un contexte sécuritaire maîtrisée. S'agissant de l'inflation, elle devrait demeurer négative et respecter la norme communautaire de 3% au maximum en 2020, sous l'hypothèse d'une bonne pluviosité et la poursuite des actions de maîtrise des prix des produits de grande consommation.

51. Les échanges extérieurs seraient marqués en 2019 par une baisse des exportations en terme réel ; en lien avec le repli des expéditions de coton fibre à la suite de la diminution de la production de coton fibre au cours de la campagne agricole 2018/2019. Les importations, quant à elles,

devraient croître, dégradant ainsi le déficit commercial qui passerait d'un excédent en 2018 à un déficit en 2019. Parallèlement, il est prévu une amélioration des entrées nettes de capitaux et des flux nets financiers avec le reste du monde. Dans l'ensemble, les transactions avec le reste du monde se traduiraient par une accentuation du déficit des transactions courantes et par un excédent du solde global de la balance des paiements en 2019.

52. Pour l'année 2019, les transactions courantes avec le reste du monde se solderaient par une accentuation du déficit de 168,2 milliards FCFA. En pourcentage du PIB, le déficit du compte courant serait de 6,3% en 2019 contre 4,7% en 2018, soit une dégradation de 1,6 point de pourcentage sur un an. Hors dons, le déficit courant passerait de 8,8% en 2018 à 10,3% en 2019 (hors dons public, 7,4% en 2019 contre 5,9% en 2018).

## B. Politique budgétaire

### Loi de Finances Rectificative (LFR) 2019

53. La revue à mi-parcours de l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2019, réalisée concomitamment avec la préparation de l'avant-projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2020 courant juin-juillet 2019, a permis d'anticiper sur les difficultés par la prise de mesures correctives.

54. Au regard des performances enregistrées dans le recouvrement des recettes propres au premier semestre 2019, les objectifs assignés aux régies ont été revus à la hausse (DGI : +10 milliards FCFA ; DGD : +5 milliards FCFA et DGTCP : +125,5 milliards FCFA). En particulier, le montant additif de la DGTCP résulte du recouvrement des recettes exceptionnelles provenant des licences de téléphonie mobile (120 milliards FCFA) et de recettes en atténuation des dépenses (5,5 milliards FCFA). Ainsi, les prévisions révisées sont de l'ordre de 869,05 milliards FCFA pour la DGI, de 664,95 milliards FCFA pour la DGD et de 303,5 milliards FCFA pour la DGTCP.

55. Pour atteindre ces objectifs à fin décembre 2019, les régies envisagent de mettre en œuvre les mesures et actions ci-dessous.

Pour la DGI :

- les contrôles ponctuels TVA ciblés sur les contribuables assujettis contribuant faiblement grâce aux recoupements d'informations (statistiques douanières, marchés publics, dossiers de remboursements TVA, enquêtes) ;
- les contrôles sur pièces ciblés dans les grandes et moyennes entreprises ;
- les contrôles de toutes les compagnies de transport aérien pour une application effective du rehaussement du tarif des prélèvements sur les billets d'avion ;
- les contrôles et le reclassement des contribuables sur la base des données du recensement des contribuables à Ouaga et Bobo ;

- l'opérationnalisation de la 4e Direction des moyennes entreprises à Ouaga ;
- le traitement diligent des dossiers de recours déposés ;
- la poursuite de l'apurement des RAR assainis par l'organisation des campagnes de recouvrements intensifs sur l'ensemble des 19 unités de recouvrement (UR).

Pour la DGD :

- l'extension du nombre de produits soumis au contrôle de la valeur d'ici à fin décembre 2019 de 22 à 32 et le suivi de ces produits ciblés par l'Equipe de contrôle de la valeur ;
- le renforcement des compétences des vérificateurs et des agents pour une meilleure évaluation des marchandises selon la valeur OMC dans le cadre de la sortie du Programme de Vérification des Importations (PVI).
- la sécurisation du transit par le suivi permanent des marchandises en transit par le système de géolocalisation des camions ;
- l'intensification des contrôles après dédouanement, des contrôles d'apurement des manifestes et un contrôle des acheminements sur site en suite des protocoles d'Accord.

56. La mise en œuvre de toutes ces mesures permettra la réalisation de la projection des recettes et dons en 2019 estimée à 2098,8 milliards FCFA contre une réalisation de 1 745,9 milliards FCFA en 2018, soit une progression de 20,2%. Le taux de pression fiscale est ainsi attendu à près de 18%.

57. Dans l'optique de poursuivre l'amélioration de la gestion des finances publiques, des efforts ont été fait pour accélérer la liquidation à temps des remboursements de crédit de TVA. Dans ce cadre, un Compte d'Affectation Spéciale (CAS) a été créé en [juin 2019] et a été alimenté à hauteur de 45 milliards de FCFA en 2019. Cela réduirait les recettes nettes de l'année à hauteur de même montant.

58. En ce qui concerne les dons, ils sont attendus à 270,4 milliards FCFA à fin décembre 2019 pour une prévision initiale de 257,6 milliards FCFA. Cette révision fait suite à celles opérées au niveau des dons programmes (+6,6 milliards FCFA) et des dons projets (6,2 milliards FCFA).

59. Les prévisions d'exécution de dépenses totales et prêts nets sont révisées à la hausse pour atteindre 2357,7 milliards FCFA à fin décembre 2019 contre une réalisation de 2 127,6 milliards FCFA en 2018, soit +10,8% principalement imputable aux dépenses de personnel qui représenteraient 9,9% du PIB contre 9,0% en 2018. Au regard de la situation sécuritaire, les dotations allouées au secteur sécurité et défense en 2019 ont augmenté de près de 33,93% par à rapport à 2018. Cette augmentation substantielle s'explique par la prise en compte des actions prévues dans la loi de programmation militaire 2018-2022. Les dépenses d'investissements sur ressources propres se

situeront à 5,2% du PIB. Les dépenses totales et prêts nets, en part du PIB, se situeraient à 27,7%, en hausse de 0,6 point de pourcentage par rapport à 2018.

60. Le déficit global en 2019 serait de 3,0% du PIB en fléchissement de 1,9 point par rapport à son niveau de 2018. Il sera financé par le recours aux appuis budgétaires, aux tirages sur les ressources FMI et à des émissions de titres sur les marchés financier et monétaire.

### **Loi de Finances Initiale (LFI) 2020**

61. Le projet de loi de finances 2020 soumis à l'assemblée nationale est dans l'ensemble cohérent au programme appuyé par la FEC, notamment le niveau de déficit global rapporté au PIB nominal de 3% maximum.

62. Les orientations qui ont prévalu à son élaboration s'inscrivent dans une logique de consolidation des objectifs du budget 2019 à travers la finalisation de la mise en œuvre des grands chantiers du Programme présidentiel et du PNDES. Les priorités du budget 2020 visent donc à consolider les acquis engrangés depuis 2016 et à permettre le parachèvement des chantiers en cours dans les secteurs sociaux et les autres secteurs de relance de l'économie nationale pour une meilleure atteinte des objectifs à l'échéance. A ce titre, les priorités du budget 2020 s'inscrivent dans la dynamique de l'augmentation du taux de croissance et, partant, des potentialités financières de l'Etat, par des investissements publics appropriés et des actions de soutien à l'investissement privé, dans un cadre macroéconomique et financier soutenable. Ainsi, ces orientations et choix stratégiques reposent sur les défis liés au contexte économique, sécuritaire et social actuel. En termes de grandes masses, Le projet de budget de l'Etat, exercice 2020 se chiffre à 2 217,28 milliards FCFA en recettes et à 2 502,42 milliards FCFA en dépenses dégageant ainsi un solde budgétaire global de -285,14 milliards FCFA correspondant à -3% du PIB nominal.

63. Le cadrage macroéconomique du programme envisage cependant des ajustements sur certains postes de la loi de finance initiale, au regard des développements récents et anticipés de l'environnement national et international. Ces ajustements concernent les subventions additionnelles de 34 milliards pour la consommation d'énergie et d'une marge de 20 milliards sur la masse salariale du secteur de la sécurité au regard des incertitudes sur les engagements projetés pour le secteur en 2020. Ces ajustements et ceux qui se révéleraient nécessaires au regard des développements au cours de 2020, seront reflétés dans la loi de finance rectificative au plus tard à fin septembre 2020.

64. La mise en œuvre des nouvelles mesures de la loi de finances 2020 et des autres mesures de recouvrement permettraient d'atteindre le niveau projeté pour 2020. Ce sont :

**Au titre de la loi de finances :**

- l'augmentation du taux de la taxe sur les tabacs, cigares, cigarettes et cigarillos de 45% à 50% en conformité avec la directive UEMOA n°01/2017/CM/UEMOA du 22 décembre 2017 qui prévoit à son article 6 un taux minimum de 50% ;
- l'élargissement du champ des personnes redevables de la retenue à la source pour prendre en compte les représentations diplomatiques et consulaires ainsi que les organismes internationaux et assimilés qui versent des sommes à des prestataires de service en rémunération de prestation fournie ;
- la promotion des téléprocédures notamment l'institution de l'obligation de télédéclarer à tous les contribuables relevant du régime normal d'imposition ;
- le télépaiement par procédé électronique sera obligatoire pour les contribuables relevant de la DGE ;
- l'institution de la mesure du forfait au titre des droits d'enregistrement des mutations de propriété de biens immeubles à usage d'habitation dont la valeur n'excède pas vingt millions (20 000 000) francs CFA.

**Au titre des autres mesures :**

- la poursuite et le renforcement des capacités opérationnelles des directions des moyennes entreprises pour une gestion optimale des dossiers ;
- le renforcement des actions de lutte contre la fraude, le faux et la corruption à travers la mise en œuvre de l'analyse risque dans la programmation en matière de contrôle fiscal ;
- la généralisation des téléprocédures à l'ensemble des contribuables ;
- l'élargissement de l'usage de la facture normalisée à tous les segments de contribuables ;
- la poursuite de la création des antennes fiscales dans les communes à forte potentialité fiscale ;
- la poursuite de l'élargissement de l'assiette fiscale à travers le recensement permanent des contribuables, les enquêtes et les recoupements d'informations ;
- la poursuite de la rationalisation des exonérations fiscales ;
- la poursuite de la mise en œuvre du projet cadastre fiscal ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de recouvrement des RAR ;
- l'opérationnalisation de l'infocentre de la DGI pour permettre la collecte, l'analyse, le partage et l'archivage de données à caractère fiscal ;

- la poursuite de l'optimisation des logiciels métiers de la DGI (SINTAX, IFU, etc.) ainsi que de l'interfaçage avec les bases de données des administrations partenaires ;
- la lutte contre la falsification des documents du commerce extérieur pour améliorer les opérations de redressement des valeurs à travers l'interfaçage entre SYLVIE et SYDONIA ;
- la création des bureaux spécialisés de Bobo Gare, Bobo Hydrocarbures et Bobo Route pour accroître les recouvrements des recettes du fait de la spécialisation ;
- le renforcement de l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers du Burkina avec ceux du Togo et de la Cote D'ivoire pour sécuriser les informations sur les cargaisons en provenance des pays d'expédition des marchandises ;
- l'intensification des contrôles après dédouanement notamment un suivi des régimes économiques et des bénéficiaires des mesures de facilitation ;
- l'implémentation d'un module de gestion des exonérations afin de réduire le délai de traitement des dossiers, de lutter contre la fraude et d'obtenir des statistiques en temps réel sur les manques à gagner ;
- l'ouverture de SYDONIA WORLD sur internet pour permettre aux commissionnaires en douane agréés de saisir et de transmettre leurs déclarations en tout lieu et à tout moment ;
- le télépaiement des droits et taxes de douane.

65. En matière de dépenses, les efforts de rationalisation des dépenses courantes et la réduction du train de vie de l'Etat devraient se poursuivre afin de dégager des ressources pour financer les projets structurants. En matière de réduction du train de vie de l'Etat, les mesures à mettre en œuvre portent sur :

- la poursuite de la rationalisation des missions (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur) afin de réduire leur poids dans les dépenses publiques ;
- la poursuite de l'assainissement des consommations d'électricité, d'eau et de téléphone à travers la résiliation des compteurs et lignes téléphoniques inactifs, l'ajustement des puissances d'abonnement d'électricité par rapport au besoin réel de l'administration publique ;
- l'adoption et la mise en œuvre d'une politique d'optimisation du parc automobile de l'Etat;
- le renforcement de l'opérationnalisation de la comptabilité des matières pour une meilleure gestion des biens meubles et immeubles de l'Etat ;
- la mise en place d'un mécanisme de suivi et de contrôle, au niveau régional, des réalisations physiques sur le budget de l'Etat ainsi que l'application effective des politiques de subventions et de gratuité au profit des populations ;

- la gestion efficiente des entretiens et réparations du matériel roulant.

66. Dans le sens du renforcement de l'efficacité de la gestion budgétaire, des actions seront menées et/ou poursuivies. Il s'agit notamment :

- de la poursuite du processus de dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- de l'accompagnement des responsables de programme à travers le renforcement de leurs capacités pour une plus grande efficacité du pilotage de l'action publique ;
- du renforcement du système d'ordonnateurs multiples à travers la dotation progressive des ministères regroupés au sein d'une même Unité de vérification (UV) de leur propre UV ;
- de la rationalisation des charges des missions diplomatiques et postes consulaires pour plus d'efficacité.

67. Tout en demeurant engagé à réaliser ses objectifs budgétaires pour 2020, le gouvernement prendra des mesures de contingence, au cas où les recettes ne seraient pas à la hauteur attendue. En particulier, le gouvernement contiendra davantage ses dépenses non-prioritaires en investissement et en biens et services, pour compenser tout manque à gagner.

## **B. Politique de gestion de la dette**

68. La stratégie de gestion de la dette du Burkina Faso a pour objectif principal de pourvoir aux besoins de financement de l'Etat et de ses obligations de paiement au moindre coût possible tout en maintenant les risques à un niveau satisfaisant en réalisant les autres objectifs tels que le développement du marché financier sous régional. Il ressort de la mise en œuvre de stratégie d'endettement pour l'année 2019 (recours de l'endettement intérieur pour pallier l'insuffisance des ressources concessionnelles extérieures, les instruments de dette intérieure à longue maturité étant privilégiés) que le risque de surendettement a demeuré à un niveau modéré.

69. Les tirages au 30 juin 2019, au titre de la dette intérieure se sont établis à 389,32 milliards FCFA dont 223,02 milliards FCFA de Bons Assimilables du Trésor (BAT) et 166,30 milliards FCFA de Obligations Assimilables du Trésor (OAT). Au niveau de la dette extérieure, un montant de 69,29 milliards FCFA a été mobilisé à la même date.

70. Au 30 juin 2019, l'encours de la dette publique se chiffrait à 3 559,08 milliards FCFA. Il comprend 1 607,99 milliards FCFA de dette intérieure et de 1 951,08 milliards FCFA de dette extérieure, soit respectivement 45% et 55%.

71. L'encours de la dette publique projeté à fin 2019 est de 3 738,69 milliards FCFA. Il est composé de 1 863,76 milliards FCFA de dette intérieure et de 1 874,93 milliards FCFA de dette extérieure, soit respectivement 49,85% et 50,15%. L'encours de la dette rapporté au PIB nominal au 31 décembre 2019 serait de 43,7% contre 42,9% à la même date en 2018.



72. Le montant du plafond pour la dette extérieure contractée ou garantie par l'État en 2019 est de 370 milliards FCFA en valeur actuelle. Pour 2019, l'Etat aura recours aux émissions de titres publics sur le marché financier régional ainsi qu'à une combinaison d'emprunts concessionnels et non concessionnels. En outre, le Gouvernement reste déterminé à atteindre les objectifs fixés dans le programme pour le déficit budgétaire de 3% du PIB en 2019.

73. En matière de renforcement des capacités de gestion de la dette, des réflexions et actions sont entreprises dans la perspective d'aligner le cadre institutionnel de gestion de la dette aux bonnes pratiques et aux standards internationaux en la matière en s'inspirant notamment des recommandations des missions d'assistance technique des institutions spécialisées. Dans ce sens, une mission du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement s'est rendue à Dakar (Sénégal) du 19 au 23 août 2019 pour s'imprégner des processus, du cadre institutionnel et du système d'information mis en place par la République du Sénégal en matière de gestion de la dette publique pour améliorer et consolider la notation financière de sa dette souveraine par les agences de notation. Par ailleurs, des actions sont en cours pour l'amélioration de la conception et la publication du bulletin statistique de la dette.

74. En perspective, le gouvernement poursuivra une politique d'endettement prudente dans l'optique de maintenir son risque modéré de surendettement extérieur. A cet effet, sa stratégie 2020-2022 vise à (i) maintenir le recours aux ressources concessionnelles pour le financement des besoins de l'économie. Les financements extérieurs libellés en Euro seront privilégiés compte tenu de la parité fixe entre l'Euro et le FCFA ; (ii) recourir dans une proportion moins accrue à des ressources extérieures non concessionnelles en conformité avec le programme FEC du FMI. Cette option se justifie par l'importance des besoins à couvrir dans un contexte de mise en œuvre du PNDES d'une part, et la nécessité de procéder à un reprofilage de la dette intérieure dans le sens de diminuer son encours en faveur de la dette extérieure et (iii) ralentir la participation du pays au marché financier régional. Les volumes émis devront être réduits et les maturités allongées. Avant d'entreprendre une telle opération de gestion de la dette, le Burkina Faso s'engage à consulter les services du FMI et à fournir des informations détaillées sur les conditions de financement.

## V. REFORMES STRUCTURELLES POUR LE RESTE DE 2019 ET 2020

### A. En matière de finances publiques

75. Le Burkina Faso a procédé aux évaluations suivant les méthodologies de l'instrument d'Evaluation de la Performance en matière de Gestion de la Dette (DeMPA), de l'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA), de l'évaluation du programme dépenses publiques et responsabilité financière (PEFA) et de l'outil diagnostic d'évaluation de l'administration fiscale (TADAT) entre 2008 et 2018 en vue d'améliorer la Gestion des finances publiques (GFP). Sur la base des insuffisances relevées et recommandations faites par ces évaluations, des plans d'actions de réformes ont été élaborés dans les domaines concernés. Toutefois, la pluralité de ces plans d'actions ne permettant pas une vue d'ensemble desdites réformes, un plan d'actions intégré des réformes de

finances publiques a été élaboré en vue de disposer d'un document fédérateur de l'ensemble des réformes liées aux dites évaluations. Un dispositif de suivi de la mise en œuvre de ce plan d'actions intégré a été mis en place par arrêté du Ministre en charge de l'économie.

76. En ce qui concerne la mise en œuvre d'un compte unique de trésor, un décret portant création du compte unique du Trésor a été adopté et devrait être suivi par un arrêté ministériel décrivant les modalités d'organisation et de fonctionnement du CUT devrait être adopté avant la fin 2019. Nous entendons adopter une feuille de route et un chronogramme détaillé actualisé pour assurer le meilleur suivi de la mise en œuvre du CUT (Repère). Le suivi de la feuille de route sera intégré aux activités du Comité de trésorerie et du Comité de suivi de l'exécution budgétaire et de la trésorerie. Au titre de la réforme comptable, deux importants chantiers sont en cours à la DGTCP : (i) la création du réseau des comptables au sein des administrations des Douanes, des Impôts et du Trésor ; et (ii) la mise en œuvre de la comptabilité en droit constaté et patrimoniale ;

77. En ce qui concerne la création des réseaux des comptable, le décret créant les réseaux a été adopté, cependant quelques préalables sont en cours et sont relatifs à la relecture des organigrammes (décret portant organisation du MINEFID et arrêté organisant les régies (DGD, DGI, DGTCP), à l'allocation et à la formation des ressources humaines, à la mise à jour des procédures et à l'adaptation des du système d'information.

78. Pour la mise en œuvre de la comptabilité en droits constatés et patrimoniale, le projet de bilan d'ouverture 2019 a été validé par le Comité de pilotage de la réforme, et les observations en cours de prise en charge par les structures impliquées. Par ailleurs, une stratégie est en cours d'élaboration pour son affinement sur un horizon de cinq ans.

79. Dans l'optique d'assurer la mise en œuvre de ces réformes de façon ordonnée, un comité de pilotage a été mis en place et fonctionne régulièrement. Nous entendons poursuivre l'animation de la réforme comptable au sein dudit Comité.

80. Dans le cadre de la poursuite de l'implémentation du budget programme qui a débuté en 2017, les actions à mener sont:

- la désignation des Responsables de Bureau Opérationnel de Programme (RBOP) et des Responsables de l'Unité Opérationnelle de Programme (RUOP) ;
- la revue des canevas du Projet Annuel de Performance et du Rapport Annuel de Performance ;
- l'implémentation du Rapport Annuel de Performance et ;
- la mise en place des outils de programmation initiale de la dépense ainsi que de pilotage de la performance.

## B. Maitrise de la masse salariale

81. Le Gouvernement prévoit des mesures visant à donner une bonne trajectoire à la masse salariale en vue de la contenir dans des proportions soutenables. Ces mesures consistent à :

- disposer des outils capables d'estimer en temps réel le niveau exact de la masse salariale ;
- assurer un contrôle des effectifs réels en adéquation avec les paiements effectués ;
- renforcer les capacités des acteurs de la chaîne de traitement des dépenses de personnel en vue de réduire les marges d'erreurs sujet de trop perçus qui alourdissent le poids de la masse salariale ;
- prendre en compte les orientations du Gouvernement visant à réduire progressivement le rythme d'accroissement du niveau des effectifs additionnels de 40% ;
- poursuivre la redynamisation du système de redéploiement du personnel des zones de forte concentration de travailleurs vers les zones où il y a déficit de personnel à l'effet de réduire sensiblement les besoins en effectifs additionnels en attendant une description rationalisée des postes de travail au sein de l'Administration Publique de l'Etat et l'élaboration d'une stratégie nationale de gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs par les professionnels en la matière au sein de la fonction publique d'Etat ;
- opérationnaliser les plafonds d'emplois conformément aux dispositions de la Loi Organique relatives aux Lois de Finances (LOLF) afin de rationaliser l'incidence des intégrations statutaires par la mise en place d'une enveloppe globale qui servira dorénavant de base à la détermination des effectifs limites à recruter par ministère en fonction de la capacité d'accueil des structures de formation professionnelle et en lien avec les postes vacants (besoins exprimés) ;
- déconcentrer le traitement des CCP et ORI à travers l'implication des Directions Régionales du Budget dans le circuit de traitement afin que les trop perçus au cours d'un exercice budgétaire source de perte d'économie pour l'Etat puissent être recouvrés ;
- poursuivre la bancarisation intégrale des salaires ;
- la non conclusion de nouveaux accords – hors secteur sécurité – résultants en l'augmentation de la masse salariale avant l'adoption de l'ensemble des réformes prévues pour contenir cette dernière, y compris la loi organique sur la fonction publique et les textes d'application et instruments y afférent. (Repère structurel).

82. En outre, le Gouvernement a élaboré une feuille de route pour encadrer le processus de remise à plat du système de rémunération des agents de la Fonction publique. Il s'attèle à la finalisation et la mise en œuvre des actions qui y sont consignées. La mise en œuvre de certaines actions est attendue d'ici la fin décembre 2019 et comprend notamment : (i) rencontre du comité de suivi de la mise en œuvre des conclusions de la conférence sur la masse salariale de 2018, (ii)

poursuite de la mise en œuvre des mesures de réduction du train de vie de l'Etat, et (iii) reprise des travaux de l'équipe technique autour des choix financiers, et de la loi organique portant principes généraux de la fonction publique.

### C. Subvention des hydrocarbures et de l'énergie

83. L'application toujours partielle du mécanisme d'ajustement des prix à la pompe constitue une précaution utile pour protéger les populations vulnérables des poussées inflationnistes des prix à la consommation. En effet, la hausse des prix à la pompe induit une élasticité à la hausse des prix à la consommation contre, une certaine rigidité de ces prix en cas de baisse des prix des hydrocarbures.

84. Conscient de cette situation, le gouvernement poursuivra prudemment ses efforts pour améliorer l'opérationnalisation du mécanisme d'ajustement des prix à la pompe adopté en novembre 2018 et réduire considérablement le poids des subventions aux hydrocarbures sur le budget de l'Etat. C'est dans cet objectif qu'un réajustement des prix des hydrocarbures à la pompe a été opéré le 21 octobre 2019 à hauteur de +13 FCFA pour le Super, et +9 FCFA pour le gasoil. Afin de veiller à la non-accumulation d'arriérés de subvention et au renforcement de la transparence budgétaire, des allocations annuelles seront régulièrement prévues dans le budget de l'Etat pour couvrir toutes les moins-values relatives aux subventions à la consommation des hydrocarbures. Prenant en compte le contexte actuel miné par des revendications sociales, les efforts vont se poursuivre dans le sens du renforcement des actions de communication sur les coûts des subventions octroyés aux consommateurs et leur distribution inéquitable.

85. Les études spécifiques en cours, notamment sur (i) les effets des variations des prix à la pompe sur les prix des produits à la consommation, (ii) les postes de charge de la structure des prix et (iii) la subvention du Gaz Butane au Burkina Faso, seront finalisées d'ici à la fin juin 2020 et devraient faciliter les concertations avec les acteurs clés sur la nécessité des réformes. Par ailleurs, pour la structure chargée de suivre et de proposer les réajustements des prix à la pompe, une réflexion est déjà en cours pour lui consacrer une certaine autonomie de décision pour les variations de prix à l'intérieur d'un intervalle prédéfini.

### D. Améliorer les résultats du secteur de l'énergie

86. Le protocole d'accord Etat-SONABHY-SONABEL signé en 2016 a été entièrement mis en œuvre par la SONABEL. Sa mise en œuvre a eu des effets positifs sur la situation financière de la SONABEL à travers : (1) l'augmentation des capitaux propres par l'apurement du report à nouveau débiteur en fin 2015 de 40 milliards F CFA ; (2) le paiement d'une subvention d'équilibre de 26,9 milliards F CFA par compensation avec les arriérés de remboursement des prêts dus à l'Etat par la SONABEL ; (3) la réalisation de résultats bénéficiaires en 2016, 2017 et 2018 ; et (4) la baisse considérable des dettes d'exploitation par le rééchelonnement d'une partie de la dette envers la SONABHY de 26,6 milliards F CFA. Le Gouvernement est conscient des efforts budgétaires à fournir dans le cadre des activités de la SONABEL et de la SONABHY. Des efforts seront poursuivis pour consolider ces gains à travers des réformes supplémentaires visant à renforcer les performances

opérationnelles et financières de la SONABHY et de la SONABEL. Dans ce cadre, l'audit des opérations financières et des pratiques comptables de la SONABHY sera finalisé avant fin mars 2020. En outre, le gouvernement envisage réaliser une évaluation de la performance de la filière d'approvisionnement en hydrocarbures et l'audit des performances, organisationnel et des charges de la SONABHY qui permettra de faire le point et des recommandations.

## E. Secteur coton et autres secteurs agricoles

87. Dans le secteur du coton, la mise en œuvre des recommandations de l'atelier national de relance de la production cotonnière notamment dans le domaine de l'assainissement des groupements de producteurs, l'implication de la recherche à un plus haut niveau dans la recherche & développement, le suivi rapproché des producteurs de coton, ainsi que la mise à disposition aux producteurs des intrants de qualité et l'apurement des impayés internes et externes des producteurs devra accroître la production, productivité et la qualité du coton. De plus, la mise en place d'un Comité de Haut Niveau co-présidés par les Ministres en charge du Commerce, de l'Agriculture et des Finances pour le suivi des mesures de relance durable de la production cotonnière, permettra d'accroître la production du coton et surtout les rendements.

88. Aussi, le Gouvernement, dans sa politique d'accompagnement des initiatives privées et publiques pour la transformation locale de la fibre du coton, permettra de créer plus de richesses et d'emplois pour les jeunes et les femmes.

89. Par ailleurs, pour assurer le développement d'un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché, le Gouvernement a entrepris de grandes actions portant entre autres sur (i) la mise en échelle des mécanismes innovants pour améliorer la délivrance du conseil agricole ; (ii) la mise en place d'un nouveau mécanisme de subvention des intrants ; (iii) la création d'un incubateur innovant d'entrepreneurs agricoles au niveau de certains Centres de Promotion Rurale (CPR) et du Centre Agricole Polyvalent (CAP-Matroukou) ; (iv) l'accélération du processus de mécanisation agricole par la mise à disposition à prix subventionnés d'équipements agricoles ainsi que la réalisation d'une unité de montage de tracteurs et de motoculteurs ; (v) la promotion et le développement de mécanismes innovants d'accès aux crédits agricoles tels que l'assurance agricole, l'entreposage agricole et le warrantage ; (vi) la poursuite de la mise en conformité des coopératives agricoles à l'acte uniforme OHADA ; (vii) la déconcentration de la banque agricole du Faso pour une meilleure proximité de ses services avec les producteurs ; (viii) aussi, des actions sont entreprises en vue d'améliorer le climat des affaires dans le secteur agricole et la signature de convention d'assistance technique avec la Chine pour la réalisation des grands aménagements hydro-agricoles et l'appui conseil agricole ; (ix) dans le cadre de l'Agropole du Sourou, la poursuite de la mise en œuvre des projets d'aménagements hydro-agricoles ; (x) la poursuite des travaux de réalisation du barrage de Sanghin dans le cadre du Projet PVEN avec l'AGETER ; (xi) la mise en place d'unités de transformation des produits agricoles dans les zones à forte production ; (xii) la mise en place d'infrastructures agricoles post récoltes (conserveries, comptoirs, magasins) ; (xiii) la mise en place d'un fonds de développement agricole dont il ne reste que l'adoption en conseil des ministres du décret portant création du fonds ; (xiv) la mise en place

d'une unité de production d'engrais minéraux à base de phosphate naturel; (xv) la création d'un centre de formation agricole dans chacune des régions du Centre, du Plateau central, du Nord, du Centre-Est et des Cascades; (xvi) la mise en place de l'Agence Nationale des Terres Rurales (ANTR) dont les documents préparatifs ont été élaborés et le processus suit son cours. Par ailleurs, la promotion de l'agriculture contractuelle est en cours à travers des projets tels que le projet de développement de la valeur ajoutée des filières agricoles sur financement UE (VAFA) et le Programme agriculture contractuelle et transition écologique sur financement AFD et DANIDA (PACTE) A terme, il est envisagé la mise en place d'un observatoire de l'agriculture contractuelle et d'un fonds de développement de l'agriculture contractuelle. En matière de sécurisation foncière en milieu rural, 209 communes sur les 351 communes rurales soit environ 60% disposeront de services fonciers ruraux pour la délivrance des actes de possession foncière en milieu rural à l'horizon 2020. Toute chose qui sécurise l'investissement et la promotion d'une agriculture durable.

## F. Inclusion financière

90. La Stratégie nationale de l'inclusion financière (SNFI) vise à accroître la proportion de la population adulte Burkinabé ayant accès et utilisant des services financiers de 43% en 2017 à 75% d'ici 2023 à travers des actions dans cinq axes stratégiques, à savoir : (1) l'amélioration de la disponibilité et de la fourniture du crédit ; (2) la promotion de l'implémentation de la finance digitale ; (3) l'amélioration de la disponibilité du financement agricole; (4) l'amélioration des options de couverture des risques ; et (5) le renforcement des politiques, de la réglementation et de la supervision. Les promesses de financement en faveur de la SNFI sont à date répartis entre les financements sur ressources propres de l'Etat (20.1 milliards FCFA), l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés (0.97 milliards FCFA), et les apports des partenaires au développement notamment le Grand-Duché de Luxembourg (1.8 milliards FCFA), la Banque Ouest Africaine de Développement (20.0 milliards FCFA) et la Banque mondiale (87.6 millions d'Euro). Une table ronde a été organisée le 12 novembre 2019 pour affermir les engagements des différents partenaires et acteurs de l'inclusion financières et ainsi lancer la mise en œuvre de la stratégie.

91. Pour améliorer l'accès au crédit, la loi n°013-2016/AN du 03 mai 2016 portant réglementation des Bureaux d'Informations sur le Crédit (BIC) a connu une modification en son article 53 le 14 mai 2019. Cette modification par la loi n°024-2019/AN dispense de l'obligation de recueil de consentement préalable sur les crédits mis en place avant le 25 mai 2016.

92. Dans ce contexte, et en concertation avec les acteurs clés du secteur ainsi que les partenaires techniques et financiers, le gouvernement entreprendra les actions suivantes au cours de 2020 : la dynamisation du Cadre National de Concertation des Acteurs de l'Inclusion Financière (CNC-AIF), l'opérationnalisation du dispositif de suivi-évaluation, l'élaboration et la mise en œuvre du plan de communication de la stratégie, l'élaboration et la mise en œuvre du Programme national d'éducation financière, la mise en œuvre du plan d'action annuel 2020 dont les principales actions sont : la sensibilisation et le renforcement des capacités des SFD sur de nouveaux produits de crédits, la mise en œuvre du Fonds National de la Finance Inclusive (FONAFI) et le Projet de Promotion de la Finance Inclusive.

## G. Stratégie du Gouvernement en matière de protection sociale et actions phares réalisées (SP-CNPS)

93. La Politique nationale de protection sociale (PNPS) vise à fournir un système cohérent, efficace et pérenne de protection sociale aux populations pauvres et vulnérables. Sa mise en œuvre a permis d'engranger des acquis majeurs dans le cadre de la mise en place d'un système de protection sociale des personnes pauvres et vulnérables au Burkina Faso dont les principaux sont indiqués ci-après.

- La mise en place du dispositif institutionnel de suivi évaluation de la PNPS, qui permet une large participation et un partenariat dynamique entre tous acteurs à travers un organe d'orientation et de décision, présidé par le Premier ministre et des organes de coordination, tous fonctionnels (Décret n° 2013-492/PRES/PM/MASSN/MFPTSS/MEF du 20 juin 2013). Les sessions des différents organes sont tenues régulièrement.
- La constitution du registre unique des personnes vulnérables au Burkina Faso. Ce système d'information globale sur les personnes vulnérables, identifiées dans le cadre des programmes de protection sociale au niveau national, vise une meilleure coordination et efficacité des interventions. A travers une méthodologie consensuelle de ciblage des personnes vulnérables au Burkina Faso et un outil harmonisé de collecte des informations sur lesdites personnes vulnérables, une base de données de 10.270 ménages (61.627 personnes) dont 5.727 ménages vulnérables (48.067 personnes) est disponible et couvre 21 communes à fin juin 2019. L'achèvement de la mise en place du registre unique à l'échelle de toutes communes du pays requiert au préalable que soient mis en place dans les communes des services sociaux communaux. Des efforts sont faits dans ce sens à travers des actions de plaidoyer auprès des gouverneurs de régions en vue d'inciter les communes à mettre en place les services sociaux et à demander la mise à disposition des travailleurs sociaux pour leur animation. La mise en place du registre unique pourrait connaître son achèvement d'ici à 2021 pour les 245 communes et arrondissements restant à couvrir à raison de 100 communes en 2020 et 145 communes en 2021.
- Au 30 juin 2019, la mise en œuvre du programme national de réponse aux besoins des personnes vulnérables a permis de soutenir les 5.727 ménages vulnérables (48.067 personnes) par des transferts en nature (vivres : 1.074,7 tonnes ; semences améliorées : 51,045 tonnes) et 3.055 enfants issus de ces ménages vulnérables, par la prise en charge des dépenses liées à leur scolarisation.

94. Les perspectives dans la mise en œuvre de la stratégie du Gouvernement en matière de protection sociale, porteront sur (i) le renforcement du plaidoyer pour la mise en place des services sociaux dans les différentes communes ; (ii) la poursuite de la constitution du registre unique des personnes vulnérables avec le ciblage dans 60 communes à fin 2019 dans la perspective de couvrir le territoire national en 2022 ; (iii) le plaidoyer pour la création d'une ligne budgétaire au sein des

communes pour soutenir les actions de protection sociale ; (iv) le renforcement de la synergie d'actions et la collaboration ; (v) la poursuite du renforcement des capacités des acteurs du domaine ; (vi) la mise en place du fonds national de protection sociale ; (vii) la poursuite de la mise en œuvre du programme national de réponse aux besoins des personnes vulnérables.

## H. Réduction de la pauvreté

95. Le renforcement de la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques (ASPHF) aux risques, à travers les interventions des différents partenaires, a permis d'enregistrer les résultats suivants : (i) 62 902 personnes vulnérables bénéficiant de cash ; (ii) 1 073,73 tonnes de vivres distribuées dans le cadre de l'aide alimentaire et 2 500 tonnes de denrées alimentaires distribuées aux personnes vulnérables malnutries. A cela s'ajoute, la mise à disposition des producteurs de 543 tonnes d'aliments bétail, de 30 tonnes de semences fourragères et 1 812 tonnes de semences des producteurs, la dotation de 2 452 ménages vulnérables en petits ruminants et volailles, 30 tonnes de semences fourragères et 1 812 tonnes de semences dans le cadre de l'appui à la production dans les zones structurellement déficitaires.

96. Le stock de sécurité alimentaire et nutritionnelle s'est également renforcé. A ce titre, on a enregistré pour le compte de ce produit, la construction de 25 magasins de stockage pour le renforcement des capacités de stockage, l'augmentation du stock national de sécurité (SNS) au cours du premier semestre pour le porter à 50 038,15 tonnes, permettant des sorties cumulées de 25 623,28 tonnes. Il a été également ouvert 135 boutiques témoins.

97. La population vulnérable a aussi bénéficié d'un appui pour la production agricole dans les zones déficitaires. En effet, au cours du premier semestre, 93 sites ont été appuyés pour la production maraîchère, 1765 producteurs ont été formés sur la confection des fosses fumières, 1320 producteurs vulnérables ont été formés sur les techniques de productions maraîchères, 346,33 tonnes d'engrais distribuée à prix subventionné au profit des personnes vulnérables en appui à la production agricole, 27,65 tonnes d'engrais distribuée gratuitement au profit des personnes vulnérables en appui à la production agricole et 106,31 tonnes de semences de variétés améliorées ont été mise à la disposition des ménages vulnérables.

98. Concernant le soutien à la mise en œuvre des activités à Haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) au profit des populations vulnérables, au 30 juin 2019, 925,93 tonnes de vivres ont été distribués gratuitement et 62 902 personnes vulnérables ont bénéficié de cash for work.

99. Dans le cadre des activités de cash transfert au profit des ménages vulnérables par le Projet filets sociaux "Burkin-Naong-Sa Ya, Au 30 juin 2019, 81 857 bénéficiaires du Projet filets sociaux "Burkin-Naong-Saya" des régions de l'Est, du Centre-Est, du Centre-Ouest et du Nord ont bénéficié d'un appui du projet en termes de cash transfert pour un montant de 13 628 580 000 F CFA. Ces ressources leur ont permis de satisfaire leurs besoins sociaux de base (alimentation, soins de santé, éducation, etc.). Une fois ces besoins primaires satisfaits au niveau des familles, certaines bénéficiaires ont entrepris des AGR avec une partie des cash qu'elles ont pu épargner."



100. En outre, 193 399 personnes (soit 50180 hommes et 14 3219 femmes) victimes de catastrophes et crises humanitaires sur 40 000 prévues ont bénéficié d'une assistance au 30 juin 2019. Les conflits inter- communautaires et les attaques terroristes sont les facteurs explicatifs de ce fort taux d'exécution physique.

101. Il est à noter également l'appui aux brigades vertes qui a consisté au recrutement complémentaire de femmes issues des couches vulnérables ou défavorisées ayant plus de 40 ans. Aussi, 3 000 femmes ont bénéficié du relèvement de leur pécule de 12 000 à 37 000 FCFA/mois correspondant au montant payé pour les travaux HIMO. L'alphabétisation des bénéficiaires des travaux HIMO et des brigades vertes avec l'ouverture de centres d'alphabétisation sur l'ensemble du territoire et avec une majorité de femmes apprenants. En outre, pour la collecte et le traitement des déchets plastiques : la mesure porte sur le lancement d'un projet national de traitement et de valorisation des déchets plastiques. Le projet va consister à construire, en rapport avec les communes, treize 13 centres de collecte et de valorisation des déchets plastiques et les équiper. Outre la distribution de revenus à travers la collecte des déchets, le projet va permettre de créer environ 10 000 emplois.

## I. Amélioration des données macroéconomiques

102. Les travaux de révision des comptes nationaux avec pour nouvelle année de base 2015 ont été entièrement achevés. Les résultats ont été publiés en décembre 2018 sur le site web de l'INSD. Des travaux de réropolation ont été réalisés sur la série des comptes nationaux de 1999 à 2014. A l'issue de ces travaux, les séries révisées ont été validées par les principaux utilisateurs et l'on dispose d'une nouvelle série des comptes nationaux de 1999 à 2017 conformes au SCN 2008. Cette série a été également mise à la disposition des utilisateurs sur le site web de l'INSD ([www.insd.bf](http://www.insd.bf)) le 28 septembre 2019. La série révisée du PIB sera intégrée au cadre macroéconomique du programme à partir de la quatrième revue du programme.

103. Dans le processus d'amélioration des prévisions macroéconomiques, il est engagé des séances de travail permanent de l'équipe technique de modélisation et de prévision, en vue d'assurer la mise à jour de l'IAP à l'horizon de la fin de l'année 2019, conformément au plan d'actions élaboré à cet effet. En outre, un atelier technique restreint de mise à jour de l'IAP a été organisé au cours du mois de septembre avec la participation des représentants des structures membres du comité technique restreint notamment la BCEAO, de l'INSD, de la DDP et de la DSOFE. A l'issue de cet atelier, les nomenclatures et les tableaux de l'IAP relatifs à la balance des paiements, aux statistiques monétaires, aux TOFE et à la dette ont été arrêtés et sont conformes aux normes en vigueur (MSFP 2014, 6<sup>ème</sup> révision du manuel de BDP, MSMF 2000, Dette). Quant au Tableau Ressource Emploi (TRE) de l'IAP, la mise à jour est effective en grande partie à partir du TRE 2015 (nouvelle année de base). En perspective pour le reste de l'année, il s'agira d'assurer le bouclage de l'ensemble et la cohérence d'ensemble du module en exploratoire. Les modes de calcul seront également testés et par la suite, les TRE 2016, 2017, 2018 selon le format de l'IAP devront être préparés et intégrés. Par ailleurs, un atelier technique de suivi et d'évaluation des travaux de mise à

jour de l'IAP par les experts, notamment d'AFRITAC et de la GIZ, est programmé pour se tenir en octobre 2019.

## J. La gouvernance

104. L'ASCE LC reste engagé dans la lutte contre la corruption. En effet, dans ce cadre, elle a réalisé des activités tels que (i) l'audit de la gestion financière et comptable exercice 2018 de la Présidence du Faso, du Premier ministre et des ministères; (ii) la campagne de vulgarisation de la loi n°004-2015/CNT du 03 mars 2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso à travers les missions d'information et de sensibilisation des populations des communes rurales de 12/13 régions sur la corruption; (iii) des conférences éducatives au profit des élèves des établissements de l'enseignement secondaire des communes visitées; (iv) la poursuite des déclarations d'intérêt et de patrimoine. En outre elle a procédé à l'ouverture de deux enquêtes pour blanchiment de capitaux suite à des informations reçues de la CENTIF ; à l'ouverture de deux enquêtes relatives à des cas de délits d'apparence mettant en cause des personnes politiquement exposées; et à la poursuite des investigations sur les biens mal acquis par des personnes politiques exposées.

105. En application de la loi n°016-2016/AN du 03 mai 2016 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au Burkina Faso, le Gouvernement a procédé à l'adoption d'un certain nombre de textes en vue d'une part, de rendre opérationnel le Comité national de Coordination des activités de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (CNCA-LBC/FT) et d'autre part, de mettre en place un dispositif efficace de supervision et de contrôle des assujettis du secteur non financier. Il a en outre adopté la liste complémentaire des personnes assujetties aux obligations de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) et de la prolifération des armes de destruction massive.

## K. Suivi du programme

106. Le gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs et les critères, tels que présentés dans les tableaux 1 et 3 du présent mémorandum. Le suivi du programme sera effectué à travers des revues semi-annuelles sur la base de critères de performance quantitatifs établis jusqu'en juin 2020 et de repères indicatifs jusqu'en décembre 2020 conformément au tableau 3, et de repères structurels décrits au tableau 4. Le programme sera examiné conformément au protocole d'accord technique, qui définit les critères de performance quantitatifs et les exigences en matière de communication des données aux services du FMI. Les quatrième et cinquième revues du programme devraient s'achever à partir du 15 juin 2020 et du 15 décembre 2020, respectivement.

**Tableau 1. Burkina Faso: Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs pour l'accord au titre de la FEC, 2019-20**  
(milliards FCFA)

	2019								
	Mars 1/		Juin			Statut	Sept. 1/		Déc.
	Prog.	Out.	Prog.	Adj.	Prel.		Prog.	Prel.	Prog.
<b>Critères de réalisation quantitatifs</b>									
Plafond du financement intérieur net de l'État 2/ 3/ 4/ 5/	0	71	100	159	82	Observé	146	139	200
Plafond du montant de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État (VA) 2/ 6/ 7/	370	6	370	370	121	Observé	370	206	370
Plafond du cumul d'arriérés extérieurs 8/	0	0.2	0	0	0.3	Observé 9/	0	0	0
Plafond du montant garanti par l'État des prêts intérieurs aux fournisseurs et contracteur 8/	0	0	0	0	0	Observé	0	0	0
Plafond du montant garanti par l'État sur le préfinancement bancaire pour l'investissement public 8/	0	0	0	0	0	Observé	0	0	0
<b>Objectifs indicatifs</b>									
Plafond du cumul d'arriérés intérieurs 8/	0	0	0	0	0	Observé	0	0	0
Plafond du déficit budgétaire global, dons compris 2/ 3/	0	19	130	179	124	Observé	196	216	258
Plancher des recettes de l'État 2/	376	408	798	798	930	Observé	1262	1361	1697
Plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté 2/	48	73	95	95	183	Observé	143	293	190
Plafond du stock des demandes des remboursements de la TVA certifié et non payées de plus de 30 jours 2/	45	44	40	40	33	Observé	40	38	40
Plafond du montant de valeur nominale des PPP contractés 2/	200	0	200	200	141	Observé	200	141	200

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Objectif indicatif, excepté pour le critère de réalisation continu.

2/ Cumulatif à partir du 1er janvier 2019.

3/ Le plafond du financement intérieur net sera ajusté pour tenir compte du manque à gagner sur le décaissement des dons et des prêts par rapport au programme, tandis que le déficit global est ajusté pour tenir compte du manque à gagner sur le décaissements des dons par rapport au programme.

4/ Le plafond du financement intérieur net sera ajusté à la hausse en fonction du montant de la titrisation des pertes de la SONABHY en raison de ventes de produits pétroliers inférieures au recouvrement des coûts à fin juin 2018 et plafonnées à 97 milliards de FCFA, comme prévu dans le protocole d'accord technique.

5/ Le plafond du financement intérieur net sera diminué de l'intégralité du produit de tout appui budgétaire concessionnel lié aux opérations de gestion de la dette comme prévu dans le protocole d'accord technique.

6/ La limite n'est pas liée à des projets particuliers.

7/ Le plafond du montant de la dette extérieure sera majoré de la valeur actuelle du montant total de tout appui budgétaire concessionnel lié aux opérations de gestion de la dette comme prévu dans le protocole d'accord technique.

8/ À observer de manière continue.

9/ Une dérogation a été accordée par le conseil d'administration du FMI lors de la deuxième revue du programme, et ces arriérés ont été apurés.

**Tableau 2. Burkina Faso: Repères structurels —2019**

<b>Benchmarks</b>	<b>Objective</b>	<b>Completion Date</b>	<b>Status</b>
Etablir un compte spécial alimenté par une partie des recettes de TVA et dédié aux remboursements des crédits TVA et produire trimestriellement, un rapport sur la gestion opérationnelle de ce compte	Renforcer l'intégrité du régime de TVA	Juin 2019	Réalisé
Recruter un auditeur externe indépendant pour procéder à l'audit des opérations financières et des pratiques comptables de la SONABHY	Réduire les risques budgétaires et les coûts budgétaires liés aux subventions des carburants	Juillet 2019 <i>(reprogrammé d'avril 2018)</i>	Réalisé
Achever la révision des statistiques de comptabilité nationale avec la nouvelle année de base et publier les séries révisées.	Accroître l'exactitude des statistiques nationales.	Septembre 2019 <i>(reprogrammé de Décembre 2018)</i>	Réalisé
Rendre opérationnel le dispositif de fonctionnement du compte unique du trésor (CUT).	Améliorer la gestion de la trésorerie	Septembre 2019 <i>(reprogrammé Décembre 2018)</i>	Non Réalisé
Réaliser une étude sur le système de taxation des petites et microentreprises	Renforcer l'administration fiscale	Septembre 2019	Réalisé
Réduire le nombre des nouveaux agents de la fonction publique en 2019 par rapport à la projection initiale de 10 615 recrutements	Maîtriser davantage la masse salariale	Septembre 2019	Réalisé
Budgétiser et comptabiliser dans les comptes budgétaires appropriés les recettes et les versements au titre des fonds communs <i>(pour prime de motivation)</i> dans le budget 2020.	Améliorer la transparence budgétaire	Septembre 2019	Réalisé
Soumettre à l'assemblée nationale un projet de budget pour 2020 pleinement alignée au cadre du programme soutenu par la FEC en matière de masse salariale	Contenir la masse salariale du secteur public	Septembre 2019	Réalisé
Harmoniser la fiscalité sur le tabac en rapport avec la nouvelle directive de l'UEMOA en portant le taux à 50% minimum	Accroître les recettes	Novembre 2019	Réalisé
Inclure les PPP dans le programme d'investissement publics	Atténuer les risques budgétaires	Décembre 2019	Réalisé

**Tableau 3. Burkina Faso: Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs pour l'accord au titre de la FEC, 2019-20**  
(milliards FCFA)

	2020			
	Mars 1/	Juin 1/	Sept. 1/	Dec. 1/
	Prog.			
<b>Critères de réalisation quantitatifs</b>				
Plafond du financement intérieur net de l'État 2/ 3/ 4/ 5/	60	67	125	201
Plafond du montant de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État (VA) 2/ 6/ 7/	410	410	410	410
Plafond du cumul d'arriérés extérieurs 8/	0	0	0	0
Plafond du montant garanti par l'État des prêts intérieurs aux fournisseurs et contracteur 8/	0	0	0	0
Plafond du montant garanti par l'État sur le préfinancement bancaire pour l'investissement public 8/	0	0	0	0
<b>Objectifs indicatifs</b>				
Plafond du cumul d'arriérés intérieurs 8/	0	0	0	0
Plafond du déficit budgétaire global, dons compris 2/ 3/	0	141	176	278
Plancher des recettes de l'État 2/	418	888	1332	1775
Plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté 2/	52	103	154	205
Plafond du stock des demandes des remboursements de la TVA certifié et non payées de plus de 30 jours 2/	40	40	40	40
Plafond du montant de valeur nominale des PPP contractés 2/	200	200	200	200

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Objectif indicatif, excepté pour le critère de réalisation continu.

2/ Cumulatif à partir du 1er janvier 2019.

3/ Le plafond du financement intérieur net sera ajusté pour tenir compte du manque à gagner sur le décaissement des dons et des prêts par rapport au programme, tandis que le déficit global est ajusté pour tenir compte du manque à gagner sur le décaissements des dons par rapport au programme.

4/ Le plafond du financement intérieur net sera ajusté à la hausse en fonction du montant de la titrisation des pertes de la SONABHY en raison de ventes de produits pétroliers inférieures au recouvrement des coûts à fin juin 2018 et plafonnées à 97 milliards de FCFA, comme prévu dans le protocole d'accord technique.

5/ Le plafond du financement intérieur net sera diminué de l'intégralité du produit de tout appui budgétaire concessionnel lié aux opérations de gestion de la dette comme prévu dans le protocole d'accord technique.

6/ La limite n'est pas liée à des projets particuliers.

7/ Le plafond du montant de la dette extérieure sera majoré de la valeur actuelle du montant total de tout appui budgétaire concessionnel lié aux opérations de gestion de la dette comme prévu dans le protocole d'accord technique.

8/ À observer de manière continue.

**Tableau 4 : Repères structurels – Reste de 2019 et 2020**

<b>Repère</b>	<b>Objectif</b>	<b>Date d'achèvement</b>
Procéder à la dématérialisation des déclarations des biens des personnes concernées par la loi et mettre en place une base de données consultable. (Déclaration en ligne. Consultation en ligne)	Lutter contre la corruption	Mars 2020 <i>(reprogrammé de décembre 2018)</i>
Ne pas conclure de nouveaux accords, hors secteur de sécurité, résultant en l'augmentation de la masse salariale avant l'adoption de l'ensemble des réformes prévues pour contenir cette dernière.	Maitrise de la masse salariale et des dépenses publiques	Continu
Adopter une feuille de route, avec un chronogramme détaillé pour la mise en œuvre du CUT	Améliorer la gestion de liquidité	Décembre 2019
Finaliser l'audit externe indépendant des opérations financières et des pratiques comptables de la SONABHY	Réduire les risques budgétaires	Mars 2020
Audit de performances opérationnelles de la SONABHY, et évaluation des Contrats-Plans de la SONABHY et de la SONABEL	Réduire les risques budgétaires	June 2020

## Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

1. Ce protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les repères structurels qui seront utilisés pour évaluer la performance dans le cadre du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC). Il établit le cadre et les délais de communication des données qui permettront aux services du FMI d'évaluer l'application du programme.

### CONDITIONNALITÉ

2. Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs sont établis dans le tableau 1 et 3 du MPEF. Les repères structurels définis dans le programme sont détaillés dans les tableaux 2 et 4 du MPEF.

### DÉFINITIONS

3. **État.** Sauf indication contraire, on entend par «État» l'administration centrale du Burkina Faso; sont exclues les collectivités locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ou appartenant à l'État dont le statut juridique est autonome et qui n'est pas incluse dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

4. **Définition de la dette.** La définition de la dette est spécifiée au point 8 de la décision du Conseil d'administration du FMI no 15688-(14/107), telle que publiée sur le site internet du FMI. La «dette» s'entend comme toute obligation directe, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal et/ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :

- (i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons (y compris les bons du Trésor), titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
- (ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service; et

- (iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s), généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

**5.** Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

**6. Garanties de la dette.** On entend par garanties de la dette par l'État une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement de l'emprunteur (moyennant un paiement en espèces ou en nature).

**7. Concessionnalité de la dette.** Une dette est considérée comme concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 %.<sup>3</sup> La valeur actuelle (VA) de la dette au moment où elle est contractée et calculée en escomptant les futurs paiements de l'emprunteur au titre du service de la dette sur cette dette.<sup>4</sup> Le taux d'escompte utilisé est 5 %.

**8. Dette extérieure.** On entend par dette extérieure une dette contractée ou dont le service est assuré dans une monnaie autre que le franc CFA. Les critères de réalisation s'appliquent à la dette extérieure de l'État, des entreprises publiques qui reçoivent des transferts de l'État et des autres entités publiques dont l'État détient plus de 50 % du capital ou à toute autre dette privée pour laquelle l'État aurait offert une garantie qui constituerait un passif conditionnel.

## CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

**9.** Les critères de réalisation quantitatifs pour 2019 et 2020 sont les suivants :

- (i) Un plafond du financement intérieur net de l'État;
- (ii) Un plafond de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État en VA;
- (iii) Un plafond des arriérés de paiement au titre du service de la dette extérieure;
- (iv) Un plafond des prêts intérieurs garantis aux fournisseurs et prestataires de services; et

<sup>3</sup> La page ci-après du site Web du FMI offre un outil pour calculer l'élément don dans un large éventail de montages financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

<sup>4</sup> Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion.



- (v) Un plafond du montant garanti par l'État sur le préfinancement bancaire d'investissements publics.

## A. Financement intérieur net de l'État

**10.** On entend par financement intérieur net de l'État la somme (i) du crédit bancaire net à l'État, comprenant le crédit bancaire net à l'État comme défini ci-après à l'égard des institutions bancaires nationales (les créances liées aux décaissements du FMI sont incluses) ; (ii) du stock non remboursé des bons et obligations du Trésor détenus en dehors des banques commerciales nationales ; (iii) des recettes de privatisation et autres créances et dettes de l'État à l'égard des institutions non bancaires nationales. Le crédit bancaire net à l'État est défini comme le solde des créances et des dettes de l'État à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances de l'État incluent les encaisses de l'État burkinabè, les dépôts à la banque centrale, les dépôts dans les banques commerciales, les obligations cautionnées et les dépôts de l'État aux Comptes chèques postaux (CCP). La dette de l'État à l'égard du système bancaire inclut le financement de la banque centrale (y compris les avances statutaires, les avances consolidées, le financement du FMI, et le refinancement des obligations cautionnées), les titres de l'État détenus par la Banque centrale, les concours des banques commerciales (y compris les titres de l'État détenus par les banques commerciales). Le crédit bancaire net à l'État est calculé sur la base des données fournies dans le TOFE. Tous ces éléments sont calculés sur la base du rapport d'exécution du budget de l'État, qui est présenté chaque mois dans le tableau des opérations financières de l'État préparé par le Ministère de l'économie et des finances.

### Ajustement

**11.** Le plafond cumulatif du financement intérieur net sera ajusté à la hausse d'un montant équivalent à la différence entre l'aide extérieure au programme effective et son montant projeté, si l'aide extérieure au programme est inférieure au montant programmé, à concurrence de 80 milliards de francs CFA. Cette différence sera calculée par rapport aux projections du tableau 1 ci-après. Le plafond ne sera pas ajusté à la baisse au cas où l'aide extérieure au programme serait plus élevée que le montant programmé.

<b>Tableau 1. Projections de l'aide extérieure au programme (cumulée, en milliards de FCFA)</b>		
	Fin décembre 2019	Fin juin 2020
Dons et prêts programme	119	55
(dont : dons programme)	99	46

**12.** Le plafond cumulatif du financement intérieur net sera ajusté à la baisse du montant total de tout décaissement d'un emprunt concessionnel au titre d'appui budgétaire lié aux opérations de gestion de la dette visant à remplacer la dette intérieure relativement plus chère.

**13.** Le plafond du financement intérieur net sera ajusté à la hausse du montant de la titrisation des pertes de la SONABHY en raison de ventes de produits pétroliers inférieures au recouvrement des coûts à fin juin 2018, jusqu'à un maximum de 97 milliards FCFA. Cet ajusteur ne s'appliquera qu'au produit de la titrisation de 2018 qui n'a pas encore été encaissé par SONABHY.

**14.** Le Ministère de l'économie, des finances et du développement transmettra les données sur le financement intérieur net au FMI dans les six semaines suivant la fin de chaque trimestre.

## **B. Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État et valeur actuelle de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État**

**15.** Ce critère de réalisation s'applique à la dette extérieure telle que définie au paragraphe 4 du présent protocole. Il utilise le concept de concessionnalité tel que défini au paragraphe 8 du présent protocole. Ce critère de réalisation s'applique également à toute dette privée garantie par l'État qui constitue une dette publique conditionnelle telle que définie dans les paragraphes 4 à 7 du présent protocole. Aux fins de ce critère de réalisation, le terme «État» inclut l'administration centrale du Burkina Faso, les entreprises publiques qui reçoivent des transferts publics, les collectivités locales et d'autres entités du secteur public (y compris les organismes d'administration publique, professionnels, scientifiques et techniques). Cependant, ce critère de réalisation ne s'appliquera pas aux bons et aux obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA, aux crédits fournisseurs normaux à court terme ou aux prêts du FMI. Il est mesuré sur une base cumulée à partir de la date d'approbation de l'accord FEC par le Conseil d'administration du FMI, et aucun facteur d'ajustement ne s'appliquera.

**16.** Pour 2019, le gouvernement s'engage à ne pas contracter ni garantir une dette extérieure (concessionnelle ou non) avec un dépassement de la VA totale supérieure au plafond indiqué dans le [tableau 3 du MPEF], mesuré de manière cumulée à compter du début de l'année (à savoir le 1er janvier 2019). Dans le cas d'un prêt concessionnel au titre de l'appui budgétaire visé au paragraphe 12, le plafond sera relevé à concurrence de la VA du montant total du prêt. Toutes les autres dispositions et définitions du paragraphe 12 continueront de s'appliquer.

**17.** Le produit de tout prêt d'appui budgétaire concessionnel visé au paragraphe 12 ne sera utilisé que pour contribuer au financement des besoins de financement bruts du gouvernement qui sont conformes aux plafonds globaux du déficit budgétaire fixés à 3% du PIB. Tout excédent de ressources sera sauvegardé.

## Délais de communication des informations

**18.** Les détails sur tout prêt (conditions et créanciers) contracté par l'État doivent être communiqués dans les quatre semaines suivant la fin du mois. La même obligation s'applique aux garanties octroyées par l'État.

## C. Non-accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs par l'État

**19.** On entend par arriérés extérieurs les paiements extérieurs exigibles mais impayés. Dans le cadre du programme, l'État accepte de ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette, à l'exception d'arriérés découlant d'obligations de paiements extérieures en cours de renégociation avec les créanciers, y compris les créanciers bilatéraux qui ne font pas partie du Club de Paris. La non-accumulation d'arriérés extérieurs nouveaux de l'État est un critère de réalisation à respecter de manière continue.

## D. Garantie par l'État de nouveaux prêts intérieurs aux fournisseurs et prestataires de services

**20.** L'État s'engage à ne pas fournir de nouvelles garanties sur les prêts intérieurs à ses fournisseurs ou prestataires de services. Ce critère de réalisation doit être observé de manière continue. Aux fins de ce critère de réalisation, le terme «État» inclut l'administration centrale, les établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC), les établissements publics administratifs (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel, les établissements publics de santé, les collectivités locales, les entreprises publiques, les sociétés d'État, et les sociétés d'économie mixte (sociétés publiques dotées d'une autonomie financière et dont l'État détient au moins 50 % du capital) et les agences de l'État.

## E. Garantie par l'État de nouveaux préfinancements bancaires d'investissements publics

**21.** L'État s'engage à ne pas garantir de nouveaux préfinancements bancaires d'investissements publics. Dans un accord de préfinancement, une entreprise privée à laquelle l'État octroie un contrat de travaux publics obtient un prêt auprès d'une banque commerciale nationale ou d'un groupe de banques commerciales. Le ministère des Finances garantit ce prêt et signe en même temps un accord inconditionnel et irrévocable de substitution au débiteur pour s'acquitter de l'ensemble du principal et des intérêts. Aux fins de ce critère de réalisation, le terme «État» désigne l'administration centrale, les institutions publiques à caractère industriel ou commercial (EPIC), les organismes publics à caractère administratif (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel, les organismes publics de santé, les collectivités locales, les entreprises publiques, les sociétés d'État, et les sociétés d'économie mixte (sociétés publiques dotées d'une autonomie financière et dont l'État détient au moins 50 % du capital) et les agences de l'État. Ce critère de performance doit être observé de manière continue.

## OBJECTIFS INDICATIFS QUANTITATIFS

22. Le programme inclut également des objectifs indicatifs quantitatifs pour :

- (i) l'accumulation d'arriérés intérieurs ;
- (ii) le déficit budgétaire global (base engagements, dons inclus);
- (iii) le total des recettes de l'État;
- (iv) les dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté;
- (v) les remboursements de la TVA ;
- (vi) les partenariats public-privé.

### A. Accumulation d'arriérés de paiements intérieurs par l'État

23. L'État n'accumulera pas d'arriérés de paiements intérieurs sur les obligations intérieures pendant la durée du programme. Aux fins de cet objectif indicatif, le terme «obligation intérieure» désigne une obligation remboursée en francs CFA, mais exclut les engagements de l'État envers les collectivités locales et toute autre entité publique ou sous contrôle de l'État jouissant d'un statut juridique autonome qui n'est pas incluse dans le tableau détaillant les opérations financières de l'État (TOFE), sauf la banque centrale. Sauf dans les cas où les modalités de la transaction stipulent une période plus longue, les paiements sont considérés comme des arriérés selon la définition ci-après :

- (i) Des dettes impayées plus de 30 jours après l'échéance inscrite dans la convention entre les parties (créancier/débiteur).
- (ii) Des salaires ou des pensions impayés 90 jours après leur échéance.
- (iii) Des paiements de biens et services reçus plus de 90 jours après le traitement des pièces transmises par les fournisseurs.

### B. Déficit budgétaire global, dons inclus

#### Définition

24. Aux fins du programme, le déficit budgétaire global dons inclus est calculé sur la base des engagements. Il est défini comme la somme du financement extérieur et intérieur net de l'État, mesuré du côté du financement, plus un ajustement sur une base caisse. Le financement extérieur net est la somme des nouveaux emprunts extérieurs moins l'amortissement. Le financement intérieur net est défini aux paragraphes 10 et 11 ci-dessus. L'ajustement sur une base caisse est la somme de i) toutes les variations des dépenses engagées non mandatées, (ii) la variation des instances de paiement et (iii) la variation des dépôts des correspondants du Trésor.

## Ajustement

**25.** Le plafond du déficit budgétaire global, sera ajusté à la hausse d'un montant équivalent à la différence entre les dons extérieurs au programme effectifs et leur montant projeté, à concurrence de 80 milliards de francs CFA. Cette différence sera calculée par rapport aux projections du [tableau 1] ci-dessus. Le plafond ne sera pas ajusté à la baisse au cas où les dons extérieurs au programme effectifs seraient plus élevés que le montant projeté.

## C. Recettes de l'État

### Définition

**26.** Les recettes de l'État sont calculées sur une base caisse. Elles incluent toutes les recettes fiscales et non fiscales recouvrées par la Direction générale des impôts, la Direction générale des douanes, le Trésor burkinabè et les autres cellules de recouvrement des recettes. Elles incluent aussi les recettes des chèques trésor.

## D. Dépenses sociales courantes de réduction de la pauvreté

### Définition

**27.** Les dépenses sociales sont la somme des dépenses courantes incluses dans le programme de dépenses sociales tel que défini dans la loi de finances. Le programme de dépenses sociales est défini comme étant la somme des programmes du budget ou des parties de programmes qui ciblent les ménages pauvres et : i) assurent l'accès aux services sociaux de base ; ii) facilitent l'accès aux services de santé et aux programmes de nutrition ; iii) combattent le VIH/sida ; iv) facilitent l'accès à l'eau potable ; v) améliorent les conditions de vie, y compris l'environnement et l'assainissement ; ou vi) assurent la protection sociale. Seuls sont retenus les postes budgétaires de ces programmes ou parties de programmes qui sont classés comme dépenses sociales.

## E. Remboursements de la TVA certifiés et impayés de plus de 30 jours

### Définition

**28.** Aux fins du programme, le stock des demandes de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui ont été certifiées mais restent impayées pendant plus de 30 jours est constitué des montants des remboursements signés. Le délai de 30 jours commence à la date de signature du certificat de remboursement par le directeur général des impôts.

## F. Partenariats public-privé

### Définition

**29.** Un partenariat public-privé est défini comme un contrat à long terme entre une partie privée et une entité publique, en vue de la fourniture d'un bien ou d'un service public, dans lequel la partie

privée assume un risque et des responsabilités de gestion considérables, et la rémunération est liée aux résultats. Les accords de préfinancement et de crédits fournisseurs sont exclus.

### **Informations complémentaires pour le suivi du programme**

**30.** Afin de permettre aux services du FMI d'évaluer les résultats obtenus dans le cadre du programme, les autorités s'engagent à leur communiquer les données suivantes, sous forme papier et/ou fichier électronique MS Excel, aux fréquences et dans les délais précisés ci-dessous.

Tableau 2. Résumé des exigences en matière de communication de données

Information	Institution responsable	Fréquence des données	Fréquence de la communication des données
<b><i>Finances publiques</i></b>			
Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et tableaux annexes traditionnels (si les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs ne sont pas disponibles en temps voulu, une estimation linéaire de l'exécution fondée sur les projections annuelles sera utilisée)	Ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID)	Mensuelle	6 semaines
Financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État et stock des bons et obligations du Trésor non remboursés)	MINEFID/BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Données mensuelles sur le taux d'exécution par poste douanier par rapport aux projections mensuelles	MINEFID/DGD	Mensuelle	6 semaines
Rapport trimestriel sur les réalisations et les mesures prises en vue d'améliorer le contrôle et la supervision des contribuables en utilisant le numéro d'identification fiscal unique pour contrevérifier les informations entre la DGI et la DGD, en commençant par les gros contribuables	MINEFID	Trimestrielle	6 semaines
Données sur la mise en œuvre du Programme d'investissement public, avec des détails sur les sources de financement	MINEFID	Trimestrielle	6 semaines
Stock de la dette extérieure, le service de la dette extérieure, la dette extérieure contractée et le remboursement de la dette extérieure	MINEFID	Trimestrielle	6 semaines
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté sous forme de tableau	MINEFID	Mensuelle	6 semaines
Prix, consommation et taxation des produits pétroliers, avec : (i) la structure des prix pour le mois concerné; (ii) le calcul détaillé de la	MINEFID	Mensuelle	4 semaines

structure des prix, du prix f.à.b. au prix de détail; (iii) les volumes achetés et distribués aux fins de la consommation par la SONABHY, avec distinction entre vente au détail et à l'industrie; et (iv) une ventilation des recettes fiscales tirées des produits pétroliers — droits de douane, taxes sur les produits pétroliers (TPP) et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) — et des subventions impayées			
Rapport trimestriel, incluant des données mensuelles, sur les comptes de la SONABHY, y compris plus/moins-values sur les achats et ventes des produits hydrocarbures par produit, situation de trésorerie et compte de résultat, compte tenu de toute subvention reçue et titre d'État émis ou vendu au système bancaire ou autre	SONABHY/ MINEFID	Trimestrielle	6 semaines
Rapport trimestriel, incluant des données mensuelles, sur les comptes de la SONABEL, y compris situation de trésorerie et compte de résultat, compte tenu de toute subvention, don et prêt pour projets accordé par les partenaires techniques et financiers	SONABEL/ MINEFID	Trimestrielle	6 semaines
État mensuel des comptes auprès du Trésor, ventilés par grande catégorie (services administratifs, entreprises publiques, entreprises parapubliques, entreprises d'administration publique, organismes internationaux, déposants privés et autres)	MINEFID	Mensuelle	6 semaines
Rapport d'activité trimestriel de la Direction des enquêtes et des renseignements sur ses activités, y compris le contrôle des contribuables entre la DGI et la DGD au moyen du numéro d'identification fiscal, en commençant par les grands contribuables	DGI/DGD	Trimestrielle	6 semaines
Projections mensuelles des recettes douanières par poste de douane sur une base annuelle et rapport comparant les résultats mensuels aux prévisions	DGD	Mensuelle	6 semaines



« Champ 44 » maintenu actif pour la saisie des références de l'avis d'inspection pour toutes les déclarations en douane	DGD	Mensuelle	Continue
Projections mensuelles (annualisées) des recettes de la DGI par type et rapport comparant les résultats mensuels aux prévisions	DGI	Mensuelle	6 mois
Projections mensuelles (annualisées) des recettes de la DGTCP par type et rapport comparant les résultats mensuels aux prévisions	DGTCP	Mensuelle	6 mois
Rapport trimestriel sur les remboursements de la TVA, y compris les virements reçus de l'ACCT, le montant cumulé payé depuis le début de l'année en cours, le stock des demandes de remboursement certifiées (régisseurs d'avance) et le total des demandes de remboursement de la TVA traitées (DGE, DLC)	DGI	Trimestrielle	3 mois
Mise à jour mensuelle des bases de données sur les PPP et les garanties souveraines	DGCOOP/ MINEFID		4 semaines
Situation mensuelle de la subvention implicite des prix à la pompe	CIDPH		4 semaines
<b><i>Bilan consolidé des institutions monétaires</i></b>			
Bilan consolidé des institutions monétaires	Directeurs nationaux de la BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Données provisoires sur la situation monétaire	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Données finales sur la situation monétaire	BCEAO	Mensuelle	10 semaines
Taux d'intérêt créditeur et débiteur	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Indicateurs usuels de contrôle bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires	BCEAO	Mensuelle	6 semaines

<b><u>Balance des paiements</u></b>			
Données annuelles préliminaires de la balance des paiements	BCEAO	Annuelle	9 mois
Statistiques du commerce extérieur	INSD/MINEFID	Mensuelle	3 mois
Révision éventuelle des données de la balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels et les transactions en capital)	BCEAO	Dès révision	2 semaines
<b><u>Secteur réel</u></b>			
Comptes nationaux provisoires et révision éventuelle	MINEFID	Annuelle	2 semaines
Indices mensuels des prix à la consommation désagrégés	MINEFID	Mensuelle	2 semaines
<b><u>Réformes structurelles et autres données</u></b>			
Toute étude ou rapport officiel consacré à l'économie du Burkina Faso, à compter de sa publication ou dès son entrée en vigueur	MINEFID		2 semaines
Toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, à compter de sa publication ou dès son entrée en vigueur	MINEFID		2 semaines



# BURKINA FASO

5 décembre 2019

## TROISIEME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT — ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE

Approuvé par  
**Dominique Desruelle**  
(FMI) et **Marcello**  
**Estevão** (IDA)

Préparé conjointement par les services du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA)

<b>Risque de surendettement extérieur</b>	Modéré
<b>Risque global de surendettement</b>	Modéré
<b>Décomposition de la notation du risque</b>	Grande marge d'absorption des chocs sur la dette extérieure
<b>Recours au jugement</b>	Non

La présente analyse de viabilité de la dette (AVD) a été préparée conjointement par les services de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre de la troisième revue du programme triennal appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) en 2019. Elle est basée sur les données de 2018 relatives à l'endettement et sur la dernière méthodologie étayant le cadre de viabilité de la dette (CVD) des pays à faible revenu. Le Burkina Faso est actuellement classé parmi les pays présentant une capacité d'endettement jugée « moyenne »<sup>1</sup>. Le risque de surendettement extérieur du Burkina Faso reste modéré. Tous les indicateurs de l'endettement extérieur restent au-dessous des seuils indicatifs dans le scénario de référence. En ligne avec le rapport des services du FMI, le scénario de référence se fonde sur un déficit budgétaire global de 3 % du PIB à compter de 2019. Dans un test de résistance normalisé simulant un choc sur les exportations, deux des seuils de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État sont dépassés. La dette publique globale ne dépasse le seuil correspondant dans aucun des scénarios mais le risque de surendettement public du Burkina Faso a été jugé modéré car le risque de surendettement extérieur est modéré. Il conviendrait que le Burkina Faso : i) conserve un cadre macrobudgétaire sain ; ii) mette en œuvre des réformes structurelles afin de diversifier sa base d'exportations de biens et de services ; iii) agisse sur les garanties de l'État et les passifs conditionnels ; et iv) limite les prêts non concessionnels et renforce la mise en œuvre de sa stratégie d'endettement à moyen terme afin de maîtriser son service de la dette et ses besoins de financement bruts, dans le but d'éviter une détérioration de ses perspectives en matière de viabilité de la dette.

<sup>1</sup> Sur la base de l'édition actuelle s'appuyant sur les PEM d'octobre 2019 et l'évaluation de la politique et des institutions nationales 2018, ainsi que des deux dernières éditions.

## CONTEXTE : DETTE

### 1. La dette publique du Burkina Faso a augmenté au cours des dernières années après plusieurs exercices consécutifs qui ont vu le déficit budgétaire se creuser (tableau 1 du texte).

L'encours nominal de la dette publique fin 2018 s'élevait à 43,2 % du PIB. Cette forte augmentation en 2018 s'explique en grande partie par un déficit budgétaire élevé, la titrisation intérieure des subventions publiques hors budget à la compagnie pétrolière nationale, la SONABHY, accumulées en 2017 et au premier semestre 2018, et l'ajustement de trésorerie considérable qui a été opéré en 2018, avec le paiement des dépenses engagées non ordonnancées

(DENO) accumulées en 2017. Comme dans les AVD précédentes, la part de la dette intérieure dans la dette totale a continué d'augmenter, le marché régional ayant traditionnellement été disposé à financer le déficit budgétaire à des taux concurrentiels. La dette extérieure représentait 57,0 % de l'encours total de la dette fin 2018, contre 77,1 % fin 2014.

**Table 1 du texte. Burkina Faso : encours de la dette publique, 2014-18**  
(En pourcentage du PIB)

	2014	2015	2016	2017	2018
Dette publique	29.9	35.6	39.2	38.4	43.2
Dette extérieure	23.0	26.3	27.9	24.1	24.6
<i>part (en % de la dette totale)</i>	<i>77.1</i>	<i>73.9</i>	<i>71.1</i>	<i>62.8</i>	<i>57.0</i>
Dette intérieure	6.8	9.3	11.3	14.3	18.6
<i>part (en % de la dette totale)</i>	<i>22.9</i>	<i>26.1</i>	<i>28.9</i>	<i>37.2</i>	<i>43.0</i>
<i>Pour mémoire :</i>					
Solde budgétaire global	-1.9	-2.2	-3.5	-7.8	-4.9
Croissance du PIB (en %)	4.3	3.9	5.9	6.3	6.8

Sources : autorités burkinabées et estimations des services du FMI.

### 2. La dette publique du Burkina Faso englobe actuellement les engagements extérieurs et intérieurs de l'administration centrale mais exclue les garanties et la dette non garantie des entreprises publiques (tableau 2 du texte).

Les autorités ont exprimé leur volonté d'étendre la couverture de la dette afin d'y inclure les garanties aux secteurs privé et public dans la prochaine édition. Selon les informations fournies par les autorités, les deux principales entreprises publiques, dans lesquelles le secteur public est majoritaire, ne contractent pas d'emprunts à l'étranger<sup>2</sup>. La dette intérieure est définie comme la dette libellée dans la monnaie régionale, le franc de la Communauté financière d'Afrique (FCFA). Ce choix de la monnaie, et non pas de la résidence, pour la couverture s'explique par la difficulté à contrôler le lieu de résidence des créanciers de la dette négociée sur le marché régional de l'UEMOA.

<sup>2</sup> Les deux entreprises publiques sont la SONABHY, l'entreprise publique en charge des importations de pétrole, et la SONABEL, la compagnie d'électricité nationale.

Tableau 2 du texte. Burkina Faso : couverture de la dette du secteur public

Sous-secteurs du secteur public		Sous-secteurs couverts
1	Administration centrale	X
2	Administrations d'États fédérés et locales	
3	Autres éléments des administrations publiques	
4	dont : administrations de sécurité sociale	
5	Fonds extrabudgétaires (FEB)	
6	Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	
7	Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X
8	Dette non garantie des entreprises publiques	

## CONTEXTE : PREVISIONS MACROECONOMIQUES

3. Le tableau 3 du texte synthétise les principales différences entre les hypothèses macroéconomiques de l'AVD précédente (janvier 2019) et celles de l'AVD actuelle<sup>3</sup>. Les déficits budgétaires actuels et futurs du Burkina Faso devraient respecter le critère de convergence de l'UEMOA et être conformes à l'engagement pris par les autorités dans le cadre de leur programme appuyé par la FEC. Le solde des transactions courantes a été fortement revu à la hausse afin de tenir compte des exportations d'or artisanal et de l'amélioration des conditions du secteur extérieur à l'avenir. D'une part, les prévisions relatives aux prix de l'or sont largement supérieures aux projections de l'AVD précédente ; elles maintiennent une trajectoire à la hausse car l'expansion robuste du secteur aurifère burkinabé se poursuit. D'autre part, les projections de prix de l'autre principal produit de base à l'exportation du Burkina Faso, le coton, sont en baisse par rapport à l'AVD précédente. Cependant, les perspectives restent favorables à l'amélioration de la production et de la qualité.

<sup>3</sup> Rapport pays no. 19/15 du FMI de janvier 2019.

**Tableau 3 du texte. Burkina Faso : évolution des hypothèses pour la présente AVD par rapport à celle de janvier 2019**

		2018 est.	2019	2020	2021	2025	2028
Or (dollar/once)	↑ AVD actuelle	1,269	1,400	1,531	1,558	1,619	1,619
	AVD de janvier 2019	1,261	1,218	1,255	1,304	1,382	1,382
Prix du coton (cts/livre)	↓ AVD actuelle	91	77	76	80	81	81
	AVD de janvier 2019	93	91	87	83	83	83
Exportations de biens (en % du PIB)	↑ AVD actuelle	26.6	26.5	27.0	26.4	23.7	21.5
	AVD de janvier 2019	23.5	23.1	22.1	21.4	16.2	14.4
Croissance du PIB réel (glissement annuel)	↑ AVD actuelle	6.8	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0
	AVD de janvier 2019	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0
Solde courant (en % du PIB)	↑ AVD actuelle	-4.7	-5.2	-4.0	-4.2	-5.7	-7.2
	AVD de janvier 2019	-8.1	-8.3	-7.0	-7.3	-9.5	-10.6
Solde budgétaire global (en % du PIB)	= AVD actuelle	-4.9	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
	AVD de janvier 2019	-4.7	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0

Sources : estimations des services du FMI et projections des Perspectives de l'économie mondiale.

### Encadré 1. Révisions des prévisions macroéconomiques et hypothèses relatives à la présente édition de l'AVD

**Les prix de l'or ont été revus à la hausse sur l'ensemble de la période de projection tandis que les perspectives des prix du coton se sont légèrement détériorées.** Les projections de prix de l'or contenues dans les PEM ont été considérablement relevées depuis la dernière AVD afin de refléter la hausse de la demande mondiale entraînée par la détérioration des perspectives de la croissance mondiale. D'autre part, les projections de prix du coton se sont légèrement dégradées par rapport à l'AVD précédente.

**La production d'or devrait augmenter modérément à moyen terme.** De nouvelles mines achèvent leur phase de développement et commencent à exporter, mais le contexte sécuritaire difficile empêche le secteur d'atteindre son plein potentiel à moyen terme. La mise en service de nouvelles mines d'or industrielles ainsi que la comptabilisation de l'or artisanal sécurisent les perspectives pour le secteur, mais la situation sécuritaire pourrait entraver les activités d'exploration et limiter la prospection.

**La croissance du PIB** en 2018 a dépassé les prévisions de référence de l'AVD précédente. Sur la période de projection, la croissance devrait rester à 6 % à partir de 2019, ce qui témoigne de la résistance face aux chocs extérieurs. Cependant, des risques de taille persistent en raison de l'intensification des problèmes de sécurité et de l'accroissement de la vulnérabilité aux chocs sur les prix des matières premières.

**Le déficit budgétaire global devrait s'atténuer en 2019**, sous l'effet principalement d'une augmentation des recettes non fiscales exceptionnelles et d'une baisse de l'investissement public financé sur ressources intérieures lors des trois premiers trimestres de l'année. Les autorités ont réaffirmé leur volonté de se conformer aux critères de convergence de l'UEMOA, et elles jugent important de respecter les critères relatifs au déficit budgétaire et à l'endettement. La présente AVD, comme la précédente, présuppose que les autorités auront atteint l'objectif de déficit budgétaire à 3 % en 2019 et qu'elles maintiendront ce niveau par la suite.

**La dette intérieure devrait continuer à augmenter constamment sur toute la période de projection.** Cette évolution reflète l'augmentation des besoins de financement des autorités à moyen terme, ainsi que les efforts de développement du marché financier intérieur, en particulier le marché régional de la dette. En 2019, la dette intérieure devrait se creuser de 0,3 % du PIB pour atteindre environ 18,9 % du PIB. Ce creusement risque d'être encore plus marqué si les besoins de trésorerie de l'État augmentent et si un projet d'investissement public pour lequel l'État a fourni des garanties de préfinancement en septembre 2018 est financé hors budget<sup>4</sup>. À moyen terme, on considère que la composition de la dette intérieure sera similaire à celle de 2019, à savoir 45 % de bons du Trésor avec un taux d'intérêt moyen de 5 %, 30 % d'obligations de 3 à 5 ans avec un taux d'intérêt moyen d'environ 6,25 % et 25 % d'obligations à 8 ans avec un taux d'intérêt moyen de 6,5 %. Il est supposé que le restant du déficit (environ 20 %) est financé par la dette extérieure, mais à des conditions de moins en moins généreuses afin de tenir compte de financements non concessionnels supplémentaires et d'hypothèses prudentes concernant la disponibilité de financements concessionnels au cours des années à venir.

**Le déficit des transactions courantes devrait atteindre 5,2 % du PIB en 2019 mais il devrait baisser aux alentours de 4,0 % du PIB en 2020 sous l'effet du lancement des exportations de nouvelles mines d'or et de prix extérieurs plus favorables.** Les aléas qui peuvent influencer sur le solde courant à la hausse ou à la baisse sont la volatilité des prix des principaux produits à l'exportation (ex. : or, coton) et à l'importation (ex. : pétrole, combustibles, machines), des déséquilibres croissants dans le commerce des services, et une escalade des problèmes de sécurité dans la région du Sahel.

<sup>4</sup> Pour des informations sur le préfinancement d'un projet d'investissement public, voir le rapport des services du FMI dans le cadre de la première revue de l'accord au titre de la FEC publié en janvier 2019 (<https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2019/01/22/Burkina-Faso-2018-Article-IV-Consultation-First-Review-Under-the-Extended-Credit-Facility-46533>).

**4. La présente mise à jour de l'AVD s'appuie sur le cadre macroéconomique ayant servi de base au rapport des services du FMI préparé pour la troisième revue du programme triennal au titre de la FEC (encadré 1).**

Le cadre macroéconomique table sur une stabilisation de la croissance à 6 % en 2019 et à moyen terme, les autorités atteignant leur objectif de déficit budgétaire lié à leur appartenance à l'UEMOA, à savoir 3 % à partir de 2019. De plus, les autorités prévoient désormais des provisions pour les subventions à la compagnie pétrolière nationale et limitent les ajustements de trésorerie, restreignant ainsi les flux générateurs d'endettement hors budget.

**5. Les outils de réalisme laissent apparaître que le scénario de référence est crédible en le comparant avec les expériences d'autres pays et aux données rétrospectives du FMI (graphiques 1 et 2).**

- a. Le graphique 1 montre que les contributions des flux générateurs d'endettement passés restent relativement similaires sur la période de projection. Toutefois, les volumes devraient se rétrécir à l'avenir, en raison de l'ajustement du solde courant. Les variations inattendues de la dette extérieure sont proches de la médiane de la distribution entre les pays à faible revenu. Les projections de la dette publique totale contrastent avec les données rétrospectives du Burkina Faso. Cela s'explique principalement par un ajustement budgétaire projeté qui vise un déficit à 3 % du PIB à compter de 2019, soit bien loin des déficits budgétaires inhabituellement élevés des cinq dernières années, en particulier en 2016 et 2017.
- b. Le graphique 2 montre l'ajustement budgétaire prévu pour les trois prochaines années, à environ 2 % du PIB. Cela reflète de nouveau le déficit budgétaire inhabituellement élevé d'un point de vue rétrospectif : 7,8 % du PIB en 2017 et 4,9 % du PIB en 2018. Bien que l'ajustement budgétaire anticipé ne soit pas négligeable, i) il se situe au milieu de la distribution des ajustements passés des déficits primaires ; ii) l'ajustement budgétaire a déjà commencé depuis 2018 et s'est révélé satisfaisant au premier semestre 2019 et iii) il reflète la volonté des autorités de respecter le critère de déficit budgétaire de l'UEMOA de 3 % du PIB à compter de 2019.
- c. Le graphique 2 montre également l'impact potentiel de l'ajustement budgétaire projeté sur la trajectoire de croissance possible en utilisant une série de multiplicateurs budgétaires. Si le déficit budgétaire devrait être amené à 3 % du PIB en 2019, la croissance devrait se stabiliser à 6 %, ce qui paraît très réaliste étant donné une série de multiplicateurs budgétaires plausibles. De plus, la contribution des fonds publics à la croissance du PIB réel est projetée conformément aux volumes enregistrés par le passé.

**6. La présente AVD table sur une augmentation des financements non concessionnels sur l'horizon prévisionnel.**

Le tableau 4 du texte et le tableau 5 du texte dressent la liste des projets pour lesquels les autorités ont cherché à obtenir des prêts extérieurs en 2018 et 2019. Le montant réel des nouveaux emprunts contractés, en particulier les emprunts non concessionnels, sera bien



au-dessous des montants ciblés. L'histoire montre que le plan d'emprunt contient une part d'ambition. La présente AVD inclut à la fois les emprunts déjà contractés et les emprunts anticipés sur une base décaissement. La stratégie d'endettement des autorités privilégie l'étude de toutes les possibilités de financement concessionnel avant d'explorer des options de financement non concessionnel plus onéreuses, notamment auprès de banques commerciales. Cependant, dans la mesure où les besoins de financement dépassent le montant des financements concessionnels disponibles attendus, la présente AVD suppose que les emprunts non concessionnels avoisineront en moyenne 20 % du total des emprunts extérieurs, leur part augmentant à compter de 2020 et sur l'ensemble de l'horizon de l'AVD. En conséquence et partant de l'hypothèse d'une baisse du ratio financement concessionnel/financement extérieur, il est supposé que l'élément de don des nouveaux emprunts diminuera progressivement sur l'horizon de prévision.

## CLASSEMENT DU PAYS ET ELABORATION DES TESTS DE RESISTANCE

### A. Classement du pays

7. **La capacité d'endettement actuelle du Burkina Faso est jugée « moyenne »** (tableau 4 du texte). Le score du pays à l'indicateur composite (IC), calculé sur la base des PEM d'octobre 2019 et du score CPIA 2018, est de 3,02, soit au-dessous du seuil de 3,05, ce qui correspond à une capacité « moyenne ». Sur la base de l'édition précédente des PEM d'avril 2019, la capacité d'endettement avait également été jugée moyenne. Par conséquent, la capacité d'endettement finale a été modifiée et portée à « moyenne »<sup>5</sup>. Cette détérioration tient principalement à des perspectives moins positives pour la croissance de l'économie mondiale, à la diminution des envois de fonds en pourcentage du PIB et aux perspectives moins positives concernant la couverture des importations par les réserves de l'UEMOA. Les seuils indicatifs correspondant à cette capacité d'endettement moyenne sont les suivants : 40 % pour le ratio VA de la dette/PIB, 180 % pour le ratio VA de la dette/exportations, 15 % pour le ratio service de la dette/exportations, et 18 % pour le ratio service de la dette/recettes. Ces plafonds sont applicables à la dette extérieure contractée ou garantie par l'État. Le repère pour la VA de la dette publique totale correspondant à la capacité d'endettement à moyen terme est 55 % du PIB.

<sup>5</sup> Sur la base de la nouvelle « Note d'orientation sur le cadre de viabilité de la dette établi conjointement par la Banque mondiale et le FMI pour les pays à faible revenu » (<http://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2018/02/14/pp122617guidance-note-on-lic-dsf>).

Tableau 4 du texte. Burkina Faso : capacité d'endettement et seuils indicatifs correspondants			
Capacité d'endettement	Moyen		
Finale	Classement d'après AVD actuelle	Classement basé sur l'AVD précédente	Classement d'après les deux dernières AVDs
Moyen	Moyen 3.02	Moyen 3.04	Forte 3.05

Note: Le millésime actuel est basé sur les perspectives de l'économie mondiale (PEM) d'octobre 2019, le millésime précédent est basé sur les PEM d'avril 2019 et la classification basée sur deux millésimes précédents est basée sur les PEM d'octobre 2018. Toutes les classements utilisent également le CPIA disponible au moment de l'AVD précédent.

Seuils d'endettement extérieur	Faible	Moyenne	Forte
<b>Valeur Actualisée (VA) de la dette en %</b>			
Exptations	140	180	240
PIB	30	40	55
<b>Service de la dette en % de:</b>			
Exptations	10	15	21
Recettes	14	18	23

Repère pour la dette publique totale	Faible	Moyenne	Forte
<b>VA de la dette publique totql en % du PIB</b>	35	55	70

## B. Élaboration des tests de résistance des scénarios

**8. Compte tenu de la faible couverture de la dette publique, un test de résistance reproduisant un choc combiné sur les passifs conditionnels de 8,5 % du PIB a été réalisé** (tableau 5 du texte). Un choc de 1,5 % du PIB est inclus à titre de passif conditionnel afin de tenir compte des garanties octroyées au secteur privé. En l'absence de dette extérieure contractée par les entreprises publiques, une dette normalisée de 2 % du PIB est intégrée en tant que passif conditionnel supplémentaire afin de tenir compte de la dette intérieure garantie et non garantie des entreprises publiques (ex. : SONABHY, SONABEL, SOFITEX). Les autorités ont également lancé des procédures pour l'audit de la compagnie pétrolière nationale, la SONABHY. Aucun choc ne reproduit les partenariats public-privé (PPP) car le stock représente encore moins de 1 % du PIB. La valeur par défaut de 5 % du PIB est retenue pour représenter le coût moyen d'une crise financière pour l'État.

Tableau 5 du texte. Burkina Faso : choc combiné sur les passifs conditionnels			
1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Administration centrale <sup>0</sup>		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2 Autres dettes des administrations publiques non prises en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	1.5	Guarantees to private sector
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	2.0	
4 PPP	35 pourcentage du stock €	0.0	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5.0	
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		8.5	

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1.). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1.) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

**9. Un test de résistance adapté reproduisant des chocs sur les prix des produits de base a également été réalisé car ces derniers constituent environ 80 % des exportations totales du Burkina Faso.** Ce choc est appliqué à tous les pays où les produits de base représentent plus de 50 % des exportations totales de biens et de services au cours du cycle triennal précédent. Le scénario reproduit l'impact d'une baisse soudaine d'un écart-type des prix à l'exportation de l'or, des céréales et du coton en 2020, soit des chutes de prix de 12, 15 et 11 % respectivement.

## VIABILITE DE LA DETTE

### A. Analyse de viabilité de la dette extérieure

**10. Dans le scénario de référence, tous les indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État restent au-dessous des seuils sensibles à l'action des pouvoirs publics pour les dix prochaines années (tableau 1 et graphique 1).** Avec un seuil à 40 %, le ratio VA de la dette extérieure/PIB devrait se maintenir à 17 % ou se situer au-dessous sur l'horizon de prévision, baissant de 16,7 % en 2019 à 14,9 % en 2029. Cela s'explique par la consolidation du déficit courant en pourcentage du PIB par rapport à ses niveaux historiques ainsi que par les effets de la croissance continue du PIB réel<sup>6</sup>. Le ratio VA de la dette/exportations devrait augmenter progressivement, de 55,2 % en 2019 à 68,7 % en 2029, tout en restant bien au-dessous au seuil de 180 %, ce qui tient aux projections de croissance modérées des exportations à long terme. Aucun des indicateurs du service de la dette ne donne lieu à un dépassement de seuil dans le scénario de référence. Le ratio service de la dette/exportations reste aux environs de 4 % pendant l'essentiel des 10 prochaines années, atteignant 4,8 % en 2029. Quant au ratio service de la dette/recettes, il diminue progressivement, de 6,9 % en 2019 à 4,8 % en 2029.

**11. Les tests de résistance normalisés montrent qu'un choc sur les exportations provoque l'impact négatif le plus fort sur la trajectoire de la dette, déclenchant de légers dépassements de seuils pour deux des indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État (tableau 2).** Les ratios VA de la dette/exportations et service de la dette/exportations augmentent fortement avec un choc sur les exportations, sous l'effet de la forte volatilité historique des recettes libellées en dollars. Le premier atteint 181,7 % en 2021 et reste au-dessus du seuil de 180 % jusqu'au bout de la période de projection. Le second n'atteint le seuil qu'en 2027 et y reste jusqu'au bout de l'horizon de l'AVD, en 2029. Les tests soulignent la nécessité de déployer des efforts soutenus pour améliorer le potentiel de l'économie à exporter des biens et des services. D'autres chocs, portant par exemple sur la croissance du PIB réel et le solde primaire, une dépréciation ponctuelle de 30 % et les tests adaptés (sur les passifs conditionnels et les prix des produits de base) ne provoquent pas de dépassement des seuils d'endettement (tableau 3).

<sup>6</sup> Les dynamiques de la dette extérieure sont fortement influencées par des flux générateurs d'endettement non identifiés (comptabilisés dans les résidus du tableau 1). Ces résidus sont à la fois persistants et conformes aux dynamiques rétrospectives, et ils s'expliquent en grande partie par la définition de la dette extérieure sur la base de la monnaie de libellé, alors que le déficit courant est calculé sur la base de la résidence.

## B. Analyse de la viabilité de la dette du secteur public

**12. Le scénario de référence prévoit une tendance à la baisse de la dette publique contractée ou garantie par l'État après un pic à 43,5 % du PIB projeté pour fin 2019 (graphique 2).** Une légère augmentation de la dette publique est prévue en 2019, entraînée par la dette intérieure, pour financer un budget consolidé. Le ratio dette extérieure/PIB devrait être maîtrisé progressivement et à un rythme plus rapide.

**13. Dans le scénario de référence, le ratio VA de la dette publique/PIB ne dépasse pas le repère de 55 % (tableau 3 et graphique 2).** Le ratio reste aux alentours de 36 % sur l'horizon prévisionnel, ce qui s'explique par les effets à long terme de l'ajustement budgétaire conforme aux engagements pris auprès de l'UEMOA et par la limitation des opérations génératrices d'endettement hors budget. Le ratio VA de la dette/recettes devrait atteindre son niveau maximal en 2021 à 155 % avant de diminuer progressivement jusqu'à 150 % en 2029. Le ratio service de la dette/recettes et dons grimpe rapidement de 30 % en 2019 à 42,5 % en 2021, du fait des échéances courtes du financement intérieur. Ce dernier suscite des inquiétudes quant aux risques de liquidité à moyen et long terme pensant sur le service de la dette publique totale.

**14. L'analyse de sensibilité normalisée montre que les deux chocs les plus extrêmes donnant lieu aux niveaux d'endettement les plus élevés sur la période de projection sont un choc sur les exportations, un choc sur les prix des produits de base et le choc sur les passifs conditionnels, mais ils n'engendrent pas de dépassement du repère de la dette publique (graphique 2, tableau 4).** Le ratio VA de la dette/PIB atteindrait son pic, à 51 % du PIB, en 2029 dans le test de résistance simulant un choc sur les prix des produits de base, à savoir le choc le plus extrême, juste au-dessous du seuil de 55 %. Ce choc sur les prix des produits de base fait apparaître la vulnérabilité du Burkina Faso aux chocs sur les termes de l'échange, qui tient à la volatilité des prix de ses principaux produits de base à l'exportation, à savoir l'or, le coton et les produits agricoles. Un choc sur les cours de l'or affecte également la situation budgétaire car une baisse des recettes aurifères pèserait sur le déficit. Il est suivi de près par le choc sur les exportations, qui est aussi le choc le plus extrême pour le ratio VA de la dette/recettes. Le test adapté simulant un choc combiné sur les passifs conditionnels provoque également une détérioration de la viabilité de la dette, engendrant le choc le plus extrême pour le ratio service de la dette/recettes.

## RISQUES ET VULNERABILITE

**15. Les risques budgétaires sont considérables.** Le scénario de référence suppose que le Burkina Faso aura réalisé l'ajustement budgétaire prévu pour respecter le critère de convergence de l'UEMOA relatif au déficit budgétaire (3 % du PIB) en 2019 puis qu'il maintiendra le déficit à ce niveau à moyen terme (voir le rapport des services). Bien que cet objectif semble réalisable en 2019, grâce en grande partie à des recettes exceptionnelles d'environ 1,4 % du PIB au premier semestre de l'année, il semble plus difficile à atteindre à moyen terme. L'ajustement budgétaire projeté est ambitieux si l'on considère les données rétrospectives, s'établissant aux alentours du 75<sup>e</sup> percentile (graphique 4). Cependant, l'absence de recettes exceptionnelles comparables en 2020, ainsi que

l'augmentation des dépenses publiques associée à une détérioration potentielle de la situation sécuritaire dans le contexte d'une année électorale, pourraient exercer des pressions accrues sur la discipline budgétaire en 2020 et, dans une moindre mesure, au-delà. Par ailleurs, les exportations et le PIB global pourraient suivre une évolution moins favorable que les prévisions du scénario de référence au vu de la vulnérabilité des exportations de produits primaires (en l'occurrence le coton et l'or) aux chocs sur les prix des produits de base, et d'une détérioration potentielle des conditions sécuritaires, qui pourrait saper la croissance (voir encadré 1).

#### **16. Le Burkina Faso gagnerait à diversifier sa base d'exportations de biens et de services.**

Pour tous les indicateurs de la dette extérieure, le choc le plus extrême est un choc sur les exportations. Ce constat souligne l'importance de diversifier les exportations de biens, qui sont principalement composées d'or et de produits agricoles à l'heure actuelle. De plus, il pointe l'importance de renforcer le secteur des exportations de services afin de remédier aux déséquilibres du commerce des services. Les services du FMI ont précisé que la diversification constitue un objectif à long terme qui nécessitera au préalable des investissements publics viables et efficaces dans l'infrastructure et l'éducation. Le Burkina Faso est exposé à un risque élevé de chocs sur la dette liés à des passifs conditionnels (passés et futurs) associés à différentes activités hors budget, notamment la dette des entreprises publiques, les subventions aux combustibles, le préfinancement de projets d'investissement public et d'autres PPP potentiels. La concrétisation de ces coûts budgétaires pourrait entraîner un écart par rapport à la trajectoire de référence. Les autorités prévoient de soumettre la compagnie pétrolière nationale, la SONABHY, à un audit, de lancer le mécanisme d'ajustement des prix des combustibles, d'inclure les futures subventions aux combustibles dans le budget, et de constituer une base de données des garanties souveraines et des PPP. Toutes ces mesures sont essentielles pour renforcer la capacité à analyser et à atténuer ces risques.

**17. Le marché régional semble davantage enclin à absorber un montant supérieur de dette émise par le Burkina Faso, car les grands pays de l'UEMOA recherchent de plus en plus des financements extérieurs par émission d'euro-obligations.** Cela permet aussi au Burkina Faso d'émettre davantage d'obligations sur le marché régional, avec une échéance moyenne plus longue, ce qui lui permettrait de diminuer progressivement le taux d'intérêt moyen de ses obligations souveraines et d'atténuer les risques de refinancement. Parallèlement, les autorités étudient d'autres sources de financement extérieur qui pourraient être semi-concessionnelles et contribuer à répondre aux besoins croissants de financement brut.

## CONCLUSION

**18. Selon l'évaluation des services du FMI, le risque de surendettement extérieur du Burkina Faso reste modéré.** Le scénario de référence n'occasionne aucun dépassement des seuils de surendettement dans les indicateurs de la dette et du service de la dette. Toutefois, dans un test de résistance normalisé reproduisant un choc sur les exportations utilisé pour illustrer l'impact potentiel des risques extérieurs, deux seuils de la viabilité de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État sont dépassés. Par conséquent, le risque de surendettement extérieur du Burkina Faso est jugé « modéré ». La décomposition de la notation du risque (graphique 5) indique que le

pays dispose d'une grande marge d'absorption des chocs sans risque de voir son risque de surendettement être jugé « élevé ».

**19. L'AVD indique que le risque global de surendettement public reste modéré.** Bien que l'on ne constate aucun dépassement de seuil pour la dette publique globale, le risque de surendettement global reste modéré car le risque de surendettement extérieur est modéré. Pour éviter une dégradation de la note du risque de surendettement, il convient de s'attaquer à plusieurs risques et facteurs de vulnérabilité : i) les pressions qui pourraient pousser les autorités à ne pas opérer l'assainissement budgétaire convenu, ii) le manque de diversification de la base d'exportations et la faiblesse du secteur de l'exportation de services, iii) les coûts budgétaires occasionnés par les passifs conditionnels liés à différentes activités hors budget, notamment des accords portant sur l'éventuelle création de futurs PPP et iv) le risque de refinancement lié au financement intérieur.

## POINT DE VUE DES AUTORITES

**20. Les autorités souscrivent aux résultats de l'AVD.** Elles reconnaissent l'importance de diversifier les exportations afin de limiter le risque de surendettement mais indiquent qu'il est difficile d'atteindre cet objectif ; elles notent également le manque de renforcement des capacités et de soutien dans ce domaine. Au vu de l'augmentation du service de la dette intérieure, les autorités envisagent d'accroître leur financement extérieur tout en privilégiant les financements concessionnels : elles sont disposées à envisager des financements semi-concessionnels, assortis de conditions qui seraient évidemment plus favorables que celles du marché intérieur<sup>7</sup>. Dans ce contexte, les autorités ont réaffirmé leur volonté de maintenir l'endettement global à un niveau prudent dans le but d'en améliorer la composition tout en continuant d'afficher un risque de surendettement « modéré ».

---

<sup>7</sup> Les prêts concessionnels sont définis comme des prêts dont l'élément don est supérieur à 35 %. Par prêts semi-concessionnels, on entend des prêts qui présentent un élément don inférieur à 35 %.

**Tableau 1. Burkina Faso : cadre de viabilité de la dette, scénario de référence, 2016–2039**  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Actual			Projections							Average 8/ Projections		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2029	2039	Historical	Projections
<b>External debt (nominal) 1/</b> <i>of which: public and publicly guaranteed (PPG)</i>	27.9	24.1	24.6	24.6	21.6	22.3	21.6	21.1	20.5	20.0	21.4	24.3	21.3
Change in external debt	1.6	-3.8	0.5	0.0	-1.1	-1.2	-0.7	-0.6	-0.5	0.0	-0.8	24.3	21.3
<b>Identified net debt-creating flows</b> Non-interest current account deficit	9.2	2.3	3.1	5.1	3.9	4.0	4.2	4.6	5.0	6.5	6.3	5.9	5.1
Imports	7.3	5.8	4.6	5.6	4.1	4.4	4.3	5.3	5.8	7.8	7.8	8.0	5.9
Exports	30.1	31.7	31.9	30.2	30.8	29.6	28.4	27.4	26.4	21.8	17.1	30.1	31.7
Net current transfers (negative = inflow)	37.4	37.5	36.6	35.7	34.9	34.0	33.4	32.7	32.2	29.6	24.9	37.4	37.5
Net current transfers (negative = inflow)	-3.7	-3.2	-3.3	-3.3	-2.8	-2.8	-2.7	-2.6	-2.5	-2.1	-1.4	-3.7	-3.2
Other current account flows (negative = net inflow)	-1.3	-1.0	-1.2	-1.2	-0.8	-0.8	-0.8	-0.8	-0.8	-0.8	-0.8	-1.3	-1.0
<b>NetFDI (negative = inflow)</b>	3.4	3.0	3.0	2.4	2.4	2.3	2.0	1.9	1.7	1.0	0.1	1.6	1.7
<b>Endogenous debt dynamics 2/</b>	3.1	-0.1	1.4	1.3	1.2	1.1	0.8	0.9	0.8	0.5	0.2	1.6	0.8
Contribution from nominal interest rate	-0.8	-3.1	-2.7	-0.9	-1.0	-1.0	-0.9	-0.9	-0.8	-0.7	-0.5	1.6	0.8
Contribution from real GDP growth	-1.5	-1.6	-1.4	-1.4	-1.4	-1.3	-1.2	-1.2	-1.2	-1.1	-1.0	-1.5	-1.6
Contribution from price and exchange rate changes	0.4	-1.8	-1.6	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.0	0.4	-1.8
<b>Residual 3/</b>	-7.6	-6.1	-2.6	-5.1	-4.9	-5.3	-4.9	-5.2	-5.4	-6.5	-7.0	-5.8	-5.5
<i>of which: exceptional financing</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Sustainability indicators</b>													
<b>PV of PPG external debt-to-GDP ratio</b>	...	...	16.3	16.7	16.3	15.6	15.2	15.0	14.8	14.9	17.3	...	...
<b>PV of PPG external debt-to-exports ratio</b>	...	...	51.1	55.2	52.9	52.5	53.4	54.6	56.0	66.7	101.0	...	...
<b>PPG debt service-to-exports ratio</b>	3.6	3.5	3.9	4.8	3.8	3.8	3.6	3.7	4.8	4.8	7.5	3.6	3.5
<b>PPG debt service-to-revenue ratio</b>	5.6	5.7	6.4	6.9	5.7	5.5	4.9	4.7	4.6	4.8	6.2	5.6	5.7
Gross external financing need (Billion of U.S. dollars)	1.2	0.8	1.0	1.1	1.0	1.0	1.1	1.3	1.5	2.7	6.0	1.2	0.8
<b>Key macroeconomic assumptions</b>													
Real GDP growth (in percent)	5.9	6.3	6.8	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	5.3	5.8	6.0
GDP deflator in US dollar terms (change in percent)	-1.6	6.9	7.1	-3.2	1.8	3.0	2.8	2.6	2.8	2.0	8.1	-0.1	1.8
Effective interest rate (percent) 4/	0.9	0.9	1.7	2.1	1.4	1.5	1.6	1.6	1.7	2.0	2.6	1.0	1.7
Growth of exports of CBS (US dollar terms, in percent)	19.7	19.7	15.2	-3.1	10.1	5.1	4.5	4.9	5.0	4.0	24.3	18.9	4.2
Growth of imports of CBS (US dollar terms, in percent)	7.8	13.8	11.7	0.3	3.4	6.4	6.8	6.7	7.2	6.3	11.0	9.6	5.8
Growth of imports of GBS (US dollar terms, in percent)	19.1	19.4	19.5	21.1	20.6	20.2	20.9	21.1	21.3	22.3	20.2	19.1	19.4
Grant element of new public sector borrowing (in percent)	10.1	19.4	19.5	21.1	20.6	20.2	20.9	21.1	21.3	22.3	20.2	10.1	19.4
Add flows (in Billion of US dollars) 5/	146.1	124.8	131.4	0.6	0.6	0.5	0.6	0.6	0.6	0.8	1.4	171.3	21.4
Grant equivalent financing (in percent of GDP) 6/	...	...	...	4.0	4.2	3.0	3.0	3.0	2.9	2.7	2.1	...	3.1
Grant equivalent financing (in percent of external financing) 6/	...	...	...	73.7	76.8	74.0	70.7	69.6	68.4	62.3	49.4	...	68.8
Nominal GDP (Billion of U.S. dollars)	11	12	14	15	16	17	19	20	22	33	75	...	...
Nominal dollar GDP growth	4.3	13.7	14.4	2.6	7.8	9.2	9.0	8.7	8.9	8.1	13.8	...	...
<b>Memorandum items:</b>													
PV of external debt 1/	...	...	...	16.3	16.7	16.3	15.6	15.2	15.0	14.8	14.9	...	...
In percent of exports	...	...	...	51.1	55.2	52.9	52.5	53.4	54.6	56.0	66.7	...	...
Total external debt service-to-exports ratio	3.6	3.5	3.9	4.8	3.8	3.8	3.6	3.7	4.8	4.8	7.5	3.6	3.5
PV of PPG external debt (in Billion of US dollars)	...	...	...	16.3	16.7	16.3	15.6	15.2	15.0	14.8	14.9	...	...
(PV-PV-1)/GDPH-1 (in percent)	...	...	...	2.3	2.4	2.5	2.7	2.8	3.0	3.3	4.3	...	...
Non-interest current account deficit that stabilizes debt ratio	5.3	9.3	3.9	4.7	4.8	5.2	5.0	5.2	5.4	6.7	7.3	5.3	9.3

Sources: Country authorities; and staff estimates and projections.

1/ Includes both public and private sector external debt.

2/ Derived as  $(1 - g - rT + g)(1 + p - p_0)$  times previous period debt ratio, with  $r$  = real GDP growth rate, and  $p$  = growth rate of GDP deflator in U.S. dollar terms.

3/ Includes exceptional financing (i.e., changes in gross foreign assets; and valuation adjustments). For projections also includes contribution from price and exchange rate changes.

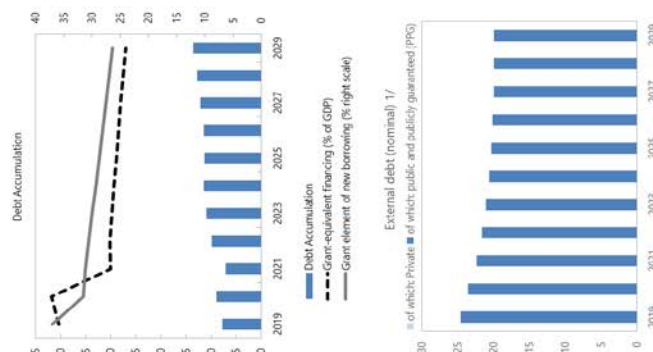
4/ Current-year interest payments divided by previous period debt stock.

5/ Defined as grants, concessional loans, and debt relief.

6/ Grant equivalent financing includes grants provided directly to the government and through new borrowing (difference between the face value and the PV of new debt).

7/ Assumes that PV of private sector debt is equivalent to its face value.

8/ Historical averages are generally derived over the past 10 years, subject to data availability, whereas projections averages are over the first year of projection and the next 10 years.

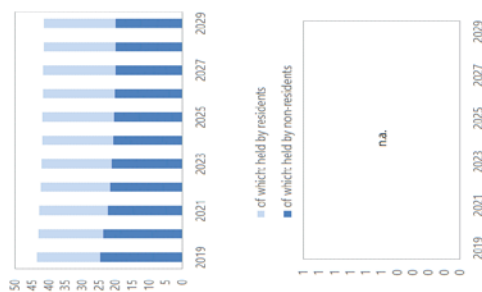


**Tableau 2. Burkina Faso : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2016–2039**  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Actual					Projections										Average 6/	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Historical	Projections	
<b>Public sector debt 1/</b>	39.2	38.4	43.2	43.5	43.1	42.7	42.4	42.1	41.8	41.4	41.1	40.8	40.5	40.2	33.0	42.1	
of which: external debt	27.9	24.1	24.6	24.6	23.6	22.3	21.6	21.1	20.6	20.0	19.4	18.8	18.2	17.6	24.3	21.3	
Change in public sector debt	3.6	-0.8	4.8	0.3	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0	
Identified debt-creating flows	2.4	0.8	1.8	-0.2	-0.3	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	1.7	0.0	
Primary deficit	2.6	6.9	3.8	1.8	1.6	1.6	1.6	1.5	1.5	1.4	1.4	1.4	1.4	3.2	1.5		
Revenue and grants	21.9	22.1	22.2	24.2	24.2	23.1	23.4	23.5	23.7	24.2	24.2	24.2	24.2	21.5	23.9		
of which: grants	-2.8	-2.7	-2.7	3.2	3.6	2.5	2.5	2.4	2.4	2.4	2.1	2.1	2.1	24.7	23.4		
Primary (noninterest) expenditure	24.5	29.0	26.0	26.0	25.9	24.7	24.9	25.0	25.2	25.6	25.6	25.6	25.6	24.7	25.4		
<b>Automatic debt dynamics</b>	-0.1	-6.1	-1.5	-1.8	-1.9	-1.8	-1.8	-1.7	-1.6	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-0.2	0.0		
Contribution from interest rate/growth differential	-1.5	-2.6	-2.4	-1.8	-1.9	-1.8	-1.8	-1.7	-1.6	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-0.2	0.0		
of which: contribution from average real interest rate	0.5	-0.3	0.1	0.6	0.5	0.6	0.7	0.7	0.7	1.2	1.2	1.2	1.2	0.2	0.2		
of which: contribution from real GDP growth	-2.0	-2.3	-2.5	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4	-2.3	-2.3	-2.3	-2.3	-2.1	-2.1		
Contribution from real exchange rate depreciation	1.4	-3.5	0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
<b>Other identified debt-creating flows</b>	-0.1	0.0	-0.5	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.2	0.0		
Privatization receipts (negative)	0.0	0.0	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Recognition of contingent liabilities (e.g., bank recapitalization)	-0.1	0.0	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Debt relief (HIPC and other)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Other debt creating or reducing flow (please specify)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
<b>Residual</b>	1.3	-1.6	2.9	0.5	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.2	-0.2		
<b>Sustainability indicators</b>																	
<b>PV of public debt-to-GDP ratio 2/</b>	...	...	35.5	35.6	35.7	35.9	35.9	36.0	36.0	36.3	36.0	36.0	36.0	36.0	5.8	6.0	
<b>PV of public debt-to-revenue and grants ratio 3/</b>	...	...	159.6	147.0	147.5	155.4	153.8	153.2	152.2	150.2	150.2	150.2	150.2	1.0	1.8		
<b>Debt service-to-revenue and grants ratio 3/</b>	...	...	25.2	22.6	28.5	29.8	36.1	42.5	41.2	40.9	39.0	37.7	37.7	3.3	4.0		
Gross financing need 4/	8.0	11.9	9.6	8.9	10.4	11.4	11.2	11.2	11.2	10.9	10.9	10.9	10.9	8.4	8.4		
<b>Key macroeconomic and fiscal assumptions</b>																	
Real GDP growth (in percent)	5.9	6.3	6.8	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	5.8	6.0		
Average nominal interest rate on external debt (in percent)	1.0	0.9	1.7	2.2	1.4	1.5	1.6	1.6	1.6	1.7	2.0	2.0	2.5	1.0	1.8		
Average real interest rate on domestic debt (in percent)	5.7	-0.6	1.9	3.1	4.0	4.0	4.0	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	3.3	4.0		
Real exchange rate depreciation (in percent, + indicates depreciation)	5.6	-13.4	4.0	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1.9	...		
Inflation rate (GDP deflator, in percent)	-1.3	4.8	2.4	1.8	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	1.9	...		
Growth of real primary spending (debt/GDP deflator, in percent)	16.0	25.7	-4.2	6.0	5.4	1.2	7.1	6.4	6.6	5.8	5.8	5.8	5.8	8.9	5.9		
Primary deficit that stabilizes the debt-to-GDP ratio 5/	-1.0	7.8	-1.0	1.4	2.1	2.0	1.9	1.8	1.8	1.5	1.5	1.5	1.5	3.4	1.7		
PV of contingent liabilities (not included in public sector debt)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.9	1.7		

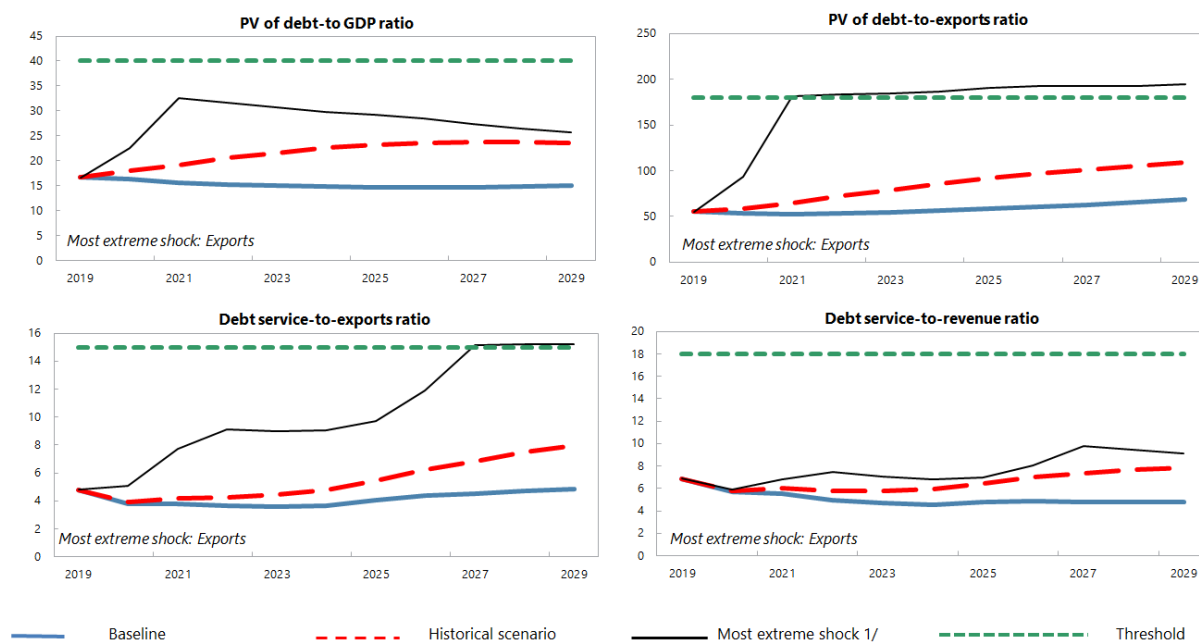
Sources: Country authorities, and staff estimates and projections.

- 1/ Coverage of debt: The central government, central bank. Definition of external debt is Currency-based.  
 2/ The underlying PV of external debt-to-GDP ratio under the public DSA differs from the external DSA with the size of differences depending on exchange rates projections.  
 3/ Debt service is defined as the sum of interest and amortization of medium and long-term, and short-term debt.  
 4/ Gross financing need is defined as the primary deficit plus debt service plus the stock of short-term debt at the end of the last period and other debt creating/reducing flows.  
 5/ Defined as a primary deficit minus a change in the public debt-to-GDP ratio (1); a primary surplus, which would stabilize the debt ratio only in the year in question.  
 6/ Historical averages are generally derived over the past 10 years, subject to data availability, whereas projections averages are over the first year of projection and the next 10 years.





**Graphique 1. Burkina Faso : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans différents scénarios, 2019–2029**



Customization of Default Settings		
	Size	Interactions
<b>Tailored Stress</b>		
Combined CL	Yes	
Natural disaster	n.a.	n.a.
Commodity price	No	No
Market financing	n.a.	n.a.

Note: "Yes" indicates any change to the size or interactions of the default settings for the stress tests. "n.a." indicates that the stress test does not apply.

Borrowing assumptions on additional financing needs resulting from the stress tests*		
	Default	User defined
<b>Shares of marginal debt</b>		
External PPG MLT debt	100%	
<b>Terms of marginal debt</b>		
Avg. nominal interest rate on new borrowing in USD	2.2%	2.2%
USD Discount rate	5.0%	5.0%
Avg. maturity (incl. grace period)	25	25
Avg. grace period	5	5

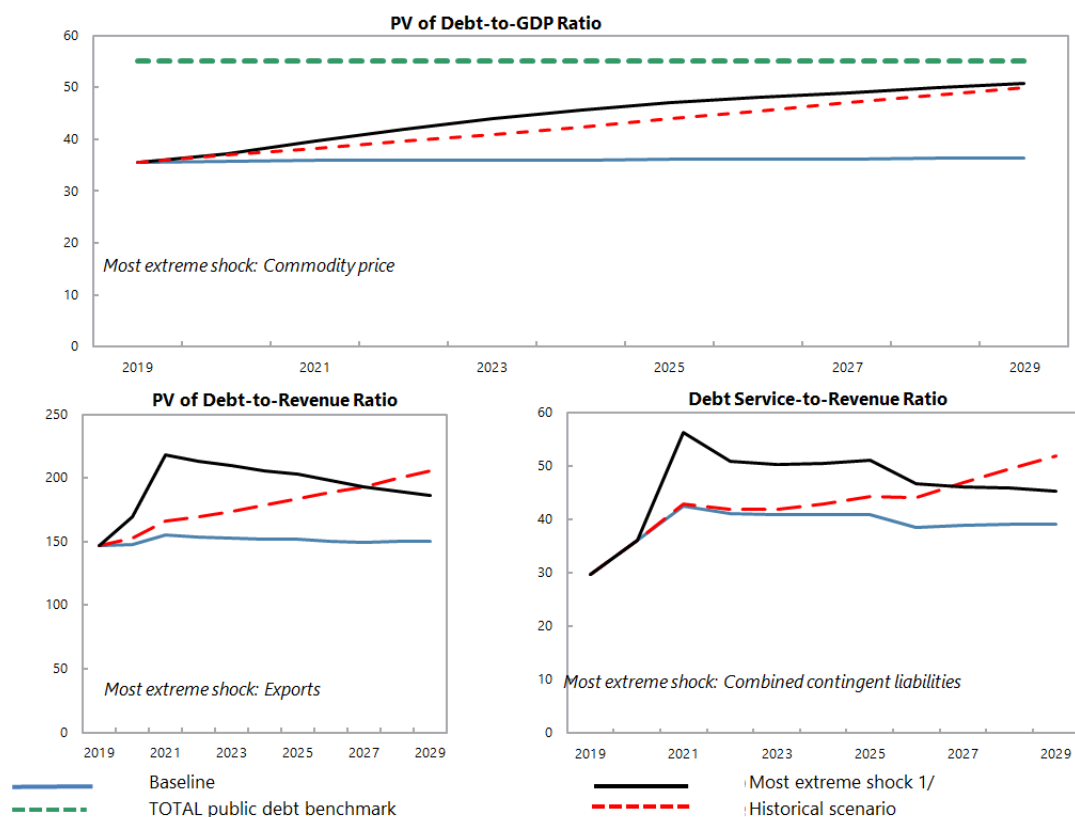
\* Note: All the additional financing needs generated by the shocks under the stress tests are assumed to be covered by PPG external MLT debt in the external DSA. Default terms of marginal debt are based on baseline 10-year projections.

Sources: Country authorities; and staff estimates and projections.

1/ The most extreme stress test is the test that yields the highest ratio in or before 2029. The stress test with a one-off breach is also presented (if any), while the one-off breach is deemed away for mechanical signals. When a stress test with a one-off breach happens to be the most extreme shock even after disregarding the one-off breach, only that stress test (with a one-off breach) would be presented.

2/ The magnitude of shocks used for the commodity price shock stress test are based on the commodity prices outlook prepared by the IMF research department.

**Graphique 2. Burkina Faso : indicateurs de la dette extérieure publique dans différents scénarios, 2019–2029**



Borrowing assumptions on additional financing needs resulting from the stress tests*	Default	User defined
<b>Shares of marginal debt</b>		
External PPG medium and long-term	18%	18%
Domestic medium and long-term	46%	46%
Domestic short-term	35%	35%
<b>Terms of marginal debt</b>		
<b>External MLT debt</b>		
Avg. nominal interest rate on new borrowing in USD	2.2%	2.2%
Avg. maturity (incl. grace period)	25	25
Avg. grace period	5	5
<b>Domestic MLT debt</b>		
Avg. real interest rate on new borrowing	4.4%	4.4%
Avg. maturity (incl. grace period)	5	5
Avg. grace period	1	1
<b>Domestic short-term debt</b>		
Avg. real interest rate	3.0%	3.0%

\* Note: The public DSA allows for domestic financing to cover the additional financing needs generated by the shocks under the stress tests in the public DSA. Default terms of marginal debt are based on baseline 10-year projections.

Sources: Country authorities; and staff estimates and projections.

1/ The most extreme stress test is the test that yields the highest ratio in or before 2029. The stress test with a one-off breach is also presented (if any), while the one-off breach is deemed away for mechanical signals. When a stress test with a one-off breach happens to be the most extreme shock even after disregarding the one-off breach, only that stress test (with a one-off breach) would be presented.

**Tableau 3. Burkina Faso : analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette contractée ou garantie par l'État, 2019–2029**  
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<b>PV of debt-to GDP ratio</b>											
<b>Baseline</b>	17	16	16	15	15	15	15	15	15	15	15
<b>A. Alternative Scenarios</b>											
A1. Key variables at their historical averages in 2019-2029 2/	17	18	19	21	22	23	23	24	24	24	24
<b>B. Bound Tests</b>											
B1. Real GDP growth	17	17	16	16	16	16	16	16	16	16	16
B2. Primary balance	17	17	17	16	16	16	16	16	17	17	17
B3. Exports	17	23	33	32	31	30	29	28	27	26	26
B4. Other flows 3/	17	18	19	19	18	18	18	18	17	17	17
B5. Depreciation	17	21	17	16	16	16	16	16	16	17	17
B6. Combination of B1-B5	17	21	21	20	20	19	19	19	19	18	18
<b>C. Tailored Tests</b>											
C1. Combined contingent liabilities	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	18
C2. Natural disaster	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Commodity price	17	17	17	17	17	16	16	16	16	16	15
C4. Market Financing	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Threshold</b>	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
<b>PV of debt-to-exports ratio</b>											
<b>Baseline</b>	55	53	53	53	55	56	58	60	63	65	69
<b>A. Alternative Scenarios</b>											
A1. Key variables at their historical averages in 2019-2029 2/	55	59	65	72	79	85	91	97	101	105	109
<b>B. Bound Tests</b>											
B1. Real GDP growth	55	53	53	53	55	56	58	60	63	65	69
B2. Primary balance	55	54	56	58	60	62	65	67	70	74	77
B3. Exports	55	94	<b>182</b>	<b>183</b>	<b>185</b>	<b>186</b>	<b>190</b>	<b>192</b>	<b>192</b>	<b>193</b>	<b>194</b>
B4. Other flows 3/	55	59	65	66	67	69	71	73	74	76	79
B5. Depreciation	55	53	45	46	47	48	50	52	55	58	62
B6. Combination of B1-B5	55	75	64	86	87	89	91	93	96	99	102
<b>C. Tailored Tests</b>											
C1. Combined contingent liabilities	55	57	57	59	61	64	67	70	73	77	81
C2. Natural disaster	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Commodity price	55	58	60	61	62	63	64	65	67	69	71
C4. Market Financing	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Threshold</b>	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
<b>Debt service-to-exports ratio</b>											
<b>Baseline</b>	5	4	4	4	4	4	4	4	5	5	5
<b>A. Alternative Scenarios</b>											
A1. Key variables at their historical averages in 2019-2029 2/	5	4	4	4	4	5	5	6	7	7	8
<b>B. Bound Tests</b>											
B1. Real GDP growth	5	4	4	4	4	4	4	4	5	5	5
B2. Primary balance	5	4	4	4	4	4	4	5	5	5	5
B3. Exports	5	5	8	9	9	9	10	12	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
B4. Other flows 3/	5	4	4	4	4	4	4	5	6	6	6
B5. Depreciation	5	4	4	3	3	3	4	4	4	4	4
B6. Combination of B1-B5	5	4	5	5	5	5	6	7	7	7	7
<b>C. Tailored Tests</b>											
C1. Combined contingent liabilities	5	4	4	4	4	4	4	5	5	5	5
C2. Natural disaster	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Commodity price	5	4	4	4	4	4	4	5	5	5	5
C4. Market Financing	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Threshold</b>	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
<b>Debt service-to-revenue ratio</b>											
<b>Baseline</b>	7	6	5	5	5	5	5	5	5	5	5
<b>A. Alternative Scenarios</b>											
A1. Key variables at their historical averages in 2019-2029 2/	7	6	6	6	6	6	6	7	7	8	8
<b>B. Bound Tests</b>											
B1. Real GDP growth	7	6	6	5	5	5	5	5	5	5	5
B2. Primary balance	7	6	6	5	5	5	5	5	5	5	5
B3. Exports	7	6	7	8	7	7	7	8	10	9	9
B4. Other flows 3/	7	6	6	5	5	5	5	6	6	6	6
B5. Depreciation	7	7	7	6	6	6	6	6	5	5	5
B6. Combination of B1-B5	7	6	7	6	6	5	6	6	6	6	6
<b>C. Tailored Tests</b>											
C1. Combined contingent liabilities	7	6	6	5	5	5	5	5	5	5	5
C2. Natural disaster	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Commodity price	7	6	6	6	5	5	5	5	5	5	5
C4. Market Financing	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Threshold</b>	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18

Sources: Country authorities; and staff estimates and projections.

1/ A bold value indicates a breach of the threshold.

2/ Variables include real GDP growth, GDP deflator (in U.S. dollar terms), non-interest current account in percent of GDP, and non-debt creating flows.

3/ Includes official and private transfers and FDI.

**Tableau 4. Burkina Fas : analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette publique, 2018–2028**  
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<b>PV of Debt-to-GDP Ratio</b>											
<b>Baseline</b>	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36
<b>A. Alternative Scenarios</b>											
A1. Key variables at their historical averages in 2019-2029 2/	36	37	38	40	41	42	44	45	47	49	50
<b>B. Bound Tests</b>											
B1. Real GDP growth	36	37	40	41	42	43	44	45	46	47	48
B2. Primary balance	36	39	42	42	42	41	41	41	41	41	41
B3. Exports	36	41	50	50	49	49	48	48	47	46	45
B4. Other flows 3/	36	38	40	40	39	39	39	39	39	39	39
B5. Depreciation	36	38	36	35	34	32	31	30	29	28	27
B6. Combination of B1-B5	36	37	38	37	36	36	35	35	35	35	35
<b>C. Tailored Tests</b>											
C1. Combined contingent liabilities	36	44	44	43	43	43	43	43	42	42	42
C2. Natural disaster	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Commodity price	36	37	40	42	44	46	47	48	49	50	51
C4. Market Financing	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>TOTAL public debt benchmark</b>	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
<b>PV of Debt-to-Revenue Ratio</b>											
<b>Baseline</b>	147	148	155	154	153	152	152	150	149	150	150
<b>A. Alternative Scenarios</b>											
A1. Key variables at their historical averages in 2019-2029 2/	147	153	166	169	174	179	184	188	193	200	206
<b>B. Bound Tests</b>											
B1. Real GDP growth	147	153	171	174	177	181	184	186	189	194	198
B2. Primary balance	147	160	182	179	177	175	174	171	169	169	169
B3. Exports	147	170	218	213	210	206	203	198	193	189	186
B4. Other flows 3/	147	155	172	169	168	166	165	163	161	160	160
B5. Depreciation	147	159	159	151	145	138	132	126	120	115	111
B6. Combination of B1-B5	147	154	163	157	154	151	149	147	146	145	145
<b>C. Tailored Tests</b>											
C1. Combined contingent liabilities	147	181	189	185	184	181	179	177	175	174	174
C2. Natural disaster	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Commodity price	147	160	179	187	193	196	199	199	202	206	210
C4. Market Financing	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Debt Service-to-Revenue Ratio</b>											
<b>Baseline</b>	30	36	43	41	41	41	41	39	39	39	39
<b>A. Alternative Scenarios</b>											
A1. Key variables at their historical averages in 2019-2029 2/	30	36	43	42	42	43	44	44	47	50	52
<b>B. Bound Tests</b>											
B1. Real GDP growth	30	37	46	46	47	48	50	49	50	51	53
B2. Primary balance	30	36	48	50	48	48	49	46	45	45	45
B3. Exports	30	36	43	43	43	42	42	41	43	43	42
B4. Other flows 3/	30	36	43	42	41	41	41	39	40	40	40
B5. Depreciation	30	35	41	38	39	38	38	36	36	36	36
B6. Combination of B1-B5	30	35	42	44	42	41	41	40	40	39	39
<b>C. Tailored Tests</b>											
C1. Combined contingent liabilities	30	36	56	51	50	51	51	47	46	46	45
C2. Natural disaster	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Commodity price	30	38	46	47	50	51	53	52	53	55	56
C4. Market Financing	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

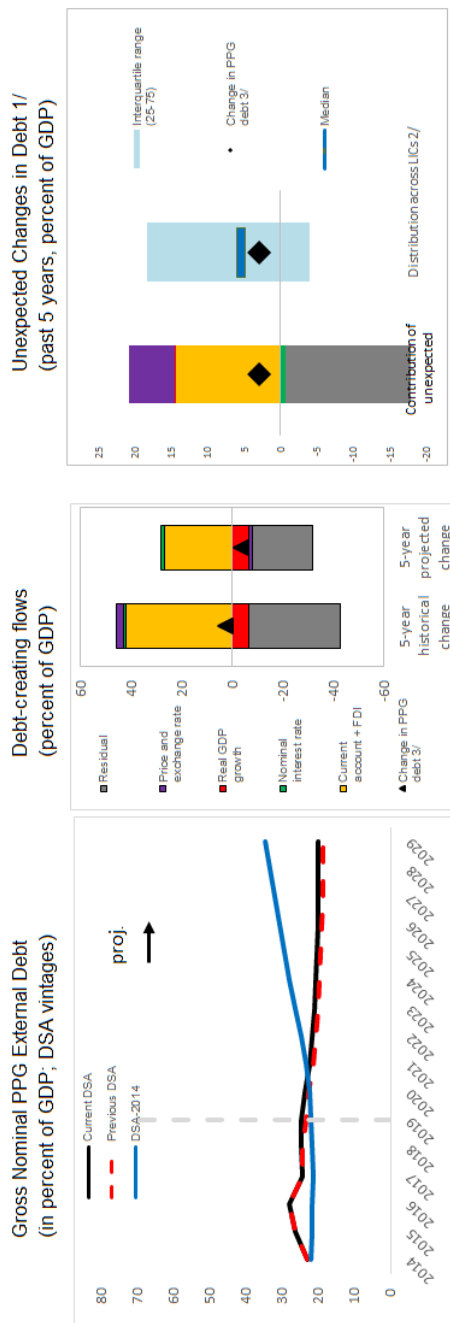
Sources: Country authorities; and staff estimates and projections.

1/ A bold value indicates a breach of the benchmark.

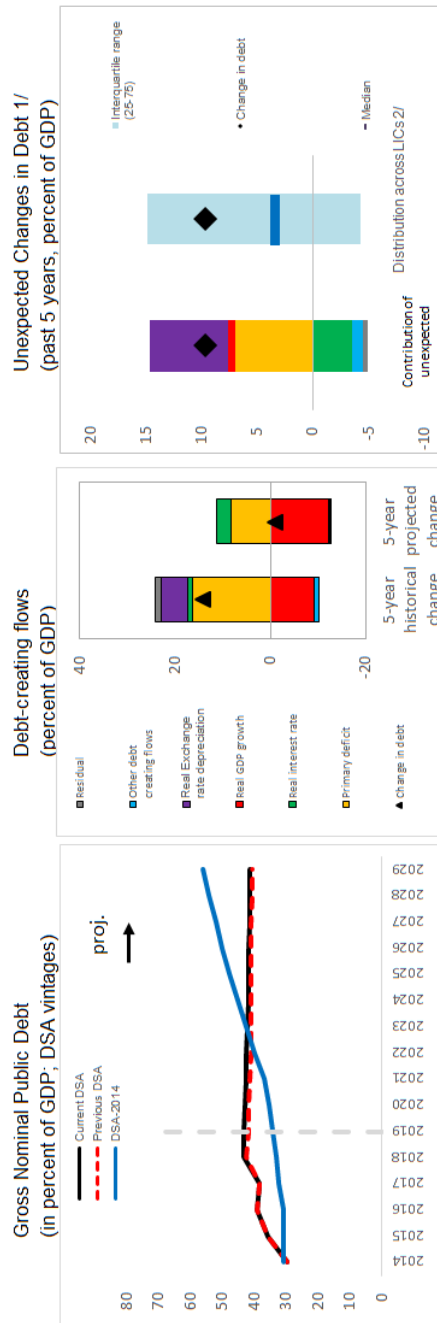
2/ Variables include real GDP growth, GDP deflator and primary deficit in percent of GDP.

3/ Includes official and private transfers and FDI.

**Graphique 3. Burkina Faso : moteurs de la dynamique de la dette – Scénario de référence**



**Public debt**



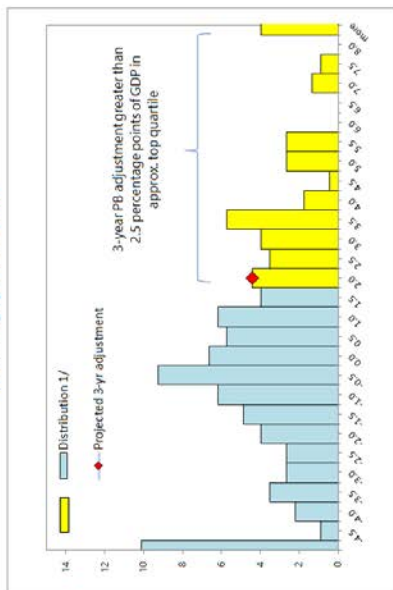
1/ Difference between anticipated and actual contributions on debt ratios.

2/ Distribution across LICs for which LIC DSAs were produced.

3/ Given the relatively low private external debt for average low-income countries, a ppt change in PPG external debt should be largely explained by the drivers of the external debt dynamics equation.

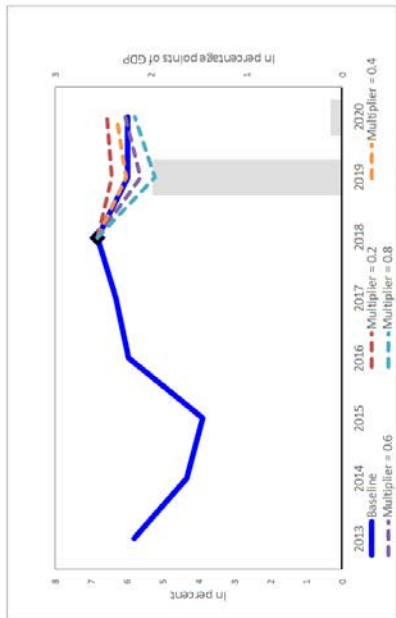
### Graphique 4. Burkina Faso : outils de réalisme

3-Year Adjustment in Primary Balance (Percentage points of GDP)



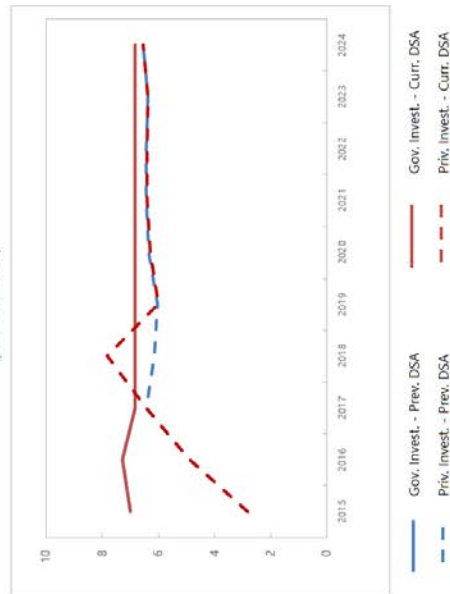
1/ Data cover Fund-supported programs for LICs (excluding emergency financing) approved since 1990. The size of 3-year adjustment from program inception is found on the horizontal axis; the percent of sample is found on the vertical axis.

Fiscal Adjustment and Possible Growth Paths 1/

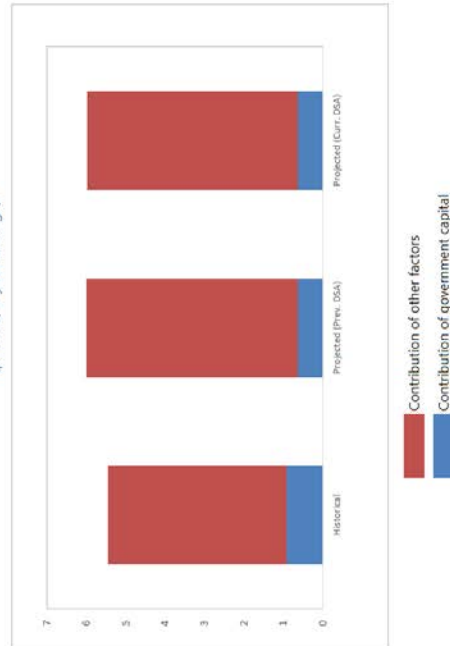


1/ Bars refer to annual projected fiscal adjustment (right-hand side scale) and lines show possible real GDP growth paths under different fiscal multipliers (left-hand side scale).

Public and Private Investment Rates (percent of GDP)



Contribution to Real GDP growth (percent, 5-year average)



Graphique 5. Burkina Faso : critères de la qualification de risque modéré, 2019–2029 <sup>1/</sup>

